

SOUS LA DIRECTION DE

Caroline JOLY

Doctorante en sociologie, Université du Québec à Montréal

(2013)

La technoscience et ses enjeux.

*Les transformations théoriques
et empiriques de la science
et du risque.*

LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES

CHICOUTIMI, QUÉBEC

<http://classiques.uqac.ca/>



<http://classiques.uqac.ca/>

Les Classiques des sciences sociales est une bibliothèque numérique en libre accès, fondée au Cégep de Chicoutimi en 1993 et développée en partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQÀC) depuis 2000.

UQAC

<http://bibliotheque.uqac.ca/>

En 2018, Les Classiques des sciences sociales fêteront leur 25^e anniversaire de fondation. Une belle initiative citoyenne.

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs.
C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur associé, Université du Québec à Chicoutimi
Courriel: classiques.sc.soc@gmail.com
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>
à partir du texte de :

Sous la direction de Caroline Joly

La technoscience et ses enjeux. Les transformations théoriques et empiriques de la science et du risque.

Montréal : Les Éditions libres du Carré rouge, 2013, 184 pp.

M. Benoît Coutu nous a accordé, le 6 mai 2020 l'autorisation de diffuser en accès libre à tous ce livre dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel : Benoît Coutu : coutu.benoit@uqam.ca

Police de caractères utilisés :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

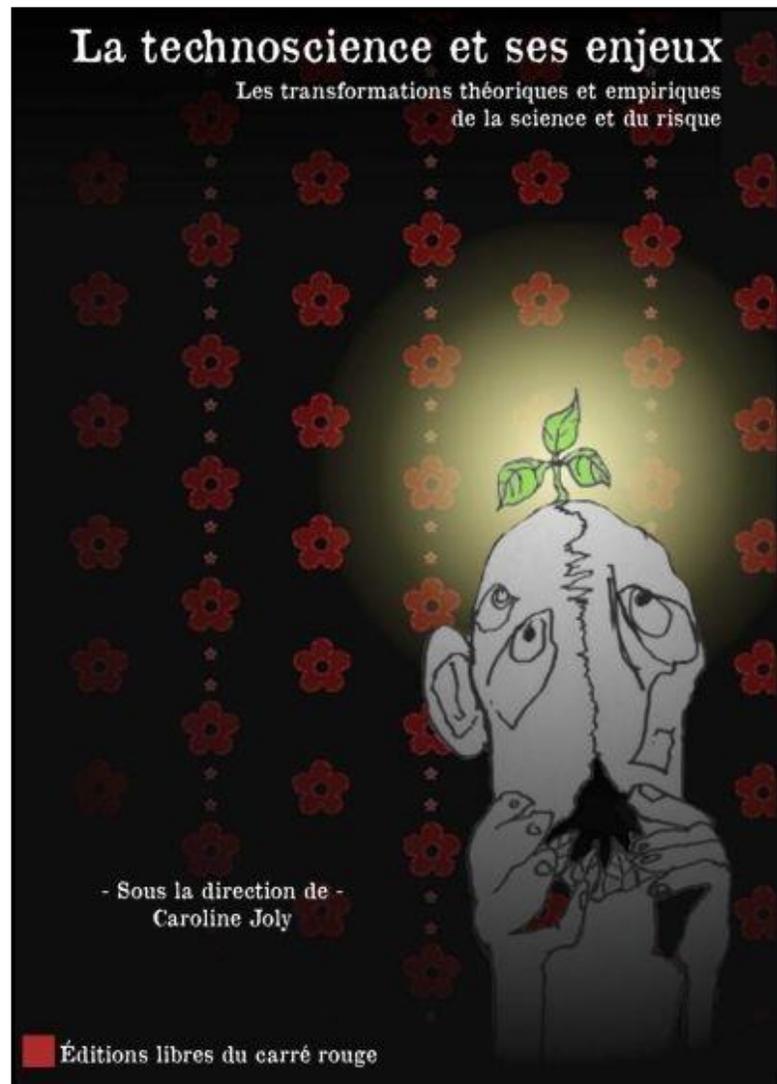
Édition numérique réalisée le 27 juin 2020 à Chicoutimi, Québec.



SOUS LA DIRECTION DE
Caroline JOLY

Doctorante en sociologie,
Université du Québec à Montréal

La technoscience et ses enjeux.
*Les transformations théoriques et empiriques
de la science et du risque.*



Montréal : Les Éditions libres du Carré rouge, 2013, 184 pp.

La technoscience et ses enjeux

Les transformations théoriques
et empiriques de la science et du risque

sous la direction de
Caroline Joly

Éditions libres
du CARRÉ ROUGE 

Déjà paru...

Ouvrage collectif. *Actualité de la théorie critique*. 2010.

Ouvrage collectif. *La pensée enracinée. Essais sur la sociologie de Michel Freitag*. 2008.

Ouvrage collectif. *La grève étudiante du printemps 2005*. 2006.

Ouvrage collectif. *Les deux faces de Janus. Essais sur le libéralisme et le socialisme*. 2011

À paraître...

Ouvrage collectif. *De la dualité nature-culture en sciences sociales* (2013).

Ouvrage collectif. *Révolutions et contre-pouvoirs* (2013).

Éditions libres du Carré Rouge

carrerouge.editionslibres@gmail.com

Département de sociologie

Université du Québec à Montréal

Case postale 8888, succ. Centre-ville

Montréal (Québec)

H3C3P8

Les livres sont disponibles :

COOP-UQAM

Local J-M205, Pavillon Judith Jasmin, Université du Québec à Montréal

Bureau de la revue Société :

www.revuesociete.org

Local A-5265, Département de sociologie, Pavillon Hubert Aquin

Université du Québec à Montréal

Et dans quelques librairies

Graphismes et illustrations : David Champagne

Maquette : Jean-Philippe Laperrière

ISBN 978-2-9809333-7-0

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Canada, 2013

© Copyright, Les éditions libres du Carré Rouge 2013

Ont participé à cet ouvrage collectif

Mathieu Charbonneau

Doctorant en sociologie et en économie politique,
Carleton University et Université Paris-Sorbonne, Paris IV

Jérôme Cormier

Doctorant en sociologie, UQAM

François Desrochers

Étudiant en sociologie, UQAM

Caroline Joly

Doctorante en sociologie, UQAM

Michel Ratté

Docteur en philosophie et chargé de cours, UQAM

Danie Royer

Étudiante en sociologie, UQAM

La technoscience et ses enjeux.

*Les transformations théoriques et empiriques
de la science et du risque.*

Quatrième de couverture

[Retour à la table des matières](#)

Le néologisme « technoscience » fût introduit pour la première fois dans la langue française au cours des années 1970, afin de mettre en évidence l'articulation étroite entre la science et la technique. À partir des années 1980, le terme a acquis une signification critique qui a rendu ambigu son référent, On a voulu désigner sous ce vocable la cause d'un ensemble de fléaux de l'époque contemporaine, du technicisme à la technocratie, en passant par le capitalisme globalisé, le risque technologique, la pollution et l'épuisement des ressources naturelles. Tous ces horizons de sens indiquent qu'il demeure certainement beaucoup à penser de la « technoscience » en tant que notion articulant technique et science ainsi qu'en tant que référent social et historique {comme projet, pouvoir, institution, source de risques...}.

Le présent ouvrage se propose donc d'explorer certains sens notionnels et certaines manifestations de la technoscience en répondant à des questions comme qu'est-ce que la technoscience ? Qui sont les individus qui en parlent? Quels sont ses effets plus ou moins structurants dans divers domaines de l'activité humaine?

- Sous la direction de Caroline Joly

Ont participé à cet ouvrage : Mathieu Charbonneau. Jérôme Cormier, François Desrochers. Caroline Joly. Michel Ratte, Danie Rover

Note pour la version numérique : La numérotation entre crochets [] correspond à la pagination, en début de page, de l'édition d'origine numérisée. JMT.

Par exemple, [1] correspond au début de la page 1 de l'édition papier numérisée.

La technoscience et ses enjeux.
*Les transformations théoriques et empiriques
de la science et du risque.*

Table des matières

Quatrième de couverture

Caroline Joly, “[Introduction.](#)” [1]

François Desrochers, “[La cybernétique : un projet d'autonomisation de la rationalité instrumentale.](#)” [7]

Caroline Joly, “[La technoscience : au-delà du renversement du rapport hiérarchique entre la science et la technique.](#)” [31]

Mathieu Charbonneau, “[Forces et faiblesses de la théorie de la société du risque : la technoscience... source de risques et de progrès ?.](#)” [53]

Michel Ratté, “[Notes sur quelques lieux communs de la défense du principe de précaution contre l'option catastrophiste.](#)” [91]

Michel Ratté, “[Le catastrophisme rationnel de Jean-Pierre Dupuy et le problème de son Bergsonisme.](#)” [107]

Jérôme Cormier, “[Regard sur la modernisation écologique à l'origine de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection.](#)” [143]

Danie Royer, “[L'exploitation de la biomasse forestière : source d'énergie renouvelable ou processus accélérant la détérioration de la vie sur Terre au nom du développement durable ?.](#)” [169]

[1]

La technoscience et ses enjeux.
*Les transformations théoriques et empiriques
de la science et du risque.*

INTRODUCTION

Par Caroline JOLY

[Retour à la table des matières](#)

Le présent ouvrage collectif regroupe d'abord des textes qui ont été présentés lors du colloque étudiant de sociologie intitulé « Les avancées de la technoscience : risque ou progrès ? » qui s'est tenu à l'Université du Québec à Montréal en avril 2010, mais également quelques articles d'étudiants qui, malheureusement, n'ont pu présenter une conférence lors de cette journée d'étude. Si l'idée de produire ce livre est née de la volonté de laisser une trace écrite de cette journée de présentations et de débats théoriques, celle d'organiser un colloque portant sur le thème des technosciences est apparue dans un souci de créer un espace de discussions critiques sur ce sujet aussi polémique que polysémique.

C'est au cours des années 1970 que le néologisme « technoscience » fût introduit pour la première fois dans la langue française. Réclamant la paternité du terme, le philosophe belge Gilbert Hottois dit avoir forgé ce mot afin de mettre en évidence l'articulation étroite entre la science et la technique à l'époque contemporaine. Par ce nouveau concept, il entendait dépasser la philosophie des sciences qui, selon lui, avait jusqu'alors réduit l'activité scientifique à de simples jeux de langage.

À partir des années 1980, le terme a acquis une signification critique qui a rendu ambigu son référent. On a voulu désigner sous ce vocable la cause d'un ensemble de fléaux de l'époque actuelle, du technicisme à la technocratie, en passant par le capitalisme globalisé, le risque technologique, la pollution et l'épuisement des ressources naturelles.

Concentrant donc tous les maux que connaissaient alors les sociétés, le concept de technoscience fût investi d'une [2] signification aussi négative que polémique. Depuis lors, le terme est autant utilisé pour décrire une mutation du rapport entre la science et la technique que pour désigner la cause d'une imminente apocalypse de nature technique qui guetterait désormais l'humanité.

Repris par le constructivisme au courant de la décennie suivante, le concept s'est encore vu attribuer une nouvelle connotation et fût alors utilisé pour souligner les jeux de pouvoir à l'intérieur de l'activité scientifique ainsi que pour critiquer la précédente posture technophobe et la conception positiviste de la science sur laquelle elle s'appuie. Aux yeux de certains représentants du courant constructiviste, notamment Bruno Latour, les technosciences ne seraient que de simples constructions résultant de rapports de force. En elles-mêmes, elles ne possèderaient donc aucune objectivité. Elles ne seraient rien d'autre, au final, qu'une rhétorique, à savoir celle de celui qui parvient à imposer ses énoncés comme vrais au cours d'une lutte d'intérêts.

À notre avis, ces quelques horizons de sens que nous venons brièvement de présenter - nous aurions pu en décrire bien davantage - indiquent qu'il demeure certainement beaucoup à penser de la « technoscience » en tant que notion articulant technique et science ainsi qu'en tant que réfèrent social et historique (comme projet, pouvoir, institution, source de risques...). En ce sens, le présent ouvrage se propose d'explorer certains sens notionnels et certaines manifestations de la technoscience, c'est-à-dire qu'il cherche à saisir la question du phénomène et de ses enjeux à travers différentes perspectives, qu'elles soient complémentaires ou contradictoires, afin de faire avancer le débat.

La discussion s'ouvre sur la thèse défendue par Michel Freitag à propos de la technoscience. Associant ce phénomène à l'émergence d'une postmodernité aux conséquences désastreuses pour la condition humaine, Freitag se situe du côté de ceux qui croient que le développement des sciences et des technologies s'est produit de telle sorte qu'elles ont acquis une capacité d'influence démesurée sur la société, au point de s'autonomiser du politique et de phagocytter l'ensemble des sphères de la pratique. S'intéressant à cette thèse, François [3] Desrochers propose, dans son article, de dresser le portrait de la cybernétique en tant que science paradigmatique ayant donné à la

technoscience - et partant, à la postmodernité - les moyens de sa réalisation. L'auteur dresse d'abord l'historique de cette « science du contrôle » pour la situer au sein du paradigme informationnel qu'elle a contribué à instaurer, avant d'exposer les influences de la cybernétique sur les élites politiques et économiques au cours du XX^e siècle. Caroline Joly offre ensuite une analyse théorique de cette perspective, notamment défendue par Freitag, qui associe la technoscience à un processus par lequel la technique tendrait à s'autonomiser de toute forme de normativité. Expliquant que, pour les défenseurs de cette posture, le procès d'autonomisation de la technique aurait été induit par un bouleversement radical de la hiérarchisation des activités scientifique et technique qui caractérisaient la modernité, l'auteure se demande si la technoscience correspond effectivement à un tel renversement de la relation de subordination de la technique par rapport à la science. À cette question, elle répond par la négative : le renversement de la hiérarchie moderne entre la science et la technique ne peut être ce qui caractérise la technoscience, puisque cette hiérarchie que l'on suppose aujourd'hui renversée n'existe déjà plus dans la modernité, les activités scientifiques et techniques étant désormais dans un réseau circulaire de relations. Elle soutient que ce n'est qu'en se rapportant à une conception de la science qui relève bien plus du paradigme philosophique propre à la Grèce antique que la présente perspective technophobe peut être soutenue.

Outre la technoscience elle-même, il semblait aussi important de réfléchir à la notion de risque, puisque le phénomène y renvoie presque inévitablement. Les textes de Mathieu Charbonneau et de Michel Ratté visent précisément à alimenter le débat autour de cette notion. Dans son article, Charbonneau s'intéresse à la théorie de la société du risque (TSR) élaborée par Ulrich Beck ainsi qu'aux différentes critiques qui lui ont été adressées. Il explique, dans un premier temps, que la société du risque fut théorisée par Beck dans le souci de rendre compte, à l'intérieur d'une théorie générale de la société, des dangers de catastrophes et de crises écologiques globales induits par le développement techno-industriel et la [4] technoscience. L'auteur poursuit son analyse de la TSR en en pointant les forces et les faiblesses, et termine sa réflexion en indiquant que les avancées de la technoscience sont, d'après cette même théorie, à la fois source de risques et de progrès. Michel Ratté s'intéresse lui aussi aux notions de

risque et de catastrophe dans ses deux textes. Dans l'article « Notes sur quelques lieux communs de la défense du principe de précaution contre l'option catastrophiste », il défend l'idée selon laquelle le réalisme entendu du principe de précaution demeure dans l'ombre du catastrophisme malgré le fait que les tenants dudit principe tiennent à l'en isoler, entre autre, par sa différenciation du « principe responsabilité » conceptualisé par Hans Jonas. Ratté critique quatre lieux communs qu'entretiennent les tenants du principe de précaution dans leur critique du catastrophisme. Notamment, il soulève le fait que la consolidation réciproque, dans un esprit de restriction, des principes de précaution et de développement durable conduit à la marginalisation du thème de la catastrophe et contribue, en ce sens, à nous faire oublier que le catastrophisme est une position nécessaire à l'esprit de la prudence dans notre monde. Dans l'article intitulé « Le catastrophisme rationnel de Jean-Pierre Dupuy et le problème de son bergsonisme », Ratté nous propose cette fois une correction de l'option de Dupuy. Entérinant l'importance que Dupuy accorde à l'intrigue épistémique selon laquelle, en matière de catastrophe, on est dans la situation de savoir et ne pas croire ce que l'on sait, il propose la mise en œuvre d'une phénoménologie du quotidien permettant de comprendre en profondeur les sources de cette étrange incrédulité et de l'inertie à l'égard de la catastrophe. Après la critique méticuleuse du recours de Dupuy à des éléments de la pensée de Bergson dans sa proposition d'une solution métaphysique à ce paradoxe épistémique, Ratté affirme l'urgence de la phénoménologie, car, selon lui, Dupuy continue d'opter pour la voie jonasienne de l'heuristique de la peur avec le stratagème de la prophétie de malheur *crédible*, ce qui est à double tranchant. L'heuristique de la peur, si elle n'est plus le fruit d'une imagination fictionnelle (qui n'engage effectivement que le pouvoir de représentation en image), peut très bien devenir la terreur par la rumeur qui est indifféremment la rumeur par [5] la terreur. La prudence catastrophiste rationnelle peut-elle fréquenter ainsi le seuil d'une catastrophe sociale, demande Ratté ? N'y aurait-il pas d'autres voies à chercher par la médiation de la phénoménologie pour organiser le tour de force d'un dépassement de l'inertie du quotidien devant la catastrophe ?

Les deux derniers textes de l'ouvrage se penchent sur des exemples très concrets de risques induits par les activités industrielles et technoscientifiques sur notre environnement et sur les moyens mis en

œuvre par les sociétés libérales capitalistes afin de contrôler et de minimiser ces mêmes risques. Dans son texte, Jérôme Cormier s'intéresse à l'évolution historique des modes de régulation juridiques et institutionnels de l'action humaine dans sa relation avec l'eau. À travers la notion de « modernisation écologique », l'auteur retrace le processus de rationalisation du rapport à l'eau au Québec et explique comment la constitution d'une « chose eau » dans laquelle se cristallise notre volonté de réguler l'effet de nos actions économiques, scientifiques et techniques sur la nature s'est appuyée sur des représentations et des valeurs particulières que le peut regrouper à l'intérieur de deux structures paradigmatiques concurrentes, à savoir le paradigme hygiéniste et le paradigme de la ressource naturelle. Clôturant le livre, le texte de Danie Royer se questionne à savoir si le programme gouvernemental de *valorisation de la biomasse forestière* constitue, comme le prétendent ses défenseurs, une réelle solution aux problèmes environnementaux causés par l'exploitation de sources d'énergie non renouvelables. Analysant, à travers la philosophie politique du Progrès, le rapport que nos sociétés occidentales entretiennent avec la nature depuis la modernité, Royer conclut qu'aucune technologie ne parviendra jamais à surmonter la crise écologique qui nous guette, mais que seul un changement radical de notre attitude vis-à-vis de la nature nous sauvera de la catastrophe.

[6]

[7]

La technoscience et ses enjeux.
*Les transformations théoriques et empiriques
de la science et du risque.*

“La cybernétique : un projet
d’autonomisation de
la rationalité instrumentale.”

Par François Desrochers

Notre planète est un vaste ensemble de données. Des données générées par des voitures sur des périphériques, par des patients à l'hôpital, par l'électricité du réseau. Bien analyser ces données, c'est trouver des solutions : pour fluidifier le trafic de plus de 400 villes, pour déceler les maladies plus tôt et alléger de 10% la facture énergétique. Sur une planète plus intelligente, toutes les données sont visibles et nous pouvons les interpréter pour mieux faire tourner le monde. Bâtissons une planète plus intelligente.

Publicité télévisée pour IBM

Le progrès menace d'anéantir le but même vers lequel il tend en principe : l'idée de l'homme.

Max Horkheimer, *L'éclipse de la raison*

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Les nombreuses crises économiques survenues au cours du dernier siècle et la menace très actuelle d'une crise écologique sans précédent n'ont pas réussi à ébranler l'idéologie capitaliste dominante, qui persiste à fonder sa légitimité en partie sur la foi généralisée pour la science et la [8] technique. Les principaux problèmes vécus par l'humanité depuis

trois siècles ne seraient donc aucunement dus à l'*hubris* d'un système qui n'a que sa propre croissance comme moteur, mais plutôt à un simple déficit de connaissance et de contrôle de son environnement. Ainsi, le progrès humain passerait plus que jamais par un déploiement toujours plus vaste de la rationalité instrumentale, déjà au cœur de son développement. Cette conception du monde est à mettre en rapport avec l'idéologie rationaliste propre aux Lumières qui plaçait la raison de chaque individu au centre de la constitution des institutions modernes naissantes, fondées sur l'autonomie des sujets et sur leur capacité de jugement.

Nous pouvons toutefois constater un glissement idéologique autour de cette notion de raison, alors que la raison universelle au genre humain cède le pas à la raison instrumentale mobilisée par les grandes organisations privées comme principe de légitimation de l'ordre social existant, au moment même où cet ordre change de nature. À cette mutation de l'idéologie dominante correspond donc une mutation tout aussi profonde de la société occidentale moderne. C'est du moins une thèse célèbre défendue par Michel Freitag, qui insiste sur le caractère aporétique du processus en cours, soit le passage des sociétés politiques modernes à des systèmes opérationnels postmodernes. Dans son texte intitulé « Totalitarisme : de la terreur au Meilleur des mondes », Freitag expose la conséquence ultime qu'il anticipe de l'aboutissement éventuel des tendances postmodernes à l'œuvre dans la propagation de la logique organisationnelle à l'ensemble des sphères de l'activité humaine, soit un monde où « se trouve systématiquement remis en question et virtuellement aboli ce qui constitue, au niveau le plus essentiel, *la nature de l'être humain et la nature de la société* »¹. Ce monde constituerait ni plus ni moins qu'une forme inédite de totalitarisme où les consciences humaines perdraient leur spontanéité et leur créativité pour être inféodées à l'objectivité déterministe propre aux technosciences.

¹ Michel Freitag, 2005, « Totalitarismes : de la terreur au meilleur des mondes », *Revue du Mauss*, n° 25, p. 145.

[9]

Nous tenterons ici d'exposer certaines théories développées au cours de la seconde moitié du XX^e siècle qui donnent à penser, pour Freitag, que la société moderne fondée politiquement connaît une transformation radicale renforçant l'aliénation de ses individus. La cybernétique nous apparaît comme la clé de voûte de toute la théorie quasi apocalyptique de cet auteur, dans la mesure où elle représente la tentative consciente par une branche des sciences naturelles de désubjectiver la raison humaine pour en faire un attribut des machines, dont la puissance devient non seulement un argument de plus en faveur de la dépolitisation de l'ensemble des problèmes de l'humanité, mais un moment concret de cette dépolitisation.

Pour bien saisir la portée de cette mutation globale des sociétés contemporaines selon Freitag, il est primordial de comprendre non seulement la nature des tendances actuellement à l'œuvre dans la société, mais aussi la nature de ce qui se trouve aboli par cette mutation. Pour cet auteur incontournable de la sociologie contemporaine, la société jusqu'à nos jours a toujours constitué une forme d'unité *a priori* de l'ensemble des pratiques significatives des humains la constituant, c'est-à-dire que les actions des individus font systématiquement référence à un univers symbolique commun créé par le partage d'une même langue. Cette unité symbolique se maintient malgré toutes les contradictions sociales qui peuvent traverser une société, et ce, grâce au recours à l'idéologie sous ses différentes formes. Si, dans les sociétés primitives, langage, mythe et pratiques signifiantes coïncidaient presque immédiatement, grâce à la capacité du mythe à absorber en lui chaque nouvelle contradiction par une modification de son sens propre (modification réflexive quoiqu'inconsciente), les sociétés traditionnelles et modernes, pour leur part, parviennent à colmater la brèche ouverte par le non-sens des contradictions par ce que Freitag nomme le « détour institutionnel », propre aux sociétés politiques. Ce détour implique une référence à une forme ou une autre de principe transcendant (Dieu, le droit naturel, la Raison, etc.) supposé s'incarner ici-bas dans les institutions étatiques, plutôt que simplement dans les manifestations naturelles, comme dans les sociétés primitives. L'idéologie propre aux sociétés [10] « politico-institutionnelles », comme les nomme Freitag, permet ainsi de maintenir l'ordre hiérarchisé

de la société sans que les détenteurs du pouvoir de contrainte n'aient à user systématiquement de celui-ci.

La tendance postmoderne à l'œuvre dans les sociétés capitalistes contemporaines consiste en l'autonomisation d'une des dimensions de ce « détour institutionnel », soit la capacité de régulation des pratiques significatives. Guidées par la seule rationalité instrumentale, les organisations privées ont acquis, sous forme de gain de puissance face aux pouvoirs publics, la capacité de créer de nouvelles normes, non plus orientées vers la reproduction de la société dans sa totalité, mais vers la résolution de problèmes locaux spécifiques à leurs besoins particuliers. C'est ce que Freitag nomme la logique organisationnelle. Au principe transcendant incarné par l'institution, l'organisation impose donc aux pratiques et de façon autoréférentielle² le principe immanent de l'*efficacité*, résultat souhaité de toute action téléologique mue par la raison instrumentale. La reproduction élargie de cette capacité de régulation locale de problèmes fonctionnels, où l'exécution de l'action reliant la décision et l'opération court-circuite le principe transcendant incarné par l'institution, représente la mise en œuvre du mode de reproduction de la société de type décisionnel-opérationnel. Selon Freitag, ce dernier est fortement lié au développement des technosciences au cours du XX^e siècle, lesquelles, se caractérisant par une inversion du rapport hiérarchique entre la théorie et la pratique dans la conduite de la recherche scientifique, ne viseraient plus que l'augmentation de l'efficacité technique dans nos actions sur le monde.

Si Freitag caractérise le mode postmoderne de régulation des pratiques significatives par le *contrôle*, en opposition au *pouvoir* propre au mode de reproduction politico-institutionnel, la cybernétique, dès sa fondation, s'est définie comme « science du contrôle et de la communication chez [11] l'animal et la machine »³. Pour Louis Couffignal, cybernéticien notoire, la cybernétique est « l'art de rendre efficace l'action »⁴ dans une perspective de contrôle opérationnel.

² Auto-référentiel en ce sens où les gains d'efficacité n'ont besoin d'aucun principe qui leur serait extérieur pour se justifier. L'efficacité est la qualité d'une action qui garantit son succès, lequel est le seul but raisonnable dans une perspective instrumentale.

³ Norbert Wiener, cité dans Mathieu Triclot, 2008, *Le moment cybernétique*, Seyssel, Champ Vallon, p. 7.

⁴ Louis Couffignal, 1966, *La cybernétique*, Paris, PUF, p. 23.

Notre monde correspond de plus en plus au rêve des premiers cybernéticiens, nous dit Céline Lafontaine, c'est-à-dire à un monde « sans frontières, tout entier voué à la communication et à l'échange d'informations, au sein duquel les anciennes barrières entre humain, animal et machine semblent définitivement abolies »⁵. La mutation des anciennes figures de l'identité et de l'altérité identifiées par Freitag⁶ a donné lieu à des formes nouvelles de subjectivité, adaptables et flexibles, en conformité avec les préceptes cybernétiques.

La propagation des modèles inspirés de cette discipline à plusieurs sciences naturelles et sociales (nous pourrions parler ici des sciences de l'ingénierie sociale) tend à démontrer que « le modèle informationnel élaboré par Norbert Wiener il y a près de soixante ans tend à s'imposer comme unique horizon paradigmatique »⁷ au sein des élites économiques, politiques et académiques en Occident. En ce sens, nous pouvons dire, à la suite de Mathieu Triclot, que « l'histoire de la cybernétique du début des années 1940 à la fin des années 1950 est l'histoire secrète d'une partie de notre présent, la source d'une manière de décrire le monde, d'un ensemble d'expériences et de positions subjectives qui sont encore les nôtres »⁸. Nous tenterons, par cet article, de donner à comprendre comment cette situation fut rendue possible. Nous dresserons d'abord un court historique de cette science du contrôle pour mieux la situer au sein du paradigme informationnel qu'elle a contribué à instaurer, avant d'exposer les conséquences de ces théories sur l'idéologie des élites politiques et économiques au cours du XX^e siècle. Nous serons alors à même de juger du ton [12] alarmiste qu'emploie Michel Freitag pour décrire notre avenir commun.

⁵ Céline Lafontaine, 2004, *L'empire cybernétique*, Paris, Seuil, p. 13.

⁶ Voir Michel Freitag, 2002, « L'identité, l'altérité et le politique », dans *L'oubli de la société : pour une théorie critique de la postmodernité*, Saint-Nicolas, PUL.

⁷ Lafontaine, *op. cit.*, p. 14.

⁸ Mathieu Triclot, 2008, *Le moment cybernétique*, Paris, Champ Vallon Seyssel, p. 73.

Cybernétique : la science du contrôle

Norbert Wiener, fondateur de la cybernétique, mena les premiers travaux qui ouvrirent la voie à cette nouvelle branche disciplinaire au cours de la Seconde Guerre mondiale. Ceux-ci concernaient le principe de rétroaction, qui se définit comme « le processus par lequel l'information est assimilée et utilisée afin d'orienter et de contrôler l'action »⁹. Déjà connu en Grèce antique, ce concept fut mobilisé par Wiener et son équipe pour construire des radars attachés à des missiles sol-air capables d'atteindre une cible mouvante à l'aide d'une entrée continue d'informations concernant la position de la cible. Fort de ses succès, Wiener fit de ce principe l'un des piliers de sa construction théorique, l'identifiant à tout comportement téléologique orienté vers une fin. L'adaptation des organismes vivants à leur environnement actualiserait ce principe, qui est la caractéristique première de l'intelligence pour la cybernétique. Wiener a même fait de la rétroaction le principe à la base de tout apprentissage, tant individuel que social, ce qui sera repris par Gregory Bateson sur le plan anthropologique comme la clé de constitution de toute culture humaine.

Les recherches militaires américaines qui suivirent les traces de Wiener tentèrent d'allier l'hyper-complexification des nouveaux moyens techniques de la guerre (passés à l'ère électronique) et leur « branchement » aux êtres humains désignés pour les commander. Cette fusion opérationnelle entre humains et machines est tributaire de la rupture épistémologique amplifiée par la cybernétique concernant le concept d'information. De la connexion des synapses dans le cerveau à l'action de la machine à tuer, il n'y a pour la cybernétique qu'un flux ininterrompu d'informations transmises par différents médiums. Ce branchement opérationnel entre humains et machines allait aussi devenir celui entre différentes disciplines en expansion au sortir de la [10] Seconde Guerre mondiale, tant du côté des sciences naturelles que sociales. Il a donné lieu à un fantasme puissant d'unification de tous les savoirs autour de la notion centrale d'information.

⁹ Lafontaine, *op. cit.*, p. 46.

L'information, dans sa définition cybernétique, correspond à « toute action physique qui s'accompagne d'une action psychique »¹⁰. Cette idée est inspirée des travaux de Claude Shannon dont la thèse, *The mathematical theory of communication*, est parue en 1948, quelques mois avant la parution de *Cybernetics* par Wiener, œuvre fondatrice de la cybernétique. L'œuvre de Shannon, d'abord éditée sous le nom plus modeste de « Une théorie mathématique de la communication », fut rebaptisée par ses pairs « LA théorie mathématique de la communication », ce qui témoigne de l'effet explosif qu'elle a eu pour les scientifiques de l'époque. Celle-ci s'imposa comme la nouvelle fondation de tout discours touchant de près ou de loin à la notion d'information et de communication. La base du raisonnement avancé est que tout acte de communication se réduit à une suite de symboles. L'information contenue dans tout message « nous donne une indication sur la quantité d'ordre ou de structure dans cette suite de symboles »¹¹.

Si Shannon a eu pour projet d'écrire une théorie extrêmement large et générale concernant l'information, il a lui-même refusé d'étendre au-delà de certaines limites la portée de sa théorie sur l'explication du réel. Ainsi, dès le premier chapitre de son œuvre, Shannon nous rappelle les trois niveaux formels du problème de la communication. Premièrement, le problème technique : avec quelle précision pouvons-nous transmettre des symboles formant un message ? Deuxièmement, le problème sémantique : avec quelle précision les symboles transmettent-ils le sens désiré du message ? Troisièmement, le problème de l'efficacité : avec quelle efficacité le sens reçu par le message affecte-t-il de la manière désirée le comportement du destinataire ? Shannon explicite très clairement, dès l'introduction, le fait que sa théorie n'a pour prétention que d'expliquer et contrôler les [14] phénomènes physiques liés au premier niveau du problème de la communication. Il a ainsi laissé tomber les deux autres niveaux, attachés à la signification et à l'efficacité des messages, ne relevant pas selon lui de sa théorie mathématique de la communication. Ce qui intéresse Shannon, ce sont donc les contraintes formelles des lois de la physique qui limitent les possibilités de transmission de l'information.

¹⁰ Couffignal, *op. cit.*, p. 32.

¹¹ Triclot, *op. cit.*, p. 69.

Cette théorie fut accueillie avec beaucoup d'enthousiasme par certains scientifiques, qui y ont vu plus que les prétentions modestes de son auteur. Ainsi, pour Warren Weaver, qui a signé la préface à la seconde édition de la thèse de Shannon, l'analyse des limites physiques de la transmission des messages nous informe également sur les limites physiques touchant la signification du message et sa performativité. Le problème technique de la communication étant celui des conditions matérielles nécessaires à l'existence et à la transmission de l'information, ce niveau surdéterminerait les deux autres à un point où il se demande si les trois niveaux du problème peuvent véritablement être disjoints. Ultimement, Weaver voit dans la théorie de Shannon les fondements d'une nouvelle théorie épistémologique et ontologique.

Les travaux de Shannon, repris par les cybernéticiens, ont conduit à ce que Céline Lafontaine nomme le « nouveau paradigme informationnel », c'est-à-dire une nouvelle représentation globale du monde, qui voit dans l'information une donnée essentielle, irréductible, qui structure l'ensemble des rapports entre tous les objets de l'univers et leur environnement. D'après Mathieu Triclot, dans *Le moment cybernétique*, l'information s'y trouve hypostasiée jusqu'à « apparaître comme un élément immatériel, une nouvelle quantité fondamentale aux côtés de la matière et de l'énergie »¹². Le physicien Vlatko Vedral va plus loin encore dans cette idée, en affirmant qu'elles-mêmes, la matière et l'énergie correspondent *stricto sensu* à la définition de l'information. « Everything is information »¹³, tel est le slogan [15] porté par ce nouveau paradigme qui a réussi à s'imposer à certains des esprits les plus brillants de plusieurs sciences naturelles et sociales et qui a permis leur rencontre autour de la cybernétique. Il traverse aujourd'hui l'ensemble de la société, teintant son rapport à la science, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, à l'économie, à la politique, etc.

Ce paradigme informationnel fut traversé par de grands débats concernant la nature de la conscience humaine, de la pensée et les limites organiques et matérielles que l'on pouvait leur attribuer. Rapidement, des analogies furent édifiées entre le fonctionnement du

¹² Ibid., p. 69.

¹³ Vlatko Vedral, 2010, *Everything is information*. Sur le site : www.guardian.co.uk/science/video/2010/mar/05/bright-idea-vlatko-vederal

cerveau humain et celui d'une machine à calculer. C'est précisément ce que certains neurobiologistes, informaticiens, cybernéticiens et logiciens ont développé, à commencer par Alan Turing, qui a conceptualisé la première machine universelle à calculer. Son travail représente, aux yeux de Triclot, une vaste « tentative pour introduire une définition opérationnelle de l'intelligence » ¹⁴.

Turing était contemporain de Kurt Gödel, dont le théorème d'incomplétude eut l'effet d'une bombe parmi les logiciens du Cercle de Vienne en prouvant que tout ne peut être prouvé par une opération logique. Turing entreprit alors de penser une machine capable de prouver tous les énoncés prouvables par une opération formelle de calcul. La *machine de Turing*, telle qu'elle fut désignée dès sa première formalisation, ouvrit la voie aux travaux de John von Neumann sur le premier ordinateur. Celui-ci prenait par ailleurs pour une « donnée d'évidence [que] les neurones des animaux évolués sont assurément des éléments de type tout ou rien » ¹⁵, ce qui a propulsé l'idée, nous indique Triclot, d'un « traitement universel de l'information » ¹⁶ par une machine biologique ou mécanique. Turing a poussé le rapprochement entre intelligence et calcul si loin qu'il a inventé un test portant son nom mettant à l'épreuve les capacités d'un ordinateur à se faire passer pour un être humain. D'après Turing, une machine à calculer qui passerait son test devrait être [16] considérée comme intelligente. Plus le test serait complexe et précis, plus cette intelligence se rapprocherait de celle des humains. Cette analogie entre ordinateur et cerveau humain a tôt fait d'être récupérée et développée par les cybernéticiens de toutes origines, qui élaborèrent rapidement une théorie du cerveau qui ne l'appréhende plus seulement à partir de l'étude des échanges énergétiques qui s'y déroulent, mais aussi comme un dispositif de traitement de l'information incluant un mécanisme de rétroaction. Couffignal décrit ainsi, sans réserve, le cervelet comme un « organe cybernétique » ¹⁷.

À cet égard, il faut se rappeler que Turing et Godel étaient deux sympathisants du Cercle de Vienne, dont les membres partageaient, sur

¹⁴ Triclot, *op. cit.*, p. 134.

¹⁵ John von Neumann, cité dans Triclot, *op. cit.* p. 170.

¹⁶ Triclot, *op. cit.*, p. 170.

¹⁷ Couffignal, *op. cit.* p. 24.

le plan philosophique, des positions radicalement empiristes et positivistes ¹⁸. Selon eux, un énoncé logique n'en est un que s'il peut être éprouvé empiriquement, donc rendre compte de la logique réelle de l'ordre objectif de l'univers. L'algorithme représente pour eux la forme idéale d'un énoncé cohérent, puisqu'il s'appuie sur la même logique que celle qui gouverne la cohérence et la constance des lois de la nature. Tout discours métaphysique ou éthique est pour eux nécessairement dénué de sens, puisque non fondé empiriquement. Ces discours sont dès lors relégués aux statuts de l'opinion et du mythe, disqualifiés de toute prétention explicative. Leur seule fonction possible est celle de l'expressivité, qui doit être prise en charge par des formes de langage autres que dénotatifs, comme le discours narratif dans les arts lyriques.

L'entropie et son contrôle en tant que nécessités

Le rabattement par le paradigme informationnel de l'ensemble de la réalité à la seule information qu'elle contient suppose et supporte certaines idées qui ont une portée performative sur le réel. Premièrement, comme nous l'avons déjà mentionné, la subjectivité animale et humaine peut y être ramenée à des opérations formelles de calcul, ce qui permet, [17] en prenant l'argument à rebours, de voir dans toute opération formelle de calcul une forme de subjectivité et d'attribuer cette qualité à tout système se maintenant dans l'existence par ce type d'opération. Deuxièmement, conformément aux théories entourant la notion d'entropie chez Shannon et Wiener, la capacité de contrôle de l'information est virtuellement illimitée, de laquelle découle l'idée que l'efficacité de tout système peut et tend effectivement à s'optimiser à l'infini.

La théorie de Shannon, en effet, a particulièrement marqué le développement de la cybernétique en parvenant à appliquer la notion d'entropie, issue de la physique newtonienne, à l'information. Cette

¹⁸ Voir Hans Hahn, Otto Carnap et Rudolf Neurath, 1929, *The Scientific Conception of the World: The Vienna Circle*, Cambridge, Cambridge University Press.

notion d'entropie, d'après *The mathematical theory of communication*, correspond à l'incertitude d'un destinataire quant au contenu d'un message qui lui est transmis. L'information contenue dans un message est constituée de données inconnues du destinataire. Un message dont le contenu serait totalement connu du destinataire contiendrait une entropie nulle. Un message dont le contenu serait totalement ignoré du destinataire contiendrait à l'inverse une entropie totale. Lorsque le message est effectivement transmis au destinataire et que ce dernier prend connaissance de l'information qui y est contenue, celle-ci n'en est plus une pour le destinataire. L'entropie, selon Shannon, correspond donc à la mesure du niveau d'ignorance du destinataire concernant les données qu'il reçoit.

Ce concept d'entropie est lié à la deuxième loi de la thermodynamique. Il désigne « la mesure du désordre d'un système »¹⁹, ce qui, au niveau moléculaire, correspond à la quantité de chaleur qu'il contient. La conversion d'énergie en travail utile correspond à la fonction inverse, la néguentropie. L'entropie est donc le propre des phénomènes naturels (irréversibles), où « une partie de l'énergie est dégradée et perd la capacité d'accomplir un travail utile »²⁰. La seconde loi de la thermodynamique stipule que l'entropie augmente nécessairement au sein de tout système « fermé » sur lui-même. Il lui est toutefois possible de diminuer au sein des [18] systèmes « ouverts », grâce à l'introduction d'énergie extérieure qui permet de structurer ses éléments.

L'introduction du concept d'entropie au sein des théories de la communication a eu une influence majeure sur la cybernétique en permettant aux sciences naturelles, humaines et sociales de communiquer entre elles autour de ce concept, qui a acquis (au même titre que l'information) une prétention à l'universalité quant à sa capacité d'expliquer l'ensemble des phénomènes observables. Céline Lafontaine nous indique que « hissée au rang de vérité métaphysique, l'entropie est au cœur de l'édifice théorique de Wiener »²¹. Concept clé à la cybernétique, l'entropie représente le niveau de désordre propre à tout

¹⁹ Harris Benson, 1999, *Physique mécanique*, Montréal, Édition du Renouveau Pédagogique, p. 547.

²⁰ *Ibid.*, p. 546.

²¹ Lafontaine, *op. cit.* p.41.

système et traverse l'ensemble des ordres ontologiques du réel. En fait, selon Wiener, « le monde tout entier obéit à la seconde loi de la thermodynamique : l'ordre y diminue, le désordre augmente »²².

D'après le père de la cybernétique, si l'entropie représente le destin inéluctable de tout système, la société humaine passera elle aussi inévitablement par ce tordeur. D'après une métaphore de Wiener, l'entropie est une force maléfique qui détruit le monde et que l'on peut observer dans les guerres, les différentes crises sociales, politiques et économiques, le chaos, l'anomie, la mort. Ces phénomènes ne sont pas tous naturels, certes, mais une fois acceptée la théorie de l'information de Shannon, ils répondent à cette pulsion contradictoire et universelle vers le désordre, dont seule une organisation rationnelle optimale de l'ensemble de la société peut nous préserver. La cybernétique, dans ce contexte, apparaît littéralement comme la seule planche de salut capable d'organiser la société et son environnement physique de manière à repousser le plus tard possible le jour de notre perte.

Cet espoir est nourri par le fait que, si l'univers peut effectivement être considéré comme un système fermé dont les prédictions de la physique annoncent sa désintégration totale dans un avenir éloigné, la société humaine représente un [19] système ouvert qui se maintient dans l'existence en incorporant sans cesse de l'énergie pour la transformer en travail utile qui permet une meilleure organisation de l'ensemble. L'humanité est alors assimilée à des « îlots d'entropie décroissante qui permettent d'affirmer la réalité du progrès »²³. Le progrès est associé pour sa part à l'amélioration du contrôle et du traitement de l'information, ce qui constitue précisément l'objet d'étude et le projet de la cybernétique. L'organisation de tout système tirant sa source de la communication comprise en termes d'échanges informationnels, le contrôle au sens strict devient une condition *sine qua non* du progrès. Les machines étant essentielles à un tel contrôle, Wiener voit en elles des prothèses dont l'humanité ne pourra toujours être que de plus en plus dépendante.

²² Norbert Wiener, cité dans Lafontaine, *op. cit.* p.41.

²³ *Ibid.*, p.43.

Cybernétique et systémismes

Dans *L'empire cybernétique*, Céline Lafontaine démontre l'ampleur et l'étendue de l'influence de la cybernétique sur l'ensemble des sciences naturelles et sociales, notamment sur certaines théories qui ont marqué la pensée politique et économique contemporaine. Au premier chef de ces théories, nous trouvons les systémismes, qui empruntent généralement à la cybernétique leurs concepts clés d'information, d'entropie et de rétroaction pour en élaborer une vision du monde physique et social qui leur soit conforme, participant d'une même cohérence d'ensemble. Il existe plusieurs courants de pensée systémiste qui se distinguent les uns des autres principalement par les différentes articulations qu'ils observent entre les concepts clés de la cybernétique et le mode d'être particulier de la société dans cet agencement. Sans que les systémismes ne soient les rejetons directs de la cybernétique, certains leur étant même antérieurs, cette dernière a néanmoins fortement orienté et stimulé les recherches visant à identifier et expliquer les systèmes composant le réel.

Pour tout systémiste, le monde est constitué de systèmes cohérents donnés à notre perception. Bertalanffy, [20] l'un des pionniers de ce cadre théorique, définit un système comme un « complexe organisé pouvant être délimité par l'existence d'interactions fortes »²⁴. Cette définition très large permet d'englober dans une catégorie unique des réalités qui étaient jusque-là considérées comme appartenant à des ordres d'existence différents. Si, pour la cybernétique, « tout est information », le systémisme reprend cette idée en la subordonnant à celle selon laquelle « tout est système ». Les systémismes font de l'indifférenciation ontologique déjà opérée dans le paradigme informationnel la base de leur cadre d'analyse des phénomènes physiques et sociaux, dans la matière vivante ou inerte. Ces « totalités organisées » que sont les systèmes affichent selon eux des « similitudes structurelles ou isomorphiques prouvant l'existence de propriétés générales à caractère universel »²⁵.

²⁴ Ludvig von Bertalanffy, cité dans Lafontaine, *op. cit.* p. 119.

²⁵ *Ibid.*, p. 120.

D'après Lafontaine, cette indifférenciation catégorielle opérée dans les différents systémismes « contribue à approfondir la tendance antihumaniste ²⁶ propre au paradigme informationnel, en associant la conscience animale et humaine à des systèmes psychiques fonctionnant formellement sur le même registre que les systèmes inconscients formant notre univers matériel » ²⁷. Organismes vivants et systèmes artificiels participeraient d'une même logique d'organisation. Une forme aiguë de fétichisme a même pu émerger de ces idées chez Henri Atlan pour qui, « au lieu d'un homme qui se prend pour l'origine absolue du discours et de l'action sur les choses, mais en réalité coupé d'elles, ce sont les choses qui parlent et agissent à travers nous comme à travers d'autres systèmes bien que de façon différente et peut-être plus perfectionnée » ²⁸.

Les systémismes nous semblent ainsi opérer une réduction de la nature particulière de la subjectivité en s'appuyant sur une définition du vivant en termes de [21] complexité d'organisation de la matière. Ce courant de pensée, nous indique Céline Lafontaine, « orienté vers l'analyse du comportement des systèmes complexes, abandonne, à la suite de la cybernétique, l'étude des phénomènes en eux-mêmes pour ne s'intéresser qu'aux interactions entre des tous structurés » ²⁹. Dans une œuvre datée de 1968, Bertalanffy fait suite à Wiener en affirmant que « seule une meilleure connaissance des règles d'organisation des systèmes sociaux conjuguée avec le développement de technologies facilitant leur régulation permettrait de combattre les problèmes dus au chaos et à la désorganisation » ³⁰. Le systémisme, à travers tous ses courants, fait de l'information un « principe fondamental d'organisation, de différenciation et de régulation des systèmes » ³¹. L'influence de la cybernétique à ce niveau diffère d'un courant systémiste à l'autre, mais reste néanmoins toujours présente jusqu'à

²⁶ Il est toutefois amusant de souligner que Norbert Wiener, loin d'avoir anticipé l'usage qui serait fait de ses théories, les avait plutôt exposées dans une perspective humaniste inspirée de son éducation au sein d'une famille socialiste.

²⁷ Lafontaine, *op. cit.* p. 118.

²⁸ Henri Atlan, cité dans Lafontaine, *op. cit.* p. 129.

²⁹ Lafontaine, *op. cit.* p. 121.

³⁰ *Ibid.*, p. 120.

³¹ *Ibid.*, p. 121.

Niklas Luhmann, qui revendique une rupture avec la cybernétique, grâce à la notion d'autopoïèse ³².

Un autre type de systémisme a contribué, au cours des dernières décennies, à solidifier l'idéologie néolibérale en faveur du libre-échange, il s'agit de celui s'intéressant particulièrement aux systèmes dits autorégulés ou auto-organisés, [22] dont les organismes vivants représentent les exemples naturels. Ceux-ci parviennent, à l'aide des éléments qui les constituent, à produire eux-mêmes de l'ordre là où il y avait du désordre. L'organisme végétal ou animal intègre les éléments qu'il absorbe ou ingère de son environnement pour se maintenir dans l'existence. Le phénomène du tropisme chez les végétaux et le système nerveux chez les animaux ont cette fonction adaptative face à leur environnement sur un mode de fonctionnement par rétroaction. C'est la présentation par Ross Ashby, en 1952, d'une machine autorégulée, capable de s'automodifier pour s'adapter à son environnement, qui lança les recherches cybernétiques concernant l'auto-organisation des systèmes tant organiques que mécaniques. Quoiqu'Ashby ait énoncé l'impossibilité logique pour tout organisme d'accéder à une autonomie organisationnelle parfaite, le système auto-organisé doit donc compter sur le « bruit » de son environnement comme principe d'organisation,

³² Celle-ci fut formulée pour la première fois dans le cadre de travaux en biologie, par Maturana et Valera, qui l'appliquèrent au domaine du vivant, plus particulièrement aux cellules complexes. L'autopoïèse désigne le mode de maintien d'un système dans l'existence par l'auto-production des éléments nécessaires à sa propre conservation. Ce concept ne suppose pas la présence d'une forme ou une autre de rétroaction entre les informations émanant du système et de son environnement. L'essentiel des efforts de tout système autopoïétique se concentre donc sur le maintien de la frontière entre lui et son environnement, ce dernier étant conçu comme une boîte noire, muette pour le système qui est alors placé dans un rapport solipsiste au monde qui l'entoure. Cet aveuglement radical de tout système qui ne peut bénéficier d'une vue d'ensemble de la réalité qui l'entoure correspond en fait à une sortie du principe de réalité, ce qui peut expliquer la mort ou le déclin de certains systèmes au profit d'autres inconsciemment mieux adaptés à leur environnement. Luhmann donne à cet effet l'exemple du système religieux qui n'a pas su garder sa prédominance face au système scientifique en Occident.

sur l'entropie comme principe néguentropique³³. Ainsi, « contrairement aux simples machines cybernétiques, les systèmes auto-organiseurs intègrent le "bruit" sous la forme d'une complexification organisationnelle. Plus le système est apte à transformer ce bruit en information ou ce désordre en ordre et plus il occupe une place élevée au sein du procès hiérarchique de la complexité »³⁴.

L'autorégulation du système économique est un argument majeur en faveur de la mondialisation de l'économie de marché. L'augmentation de l'interdépendance des économies nationales relèverait d'un mouvement inéluctable et nécessaire d'autorégulation de l'ensemble des pratiques humaines par la loi de la valeur, rendue possible grâce à un marché libre de toute entrave, conformément au fantasme walrasien. Le discours sur la nécessité de la mondialisation capitaliste comme organisation plus efficace de l'économie nous semble concomitant à celui développé par Wiener et ses disciples concernant la nécessité de l'entropie dont seule [23] l'organisation optimale de la matière et de l'information par leur contrôle cybernétique peut nous prévenir.

Il est important toutefois de mettre en perspective ce nouveau discours sur la nécessité d'une économie globalisée, à l'abri des contraintes normatives imposées par les États, avec les premiers traités d'économie politique (que nous identifions aujourd'hui au courant du libéralisme classique), lesquels fondaient leurs analyses sur la naturalisation du droit de propriété et avaient une portée à la fois descriptive et normative. D'après l'analyse qu'en fait Michel Freitag, les principaux penseurs de la société civile naissante en Europe ont pour la plupart échafaudé leurs constructions théoriques sur des postulats formellement égalitaristes, fondés sur la reconnaissance d'une rationalité universelle à l'ensemble du genre humain, celle-là même qui devint, avec la modernité, le principe transcendant de légitimation idéologique de l'ordre social bourgeois et de la liberté économique qu'il garantit. L'aporie postmoderne se caractérise pour sa part, tel que nous l'avons vu concernant les travaux de Turing sur l'intelligence, par une

³³ Cette notion d'auto-organisation des systèmes a grandement influencé les travaux de Talcott Parsons, qui est parmi les premiers à avoir proposé une théorie sociologique fondée sur les prémisses du systémisme.

³⁴ Lafontaine, *op. cit.* p. 126.

attribution élargie de la faculté de « raisonner » à l'ensemble des systèmes, des individus à la société, en passant par les ordinateurs et les organisations. De telle sorte que, « ramenée à l'attitude d'un système à enregistrer des forces internes et externes sous la forme de sensations, la subjectivité n'est plus pensée comme un attribut exclusif de l'être humain, ni même de l'animal, mais comme une donnée universelle propre aux systèmes complexes »³⁵. L'élargissement de la qualité de personne morale aux corporations participe également de ce déplacement de sens des termes liés à la raison. Celle-ci n'étant plus définie en fonction d'une capacité de jugement propre aux individus, mais bien d'une capacité opératoire de calcul, la raison instrumentale mobilisée par les organisations de tout genre a pu supplanter en puissance tout ce qui a été connu précédemment dans l'histoire, usurpant du même souffle la qualité de fonction idéologique autrefois assurée par la raison transcendante. Le sujet politique moderne, théoriquement fondé sur l'universalité de la raison qui l'habiterait, est formellement éclaté (tout comme les [24] institutions qu'il devait fonder), dans son instrumentalisation au sein de la logique organisationnelle et sa décomposition analytique au sein des technosciences contemporaines inscrites dans le paradigme informationnel. Toute l'épaisseur, la consistance et la cohérence de la subjectivité humaine dans sa conception moderne sont rabattues, à l'image du travail simple dans la théorie marxiste, à des bits d'information plus ou moins organisés en systèmes. Le sujet humain, dans cette perspective, est non seulement non nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble, mais il lui est même potentiellement nuisible, car source d'incertitude et d'entropie³⁶. Le caractère

³⁵ *Ibid.*, p. 122.

³⁶ Un exemple très concret des capacités de contrôle des pratiques humaines fournies par la cybernétique se trouve dans le ciblage publicitaire sur Internet. La cueillette d'une quantité phénoménale d'informations sur chaque utilisateur de la Toile permet aux compagnies publicitaires de cibler mieux que jamais leur public afin de réduire leurs coûts d'opération. Ce ciblage se fait automatiquement grâce à des algorithmes spécialement programmés pour créer des arbres de corrélations entre les différentes actions des internautes, de manière à réduire l'incertitude quant à leurs intérêts avoués ou non. Il s'en suit la fabrication d'un univers culturel de plus en plus spécifique et déconnecté de la culture commune par la création de « silos » de publicités qui s'ajustent aux intérêts des individus en même temps qu'ils les façonnent.

paradigmatique attribué à l'ontologie informationnelle, qui s'est exprimée dans toutes les sphères du savoir et du pouvoir, a donc permis à ces deux pôles de se confondre à un niveau sans précédent, jusqu'à permettre aux rapports de domination de s'exprimer de plus en plus par des manifestations de puissance fondée sur le contrôle plutôt que par un exercice du pouvoir fondé sur la reconnaissance de sa légitimité ³⁷. Jean-François Lyotard, auteur de *La condition postmoderne*, a bien cerné un aspect de la mutation sociétale à l'œuvre dans la postmodernité en ce qui concerne la légitimation de l'ordre social existant au niveau des liens nouveaux qui se tissent à notre époque entre capacités techniques et vérités objectives. Ainsi, « la réalité étant ce qui fournit les preuves pour l'argumentation [25] scientifique et les résultats pour les prescriptions et les promesses d'ordre juridique, éthique et politique, on se rend maître des unes et des autres en se rendant maître de la réalité, ce que permettent les techniques » ³⁸. Pour Lyotard, l'information et les jeux de langage qui structurent son partage étant au fondement du lien social et de la réflexivité de la société, « l'accroissement de la puissance et son autolégitimation passent à présent par la production, la mise en mémoire, l'accessibilité et l'opérationnalité des informations » ³⁹. L'ancrage de l'idéologie dominante ne reposant plus sur la Raison incarnée par les institutions, mais plutôt sur l'*efficacité* des processus et des techniques de contrôle, ce nouveau principe écrase toute référence à une forme ou une autre de transcendance par un rapport formellement immanent et immédiat au réel qui s'impose aux esprits par une forme inédite de légitimation par le fait.

D'après la critique qu'en fait Michel Freitag, ce qui prend forme de ce rêve empiriciste depuis les découvertes de la cybernétique appliquées à travers les technosciences à la gestion de la société

Ce phénomène était déjà présent avant l'invention des ordinateurs, il ne s'en trouve qu'amplifié.

³⁷ Voir Danilo Martuccelli, 2001, *Dominations ordinaires*, Paris, Balland, p. 18 : « Le pouvoir est la capacité d'imposer sa volonté aux autres afin de modifier leurs comportements, ou encore, mais toujours dans le même sens, la faculté de plier leur volonté à ses propres desseins ».

³⁸ Jean-François Lyotard, 1979, *La condition post-moderne*, Paris, Éditions de Minuit, p. 77.

³⁹ Ibid.

considérée comme un système ouvert, c'est la réalisation concrète d'un véritable fantasme d'une opérationnalité immédiate, où toutes les variables de l'environnement tendent, de façon virtuellement infinie, à être internalisées dans le processus de contrôle par des mécanismes de rétroaction capables d'ajuster les comportements de l'organisation à un niveau tout aussi virtuellement parfait d'efficacité. Parmi ces variables environnementales se trouve l'incertitude fondamentale quant aux résultats de l'action, qui tend à être sans cesse réduite à une quantité négligeable dans un mouvement asymptotique. Ainsi,

les différentes modalités de l'action (cognitive/normative, instrumentale/expressive, etc.) qui se nouent entre elles dans la réflexivité du sujet synthétique, se confondraient dans l'opérationnalité immédiate des procès et la différenciation fonctionnelle des domaines institutionnels qui les rapportaient au procès de reproduction d'ensemble d'une totalité sociétale unifiée, s'estomperaient dans [26] l'ensemble des interconnexions systémiques, rétroactives ou cybernétiques. ⁴⁰

Dans ce contexte, tout énoncé éthique concernant la valeur et la portée de nos actions se trouve alors réellement forclos, conformément à la vision du Cercle de Vienne, dans le *no man's land* logique du non-sens. Maintenant que la subjectivité humaine est interprétée par les techniques d'ingénierie sociale comme une simple capacité opératoire de calcul, celle-ci pourrait théoriquement être assumée par des ordinateurs super puissants ou des intelligences artificielles capables d'évoluer de façon autonome. Le court-circuit du moment institutionnel opéré par la logique organisationnelle, selon Freitag, n'est possible que par l'imposition de l'état de fait de la puissance de l'organisation qui scelle la contradiction jadis colmatée par l'institution par un simple tour de force, lequel ne peut être assuré dans sa totale impérialité qu'une fois les actions humaines totalement désobjectivées et livrées à la puissance de contrôle du système.

Conclusion

⁴⁰ « Freitag, 2005, *op. cit.* p. 177.

L'utilisation du terme « système » pour décrire l'aporie postmoderne laisse donc entendre que la tendance sociétale actuelle vers une expansion illimitée de la logique organisationnelle et de la rationalité instrumentale qu'elle mobilise ne mènera pas au chaos généralisé, à condition qu'elle arrive à faire correspondre la réalité de notre existence commune avec les fantasmes des systémismes de tout genre. Une fois évacuée toute référence à une quelconque figure transcendante, la socialité risque de ne plus ressembler qu'à ce jeu de rapport de forces entre organisations en lutte jusqu'à la mort pour un contrôle accru des ressources humaines et matérielles dans une perspective de gain de puissance exponentiel. L'anomie sociale tributaire de la massification de la société pourrait donc ne pas mener au chaos craint par Wiener, puisque la science qu'il a contribué à fonder rend cette anomie fonctionnelle pour les systèmes postmodernes qui y trouvent la pâte malléable et prévisible sur laquelle fonder la [27] stabilité de leur reproduction. Le Cercle de Vienne, Shannon et la cybernétique nous semblent donc former le point d'inflexion qui aura fait tomber, selon Freitag, l'humanité dans un nouveau rapport au monde en donnant aux technosciences leurs prémisses théoriques.

Ce qui est enjeu, en dernière instance, est de savoir si l'humain a effectivement les moyens de faire correspondre la réalité avec les fantasmes systémistes pensés dans l'antichambre de la cybernétique. Nous sommes sur le point de tester les limites du concept de prophétie auto-réalisatrice, puisqu'à force d'appréhender le réel, subjectivité humaine comprise, comme un simple flux de données à contrôler, peut-être ce paradigme informationnel parviendra-t-il à s'imprimer dans nos consciences jusqu'à leur retirer toute spontanéité. Agir sur le monde et le penser comme s'il n'était qu'informations est-il suffisant pour que le monde ne devienne *fonctionnellement* qu'informations ?

[28]

Bibliographie

BENSON, Harris, *Physique mécanique*, Montréal, Édition du Renouveau Pédagogique, 1999.

GOUFFIGNAL, Louis, *La cybernétique*, Paris, Les Presses Universitaires de France, 1966.

FREITAG, Michel, *Dialectique et société, Tomes 1 et 2*, Montréal, St-Martin et Lausanne, 1986.

FREITAG, Michel, « [Totalitarismes : de la terreur au meilleur des mondes](#) », *Revue du MAUSS*, no. 25, 2005, pp. 143-184.

FREITAG, Michel, « [La dissolution postmoderne de la référence transcendantale](#) », *Cahiers de recherche sociologique*, no. 33, 1999, pp.181-217.

FREITAG, Michel, « [L'identité, l'altérité et le politique](#) », dans *L'oubli de la société : pour une théorie critique de la postmodernité*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, 2002, pp. 183-248.

HAHN, Hans, Otto GARNAP et Rudolf NEURATH, *The Scientific Conception of the World : The Vienna Circle*, Cambridge, Cambridge University, 1929.

LAFONTAINE, Céline, *L'empire cybernétique*, Paris, Seuil, 2004.

LUHMANN, Niklas, *Politique et complexité*, Paris, Le Cerf, 1999.

LYOTARD, Jean-François, *La condition post-moderne*, Paris, Éditions de Minuit, 1979.

MARTUCCELLI, Danilo, *Dominations ordinaires*, Paris, Balland, 2001.

SHANNON, Claude E., *The mathematical theory of communication*, Chicago, University of Illinois Press, 1949.

TRICLOT, Mathieu, *Le moment cybernétique*, Paris, Champ Vallon Seyssel, 2008.

VLATKO, Vedral, *Everything is information*, 2010. Sur le site : www.guardian.co.uk/science/video/2010/mar/05/bright-idea-vlatko-vederal

[29]

WALRAS, Léon, *Éléments d'économie politique pure*, Paris, Economica, 1988.

[30]

[31]

La technoscience et ses enjeux.
*Les transformations théoriques et empiriques
de la science et du risque.*

“La technoscience : au-delà du
renversement du rapport hiérarchique
entre la science et la technique.”

Par Caroline JOLY

L'astronomie est source de joie, voire d'illumination mystique de par la seule contemplation des cieux et la confrontation avec ce qui demeure les mystères de l'Univers, considérés dans leurs dimensions cognitives, esthétiques et même spirituelles. Il n'en demeure pas moins que ce qui apparaît toujours comme un spectacle propre à émouvoir l'âme et comme énigmes renouvelées derrière la modélisation théorique ne peut aujourd'hui relever de la recherche scientifique sans un très lourd appareillage scientifique qui met en œuvre la quasi-totalité des techniques les plus pointues. Oublier ces intermédiaires, cette médiation technologique à partir de laquelle se dévoile le cosmos sous des aspects profondément renouvelés, serait oublier tout ce que notre connaissance de l'univers doit, entre autres choses, à l'expansion accélérée d'une instrumentation inaugurée par la lunette à laquelle Galilée a donné son nom. Ce serait oublier aussi toutes les conséquences d'une exploration de « notre » monde portant au-delà des limites que nous pouvions atteindre (et encore...) autrement qu'en rêve il y a moins d'un demi-siècle.

Frank Tinland,
« Regard sur les technosciences »

[Retour à la table des matières](#)

[32]

Introduction :
la technoscience comme primauté
de la technique sur la science

Il n'existe pas de concept unique de « technoscience », mais plutôt, comme le dirait Hottois, « une famille d'usages apparentés »⁴¹. C'est d'ailleurs cette pluralité de sens qui rend l'étude de la technoscience si difficile. Gela dit, bien que la réalité à laquelle renvoie le terme « technoscience » ne fasse pas consensus, c'est généralement pour décrire une mutation des rapports entre science et technique qu'il est le plus souvent évoqué.

La transformation du rapport entre la science et la technique qui se trouve à l'origine du mot est généralement la suivante : l'entreprise poursuivie par la science contemporaine se caractérise désormais par le souci d'efficacité et par l'omniprésence de techniques. Si l'introduction d'impératifs technicistes au cœur même de la science est généralement acceptée comme étant ce qui constitue la nouveauté du phénomène de la technoscience, la réalité technicienne de la science contemporaine a néanmoins été interprétée de différentes manières. L'interprétation qui nous intéresse ici est celle qui associe la technoscience à la primauté de la technique sur la science, c'est-à-dire à la soumission de l'activité scientifique à l'activité techniciste. Selon Gilbert Hottois⁴², la technoscience correspondrait effectivement au « primat ultime de la technique sur la *theoria* »⁴³. Dans *Le système technicien*, Jacques Ellul va également dans le même sens : « la technique est en amont et en aval

⁴¹ Gilbert, Hottois, 2006, « Le concept de "technoscience" » dans Luc Vigneault et René Biais (sous la dir.), *Culture et technoscience : des enjeux du sens à la culture*, Québec, PUL, p. 87.

⁴² Il importe de souligner que la position d'Hottois a beaucoup changé au cours de sa carrière. Si l'auteur est généralement nuancé dans ses propos, il n'en demeure pas moins que, dans certains de ses ouvrages, il défend des idées qui vont d'une appréciation enthousiaste de la technoscience (*Technoscience et sagesse ?*, Nantes, pleins feux, 2002), à un pessimisme, voire un fatalisme, déconcertant (*Species Technica*, Paris, Vrin, 2002).

⁴³ Gilbert Hottois, 1984, *Le signe et la technique*, Paris, Aubier, p. 60.

de la science, mais, en plus, elle est au cœur même de la science, celle-ci se projette et s'absorbe dans la technique et la technique se formule dans la théorie [33] scientifique »⁴⁴. Michel Freitag⁴⁵ et Olivier Clain soutiennent eux aussi cette même idée lorsqu'ils affirment respectivement que les techniques « sont engagées dans le contrôle de l'action et de la communication humaine, et non pas dans la production d'artifices matériels [...] »⁴⁶, et que, ce faisant, « la science contemporaine tombe sous la domination de la technique et du technicisme, de l'idéologie dominante qui pose la rationalisation technique comme absolu »⁴⁷.

Pour ces auteurs, cette nouveauté relèverait d'un bouleversement radical de l'activité scientifique qui caractérise la modernité. Il s'agirait en effet, nous dit Clain, d'un « renversement du rapport négatif à la technique qui a jusqu'ici fondé l'autonomie du savoir scientifique »⁴⁸. Dans le cadre de ce renversement, la « nature » de la science serait loin d'être laissée indemne. En effet, pour Clain, « la technoscience contemporaine adopte un nouvel idéal régulateur, une nouvelle visée de connaissance, et en même temps adhère à de nouvelles normes épistémologiques »⁴⁹. Ainsi, l'objet de la connaissance ne serait plus le monde en lui-même, mais se réduirait à n'importe quelle opération de mesure que l'on *peut* effectuer sur le réel en vue d'augmenter l'emprise que l'on a sur lui. Avec la technoscience, nous dit Freitag, « la finalité de la connaissance scientifique devient la capacité de s'assurer de la prévisibilité des conséquences d'une action ou d'une intervention quelconque, pour s'en assurer le contrôle stratégique dans le procès de réalisation de n'importe quel objectif pragmatique [...] »⁵⁰. Devenue

⁴⁴ Jacques Ellul, 2004, *Le système technicien*, Paris, Le cherche de midi, p. 137.

⁴⁵ Précisons ici que Freitag défendra deux postures radicalement différentes à l'intérieur même de son œuvre. Dans ses premiers écrits, elle correspondra à une dissolution *épistémologiste* de la science et de la normativité, alors que dans ses derniers textes, elle sera associée à une dissolution réelle de l'ordre symbolique.

⁴⁶ Michel Freitag, 2002, « [La nature de la technique](#) » dans *L'oubli de la société*, Saint-Nicolas, PUL, p. 379.

⁴⁷ Olivier Clain, 1989, « Sur la science contemporaine », *Société*, Hiver, p. 126.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 100.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 97.

⁵⁰ Freitag, *op. cit.*, p. 374.

technoscience en vertu d'un renversement de son rapport hiérarchique à la technique, [34] la science contemporaine ne viserait plus que l'accroissement de l'efficacité technique qui lui permettrait de transformer et de maîtriser le réel. Selon cette approche, la science moderne, entendue comme activité théorique, aurait tout simplement été prise en otage par les impératifs techniques et, du même coup, transformée, ou mieux, pervertie par eux.

La soumission de la science à la technique est lourde de conséquences selon les différents auteurs que nous avons vus. Selon Ellul, en s'assujettissant l'activité scientifique et en s'imposant à elle comme une nécessité intrinsèque, la technique, entendue comme recherche de pure efficacité opérationnelle, serait devenue autoréférentielle et autonome dans le sens où elle formerait dorénavant « un ensemble d'éléments en relation les uns avec les autres de telle façon que toute modification de l'ensemble se répercute sur chaque élément »⁵¹. Elle échapperait désormais non seulement à la normativité scientifique, mais également à toute forme de normativité. Immaîtrisable, elle imposerait ses lois d'évolution au reste de la société. Elle ne reconnaîtrait plus aucune réalité autre que la sienne. Tout ce qui n'est pas encore soumis à l'efficacité et à l'opérativité qui la caractérisent serait en attente d'être transformé par elle. À son point culminant, nous dit Freitag, il n'existerait « plus rien pour une telle logique opérationnelle qui puisse encore exister de manière autonome, en soi, pour soi, et qui soit par conséquent, en son essence même, de nature incontrôlable »⁵². Suivant cette position, « les hommes ne décide [raient] pas de l'orientation du développement technique ; ils le servi [raient] et travaille [raient] à l'actualisation de ce qui est technoscientifiquement possible »⁵³. Dans ce contexte d'impuissance, nous dit Freitag, la technique conduirait ni plus ni moins à la destruction de l'ordre symbolique et à la mort du sujet politique.

Comme nous pouvons le constater, l'idée voulant que la technoscience corresponde à un renversement du rapport entre la science et la technique n'est pas sans créer de sentiments d'angoisse, d'impuissance et de dépossession. En [35] effet, elle suggère non

⁵¹ Ellul, *op. cit.*, p. 88.

⁵² Freitag, *op. cit.*, p. 383.

⁵³ Hottois, « Le concept de "technoscience" », p. 91.

seulement la corruption de la science moderne par les impératifs techniques d'efficacité et d'opérativité, mais postule également, en vertu de cette même corruption, l'omnipotence d'une technique devenue autonome. Autrement dit, au regard de la thèse notamment défendue par Hottois, Ellul, Freitag et Clain, cette « irréductible nouveauté »⁵⁴ associée à la pénétration de la technique à l'intérieur du champ scientifique correspondrait à une véritable émancipation de la technique par rapport à toute forme de normativité et, en dernière instance, à la dissolution du politique. Ainsi, parce qu'elle suggère la disparition de l'activité scientifique et de toute autre forme d'activité cognitive, la thèse que nous venons brièvement de décrire mérite que l'on s'y attarde. C'est pourquoi notre article visera principalement à répondre à la question suivante : la technoscience correspond-elle véritablement à un renversement de la relation de subordination de la technique par rapport à la science ou, en d'autres termes, à la subversion de l'activité scientifique moderne par les impératifs techniques d'opérativité et d'efficacité ? Comme nous le verrons, ce que nous désignons sous le terme de technoscience ne correspond en rien à un renversement dans la hiérarchisation des activités scientifiques et techniques. De fait, un tel bouleversement ne peut être ce qui caractérise la nouveauté de la technoscience, dans la mesure où la hiérarchie que l'on suppose aujourd'hui renversée n'existe tout simplement plus dans la modernité. En effet, plutôt que d'être dans un lien hiérarchique avec l'activité techniciste, la science moderne entretient un rapport dialectique avec la technique, puisque dès son émergence, la légitimité de la connaissance qu'elle produit repose sur les pratiques opératoires, et qu'au revers, ce sont ces mêmes pratiques qui lui confèrent son objet de connaissance. Comme le souligne à juste titre Jean-Pierre Siris, « sans qu'il s'agisse le moins du monde d'une confusion entre les deux registres, une possibilité d'interaction, mieux : la nécessité d'interaction passe au premier plan »⁵⁵.

⁵⁴ *Ibid.*, pp. 59 et 115.

⁵⁵ Jean-Pierre Siris, 1994, *La technique*, Paris, PUF, p. 206.

[36]

Mais alors, si la science et la technique se caractérisent dans la modernité par leur dépendance mutuelle, comment les auteurs que nous avons brièvement présentés en viennent-ils à postuler le bouleversement d'une hiérarchie qui, d'emblée, n'existe pas, à croire en une subversion de la science par l'activité techniciste, et, plus grave encore, en une technique omnipotente sur laquelle nous n'aurions plus aucune emprise ? Nous croyons en fait qu'une telle idée ne peut être soutenue qu'au regard d'une opposition radicale entre la volonté de connaître et la volonté d'efficacité dans l'action sur le monde ou, mieux encore, qu'en vertu d'une science et d'une technique appréhendées dans les termes d'une opposition entre une connaissance contemplative et une technique utilitaire. Pour les auteurs comme Hottois, Ellul, Freitag et Clain, la science pure est en effet irréductible à la technique. Elle est *theoria*, dans le sens où elle consiste en une activité de contemplation du monde effectuée par un sujet libre et désintéressé. S'opposant à l'utilitarisme et aux vicissitudes de la pratique, c'est-à-dire aux activités liées à la satisfaction des besoins matériels, son projet est de fournir une explication générale des lois de la nature et du cosmos, tel qu'elles se livrent à l'individu en quête de vérité. Selon cette conception de la science, la découverte des structures intelligibles du réel par l'esprit humain disposé à les recevoir est en soi sa propre fin. L'activité théorique s'oppose donc, en ce sens, à l'activité technique qui elle, ne vise que l'efficacité de l'action. Le passage suivant de l'ouvrage de Roger Bastide intitulé *Revue de l'enseignement philosophique* exprime bien cette opposition entre science et technique à laquelle réfèrent les auteurs qui nous intéressent :

la science n'est pas technique. La fonction de la science est d'assurer sans séduction ni contrainte, l'accord des esprits de bonne volonté sur leur perception d'univers et sur le langage qui l'exprime. La fonction de la technique est d'organiser efficacement des moyens en vue de certaines fins, et donc, d'assurer la réalisation empirique des désirs. ⁵⁶

⁵⁶ Roger Bastide, cité dans Frank Tinland, 2006, « La technoscience : convergence occasionnelle ou lien essentiel ? » dans Jean-Yves Goffi (dir.). *Regard sur les technosciences*, Paris, Vrin, p. 42.

[37]

Conçue comme simple dispositif pour maîtriser la nature, la technique est donc en elle-même transgression infinie des limites imposées par l'ordre naturel des choses. Autrement dit, elle ne cherche que les meilleurs moyens en vue d'obtenir un effet spécifique et anticipé. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elle doit impérativement être assujettie à autre chose qu'à sa propre finalité, d'où sa subordination à l'activité scientifique. Correspondant à un renversement de cette hiérarchie, la technoscience contemporaine concourrait donc, selon Hottois, Ellul, Freitag et Clain, à la transformation de la « nature » de la science, dans la mesure où, assujettie aux impératifs techniques, elle ne deviendrait rien d'autre que l'observation de nos manipulations techniques sur le réel. Abandonnant son projet moderne d'explication du monde et sa quête désintéressée de vérité, elle ne viserait qu'une transformation pragmatique du réel en vue d'en assurer le contrôle.

Or, l'opposition radicale entre la quête désintéressée de connaissance et la recherche d'efficacité sur laquelle repose l'idée voulant que la technoscience corresponde à un renversement de la hiérarchisation des activités scientifiques et techniques et, en dernière instance, à l'émancipation de la technique par rapport à toute forme de normativité, ne relève en rien du (méta)paradigme scientifique moderne, mais de la philosophie classique qui émerge en Grèce, au IV^e siècle avant notre ère, lorsque la question de l'Être et de sa connaissance devient un problème pour la pensée. Ainsi, nous soutiendrons que c'est en se rapportant à une conception de la science et de la technique qui s'appuie bien plus sur la philosophie classique, particulièrement celle de Platon et d'Aristote, que sur le mode d'être véritable de la science expérimentale moderne, que plusieurs auteurs en viennent, d'une part, à dévaloriser la technique et à la considérer comme une activité suspecte devant être subordonnée à autre chose qu'elle-même et, d'autre part, à caractériser la technoscience par un renversement du rapport entre ces deux champs et par la disparition de l'activité cognitive. Autrement dit, c'est en faisant violence à l'épistémologie moderne et à l'histoire des sciences et des techniques à laquelle elle se rapporte qu'un tel postulat sur la technoscience peut être soutenu.

[38]

La place de la technique dans philosophie classique

La survalorisation ontologique du beau et la dévalorisation de l'art dans la philosophie platonicienne

La philosophie inaugurée par les Grecs peut le mieux se définir comme une soif de connaissance. En effet, nous dit Sherringham en parlant des Anciens, « philosopher, c'est désirer connaître la réalité, c'est-à-dire désirer la réalité à travers la connaissance »⁵⁷. C'est d'ailleurs de ce postulat qu'émergeront les deux questions fondamentales de la philosophie, à savoir : qu'est-ce que la réalité ? Et qu'est-ce que connaître ? Considérant que, pour les Grecs et tous les auteurs classiques après eux, la connaissance est toujours secondaire par rapport à la réalité, la question de la nature de la connaissance mène inéluctablement à la question de la nature du connaissable. Pour reprendre les termes de Sherringham, « il s'agit de déterminer comment [la réalité] doit se présenter pour que sa connaissance vraie soit possible »⁵⁸.

Pour Platon, la connaissance correspond toujours à la définition de l'objet, ou, plus exactement, de son essence même. Or, comme l'indique Sherringham, la définition comporte plusieurs caractéristiques spécifiques. En, effet, explique-t-il,

elle est unique, alors que les choses auxquelles elle renvoie sont innombrables. Elle est commune à toutes les choses qu'elle définit. Elle demeure inchangée, alors que les choses qu'elles désignent se transforment continuellement. Enfin, elle subsiste malgré l'apparition des choses qui tombent sous son emprise.⁵⁹

⁵⁷ Marc Sherringham, 1992, *Introduction à la philosophie esthétique*, Paris, Payot, p. 42.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 46.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 47.

À la lumière de ce qui vient d'être dit à propos des caractéristiques de la définition, qui est en fait ce que l'on cherche à connaître, on constate que, pour Platon, la connaissance vraie suppose l'existence d'un niveau de réalité supérieur constitué d'idées. Ainsi, dans la perspective [39] platonicienne, il existe donc deux ordres de réalité : le monde sensible, erratique, considéré comme étant de l'ordre de l'apparence et de l'accident, et le monde des Idées, constitué d'essences et de substances. Et pour accéder à la connaissance vraie, nous dit Sherringham, « il faut s'élever du monde inférieur sensible à l'existence nécessaire du monde des Idées »⁶⁰. En ce sens, poursuit-il, pour Platon, la science est à la fois « la connaissance de l'être, et celle de la définition de la chose, et comme l'être vrai ne s'atteint qu'au travers la définition, il s'ensuit que la définition exprime l'être par excellence, c'est-à-dire que la définition existe comme être intelligible »⁶¹.

Ayant démontré l'existence du monde des Idées en tant que réalité supérieure, Platon va inéluctablement se pencher sur deux autres questions. Premièrement, il va s'intéresser à la nature des Idées, c'est-à-dire à ce qui constitue leur essence. En effet, explique Sherringham, « s'il est vrai que chaque Idée est absolument une, il subsiste malgré tout une pluralité d'Idées qui doit pouvoir d'une manière ou d'une autre, se ramener à un principe d'unité, c'est-à-dire à une Idée qui sera le principe de toutes les Idées »⁶². Le Bien sera, dans la philosophie platonicienne, l'Idée suprême qui conditionnera toutes les autres Idées. Autrement dit, en tant qu'Idée de toutes les Idées, ce sera lui qui permettra à l'esprit d'appréhender la totalité du monde. En effet, « de même que [l'astre solaire] éclaire les objets pour la vue, de même le Bien rend les Idées visibles à l'intelligence »⁶³. En ce sens, l'Idée de Bien est donc « l'être en tant qu'il se donne à voir à l'œil de l'âme, l'objet visible à la seule contemplation théorique »⁶⁴. Platon va ensuite se questionner à propos de ce qui est commun à toutes les Idées, ou encore, pour dire les choses autrement, à propos de ce qui constitue la caractéristique essentielle des essences vraies. À cette interrogation, il répondra que c'est leur beauté qui constitue leur identité commune. En

⁶⁰ *Ibid.*, p. 47.

⁶¹ *Ibid.*, p. 48.

⁶² *Ibid.*, p. 49.

⁶³ *Ibid.*, p. 50.

⁶⁴ *Ibid.*

effet, puisqu'elles sont précisément ce qui se [40] donne à voir à l'esprit grâce au Bien qui les illumine, les Idées sont en conséquence immédiatement belles. Mais si la beauté est ce qui est commun à toutes les Idées, et que le monde des Idées se caractérise par sa supériorité ontologique par rapport au monde sensible, il en découle que la beauté désigne avant tout la perfection de l'essence, ou, plus simplement, l'être le plus parfait. Sera alors jugé beau seul l'objet qui, ne manquant de rien, se présente comme étant complètement fini et achevé ; qui forme un tout harmonieux, au sens où les parties qui le constituent s'accordent parfaitement entre elles grâce à l'ordre et à la proportion ; qui met en évidence sa nature fondamentale par sa simplicité ; qui est toujours identique à lui-même, c'est-à-dire qui ne connaît aucune transformation ni altération ; et, finalement, qui est conforme à sa définition, c'est-à-dire qui est en vérité ce qu'il doit être. Inversement, seront considérés laids les objets qui sont incomplets ou inachevés ; qui sont disproportionnés et désordonnés ; qui camouflent leur véritable nature par leur complexité et leur caractère superflu et excessif ; qui subissent des modifications ; et, finalement, qui relèvent du faux, de l'invraisemblable, de l'impossible ou de la contradiction. En ce sens, le monde sensible inférieur, de par son caractère erratique et accidentel, ne sera beau qu'en raison de sa participation au monde des Idées. Comme l'explique Sherringham,

une chose sensible est belle en ce qu'elle se rapproche de sa définition idéale. La beauté du sensible renvoie à son fondement intelligible. Elle est le point d'ancrage de l'intelligible dans le sensible. La beauté rend manifeste la présence de l'intelligible dans le sensible, elle démontre la puissance de la définition essentielle dans la réalité matérielle. La beauté du sensible réside donc dans la soumission de la matière à la puissance définissante de la forme. ⁶⁵

À la lumière de ce qui est dit dans ce passage, nous voyons donc que, pour Platon, la beauté du monde sensible est essentiellement une expérience métaphysique qui consiste à élever l'âme de celui qui la perçoit vers le monde supérieur des Idées, mais, plus encore, que cette expérience renvoie à la [41] connaissance des essences vraies. Ainsi,

⁶⁵ *Ibid.*, p. 52.

souligne Sherringham, « dans la beauté se révèle ainsi la vérité de la chose » ⁶⁶. En ce sens, la science consiste donc en la contemplation de la beauté du monde des Idées, c'est-à-dire des essences vraies.

Dans la théorie platonicienne, c'est cette survalorisation ontologique de la beauté qui conduit à la dévalorisation et l'infériorisation de la technique, laquelle se décline en deux catégories, soit les arts du beau et les arts utiles. En effet, indique Sherringham, « l'essence du beau classique, parce qu'elle relève de l'ontologie, parce qu'elle qualifie le monde intelligible, Dieu, les vérités éternelles ou la nature, est en soi hors de portée de l'art, étrangère à son domaine » ⁶⁷. Considérant l'art comme étant destiné à tromper l'esprit en imitant la beauté parfaite qu'il est lui-même impuissant à produire, Platon va classer les artistes et les artisans au sixième et septième rang dans la hiérarchie des existences humaines, laquelle, établie en fonction du plus ou moins grand niveau de perfection des différentes activités que l'on retrouve dans la cité, comporte neuf degrés d'excellence qui vont de la vie philosophique à la vie tyrannique. De ce classement réservé par Platon aux activités techniques, on voit non seulement que celles-ci occupent une place inférieure, mais, plus important encore, qu'elles se situent juste à côté des existences humaines les plus dangereuses et les plus éloignées de la science, c'est-à-dire de la contemplation des essences vraies. Dans le passage suivant, Sherringham explique très bien la raison conduisant Platon à une telle infériorisation des arts du beau et de l'utile :

comme la sophistique, l'art prétend être un savoir de la vérité. Or, cette prétention est sans fondement, puisque ces deux activités ignorent également la vérité du monde intelligible. Donc, l'art, à l'instar de la sophistique, est non seulement erroné, mais encore trompeur : il représente comme vrai ce qui est non-vrai et en utilisant toutes les séductions du sensible. En ce sens, l'art est l'ennemi de la philosophie [...]. Le véritable artiste, c'est-à-dire celui qui [42] sera l'artisan du vrai dans le sensible, ne peut être que le philosophe en personne. ⁶⁸

⁶⁶ *Ibid.*, p. 53.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 59.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 60.

Cette condamnation sans appel de l'art va entraîner une suspicion morale à l'égard de cette activité. Jugée vile en vertu d'une survalorisation ontologique de la beauté, la technique devra donc, au regard de la philosophie esthétique platonicienne, être placée sous la haute surveillance des activités plus nobles. Comme nous allons le voir à l'instant, la version aristotélicienne de l'infériorisation de la technique sera toute différente. À défaut d'être considérée comme étant fautive et mensongère, la technique sera vue par Aristote comme une forme de savoir particulier et nécessaire, mais inférieur en raison de son lien de proximité avec la vie productive jugée pénible et servile. En apparence neutre et objective, cette catégorisation aura pour conséquence d'inférioriser la technique de façon beaucoup plus ferme et permanente que Platon ne l'a fait par son aversion.

La technique comme forme de savoir nécessaire mais servile dans la philosophie aristotélicienne

L'infériorisation de la technique chez Aristote ne se saisit qu'au regard de sa théorie des modes de connaissance. Selon cette théorie, tous les hommes naissent avec le désir de connaître. Si, pour Platon, la connaissance vraie ne s'acquiert qu'en se détournant du monde physique et en s'élevant au monde des Idées, pour Aristote, elle est indissociable de l'expérience immédiate. En effet, comme l'explique Dominique Dubarle, « la connaissance humaine apparaît commencer dans une spontanéité sensible qui, avec une durée suffisante de la vie, fournit tout d'abord une certaine expérience du réel. Cette expérience permet à l'esprit humain de se rendre compte des faits de réalité pris tout d'abord dans leur particularité »⁶⁹. Or, pour Aristote, cette expérience immédiate de la réalité, bien qu'elle soit l'état originel de la [43] connaissance humaine, n'est pas encore savoir. Pour qu'il y ait savoir, il faut que cette connaissance préalable de la réalité s'adjoigne au discernement du pourquoi. Autrement dit, la perception du fait brut n'est pas suffisante pour qu'il y ait savoir. Pour que celui-ci apparaisse,

⁶⁹ Dominique Dubarle, 1955, « La causalité dans la philosophie d'Aristote » dans *Histoire de la philosophie et métaphysique. Aristote, Saint Augustin, Saint Thomas, Hegel*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 10.

il faut impérativement que la raison causale de ce fait brut soit perçue. Pour reprendre les termes de Dubarle, « à cet état de savoir, l'esprit humain n'accède qu'à la condition, non seulement de l'universel, mais, en outre, d'une reconnaissance de ce qui a une fonction de raison à l'égard de ce que l'expérience propose »⁷⁰. Pour Aristote, la saisie de la cause, c'est-à-dire de ce qui permet d'apporter une réponse aux questions que l'esprit soulève naturellement par son expérience immédiate de la réalité sensible, est donc le facteur décisif du savoir vrai. Ainsi, contrairement à la doctrine platonicienne qui postule une rupture ontologique entre le monde inférieur de l'expérience sensible et le monde supérieur des Idées et de la connaissance vraie, la posture aristotélicienne admet plutôt un commerce entre ces deux ordres de réalité. En effet, nous dit Dubarle,

le savoir n'est point simple fixation de l'esprit dans un absolu étranger à la perception spontanée des choses. Il n'est même point parcours d'un univers d'Idées valant pour elles-mêmes au sein de l'absolu. Il est reprise intelligente et compréhensive de l'apport constitué par le vécu de la pensée qu'il permet désormais de poser en fait relié à ses causes.⁷¹

Pour dire les choses simplement, chez Aristote, la sensation est savoir en puissance. « L'expérience enveloppe la science, comme l'inférieur n'est que le supérieur en germe »⁷², ce qui revient à dire que la réalité est tout entière intelligible, et que, en tout point, dans toutes ses parties et dans toutes ses manifestations, elle est digne d'attention. C'est à partir de ce postulat qu'Aristote considérera la technique comme une forme de savoir particulier et nécessaire, et non comme une activité vile devant être placée sous haute surveillance.

[44]

Mais à quoi correspond le savoir chez Aristote ? Par savoir, nous dit Dubarle, il faut entendre « "l'achèvement" de la connaissance tel qu'y prétend radicalement la visée de l'esprit au moment où elle se détermine à partir de la condition mentale primitive de l'homme »⁷³. Et cet

⁷⁰ *Ibid.*, p. 11.

⁷¹ *Ibid.*, p. 12.

⁷² Jacques Chevalier, 1963, *Histoire de la pensée*, Paris, Flammarion, p. 308.

⁷³ Dubarle, *op. cit.*, p. 14

achèvement, ce point culminant atteint par l'esprit humain animé d'une intention naturelle et absolue de savoir vrai, est savoir de l'être. « Au-delà de toute chose, à propos de toute chose ou en toute chose, peu importe ici, le savoir veut être savoir de l'être »⁷⁴. Tout comme dans le platonisme, l'horizon aristotélicien du savoir est donc fondamentalement l'horizon ontologique. Ici, la seule différence entre ces deux doctrines vient de ce que renferme ce horizon : pour Platon, l'être correspond à la définition de la chose, pour Aristote, il correspond plutôt à la raison causale. Ainsi, dans la philosophie aristotélicienne, la cause est raison de l'être. Partant, la causalité est donc l'instrument fondamental de la cohérence ontologique de la réalité. Or, comme nous l'avons déjà évoqué, la réalité dans laquelle l'être se trouve actualisé et qui se donne à voir à l'esprit humain n'est pas seulement celle des vérités éternelles, mais également celle, plurielle, contingente et changeante, du monde sensible. Ce postulat sera au cœur de la théorie aristotélicienne des modes de connaissance. En effet, pour Aristote, si la réalité est inéluctablement diverse, telles le seront également et nécessairement les perspectives de compréhension causale. Ainsi, pour dire les choses plus simplement, à chaque sphère de la réalité correspondra donc un mode de connaissance et un savoir particulier et nécessaire.

La philosophie aristotélicienne propose la mise en œuvre de trois grandes perspectives de compréhension causale ou, mieux encore, une répartition hiérarchique du savoir en trois espèces : le savoir théorétique, le savoir pratique et les savoirs poïétiques. C'est au sein de cette même répartition que se comprend l'infériorisation de la technique chez Aristote. D'abord, le savoir théorétique est la plus haute forme de savoir qui soit, celui auquel aspire le philosophe. Comme l'explique [45] Chevalier, il est savoir véritable « en ce qu'il est le plus affranchi du sensible, de l'utile et de la simple pratique, qu'il cherche à connaître et savoir pour connaître et savoir, et qu'il vise, par la simple contemplation de l'objet, à atteindre le suprême connaissable, c'est-à-dire le principe et la cause »⁷⁵. Pour Aristote, celui qui cherche de façon désintéressée les causes premières et les principes des êtres est éminemment sage dans la mesure où, détaché de la nécessité, il est le

⁷⁴ Ibid.

⁷⁵ Chevalier, *op. cit.*, p. 306.

plus libre de tous les hommes. Le savoir pratique concerne pour sa part les choses contingentes et changeantes. Comme l'explique Sherringham, « il correspond au domaine des actions qu'on accomplit en tant qu'individu et en tant que citoyen, c'est-à-dire à la morale et à la politique »⁷⁶. Contrairement au savoir théorétique qui est en lui-même sa propre fin, le savoir pratique est orienté vers une finalité autre que la contemplation pure des raisons causales et des êtres. En effet, la fin du savoir pratique est d'agir vertueusement, c'est-à-dire d'évaluer la multiplicité des actions possibles dans une situation donnée et d'adopter la conduite jugée la meilleure. Ainsi, l'homme vertueux est un homme prudent. Il délibère sur les conséquences futures de l'agir présent et adapte sa conduite selon le principe du moindre mal. Enfin, tout comme le savoir pratique, les savoirs poiétiques revoient eux aussi aux choses dont l'existence est contingente et erratique. Or, plutôt que de concerner les actions morales et politiques, ils délimitent le domaine de la production et de la fabrication des objets. Pour Aristote, l'activité liée à cette forme de savoirs consiste en « une disposition à produire accompagnée de règles vraies, capables de produire »⁷⁷. Les savoirs poiétiques sont donc bien plus des savoir-faire que des savoirs orientés vers la recherche des causes derrière les phénomènes perçus par l'expérience. En effet, ils visent une fin extérieure à eux-mêmes, soit la chose à produire. Cela revient également à dire que tout savoir poiétique est un savoir insuffisant à lui-même, puisqu'il dépend entièrement de la fin visée par l'activité productive, soit l'objet à fabriquer. Comprenant le savoir technique (celui de l'artisan) et le savoir mimétique (celui de [46] l'artiste), les savoirs poiétiques se distinguent donc du savoir théorétique et du savoir pratique en ceci : ils sont constitués de règles fixes subordonnées à leur fin.

Sous l'apparente neutralité de cette définition, Aristote en arrive donc à accorder un statut inférieur aux savoirs poiétiques et, par voie de conséquence, à la technique, qui relève de ce mode particulier de connaissance, la vie productive étant pour lui, par définition, la vie inférieure. Ainsi, dans la philosophie aristotélicienne, la technique est donc discréditée : concernant la production d'objets plutôt que les raisons causales et sollicitant le corps plutôt que l'esprit, elle constitue

⁷⁶ Sherringham, *op. cit.* p. 62.

⁷⁷ Aristote, cité dans Sherringham, *op. cit.* p. 62.

une forme de vie servile indigne de l'homme libre désireux de contempler le principe des êtres. Comme l'explique Sherringham,

le seul véritable débat, pour Aristote, est de savoir si la vie politique est inférieure ou supérieure à la vie théorique. Vaut-il mieux être philosophe que roi ou citoyen responsable de la charge publique ? La conclusion longuement débattue sera finalement qu'il est préférable de devenir philosophe, parce que c'est en elle que se réalise toute perfection dont l'homme soit capable. ⁷⁸

Ainsi, poursuit-il, « la hiérarchie de l'excellence est claire : au premier rang vient le philosophe, au deuxième rang le roi ou le dirigeant politique, ces deux occupations étant les seules dignes de l'homme libre et oisif, enfin, au troisième rang, on retrouve les fabricants de choses belles et utiles » ⁷⁹.

Gomme nous pouvons le constater, ce n'est qu'au regard d'une philosophie de l'être, qui fait de la contemplation des essences et des causes la plus haute activité que l'homme puisse accomplir, que l'infériorisation de la technique prend tout son sens. Autrement dit, que la technique se rapporte à une activité vile pour Platon ou à une activité indispensable, mais servile pour Aristote, sa nécessaire subordination à autre chose qu'elle-même ne peut être postulée qu'en associant la recherche de connaissances vraies à une activité contemplative effectuée par un esprit libre et désintéressé. C'est d'ailleurs sur [47] un tel idéal de vérité que s'appuient justement les auteurs tels qu'Hottois, Ellul, Freitag et Clain lorsqu'ils affirment que la technoscience correspond à la perversion de la science moderne par des impératifs technicistes et, en dernière instance, à l'autonomisation de la technique par rapport à toute forme de normativité. Or, cet idéal contemplatif tombe en complète désuétude à la modernité. Tel que le fait remarquer Tinland,

la signification donnée à la théorie comme accession de l'esprit à son propre perfectionnement va céder la place au développement d'une activité opérante, soucieuse de constructions efficaces, symboliques et matérielles,

⁷⁸ Sherringham, *op. cit.* p. 62.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 63.

offrant à la fois prise à la prévision du cours naturel des phénomènes préalablement bien définis et à la production de dispositifs jamais réalisée jusqu'alors dans le monde. ⁸⁰

La dépendance mutuelle de la science et de la technique dans la modernité

La science qui se constitue dans la modernité devient interdépendante de la technique à plusieurs égards. Selon Tinland, « elle s'écarte en effet de l'idéal théorique hérité des Grecs et solidaire d'une connaissance conçue sur le modèle de la vision pour intégrer la dimension d'une "faire" soumis aux rigoureuses contraintes d'un contrôle systématique de ses conditions » ⁸¹. Autrement dit, dans la modernité, l'opération remplace la contemplation : il ne s'agit plus de capter l'image de la réalité telle qu'elle se donne à voir en elle-même à l'esprit humain disposé à la recevoir, mais de conduire des expérimentations méthodiquement contrôlées ⁸² sur la nature afin de déterminer ce qui unit entre eux les différents aspects du monde phénoménal et d'avoir une emprise sur eux. Plus simplement, il s'agit de découvrir, à travers la manipulation méthodique de certains de ses éléments, ce qui ne se donne pas à voir directement à la seule vision, à savoir les régularités [48] sous-jacentes de la nature ou, mieux encore, les « lois » secrètes qui la gouvernent, afin de la détourner de son cours et de la subordonner à des finalités humaines bien définies. Ainsi, nous dit Tinland,

à côté de la révélation d'un ordre immuable, harmonieux, susceptible d'élever l'esprit soucieux de le respecter à une plénitude actualisant les meilleures possibilités d'existences propres à l'homme, s'impose

⁸⁰ Tinland, *op. cit.*, p. 49.

⁸¹ *Ibid.*, p. 40.

⁸² Il s'agit ici, bien entendu, de la méthode des variations concomitantes, développée par E. Mariotte (1620-1684). Dans le cadre d'une telle méthode, ne seront retenus que les aspects quantifiables et calculables des relations entre les phénomènes.

progressivement le souci d'utiliser la connaissance des régularités naturelles pour mieux maîtriser les conditions de vie au sein des sociétés humaines. ⁸³

D'où ces célèbres phrases de Descartes et de Bacon selon lesquelles « il faut se rendre maîtres et possesseurs de la nature » et « on ne commande à la nature qu'en lui obéissant ».

Si, dans la modernité, la manipulation méthodique des choses est l'une des figures sous lesquelles se présente l'intégration de l'opérativité technique à l'activité scientifique, le recours à une telle manipulation requiert l'intervention et le renouvellement de techniques efficaces pour agir sur les éléments et processus de la nature que l'on tente précisément de contrôler. En effet, pour mener à bien une expérience méthodique qui va conduire à la production de connaissances reconnues comme vraies par la communauté scientifique émergente, l'utilisation d'un appareillage technique permettant justement de manipuler avec précision les éléments de la nature impliqués dans ladite expérience devient strictement nécessaire. Au revers, les connaissances acquises au cours de ces expérimentations permettront à leur tour l'accélération des gains en puissance, en précision et en diversité de l'arsenal technique. Plus simplement, nous dit Tinland, « la disponibilité de moyens techniques permet le contrôle et la production des phénomènes étudiés. Réciproquement, la connaissance de ces phénomènes accroît les moyens de ce contrôle, c'est-à-dire l'emprise technique sur les processus mondains tels qu'ils sont connus » ⁸⁴. En ce sens, [49] les avancées techniques ne sont pas de simples retombées ou effets collatéraux d'une connaissance théorique à laquelle elles seraient soumises. Elles sont à la fois au cœur de l'entreprise cognitive en même temps qu'elles en sont dépendantes. Autrement dit, dans la modernité, la science et la technique ne sont pas dans une relation hiérarchique, mais dans un réseau de relations circulaires. Ainsi, comme l'explique Tinland en parlant de la modernité,

[cette interdépendance solidarissant science et technique] est à l'œuvre dès l'apparition des disciplines méthodologiques qui encadrent la validation des connaissances intégrées au corpus scientifique dès le XVII^e siècle. Il s'agit

⁸³ Tinland, *op. cit.*, p. 45.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 40.

de l'organisation, sur des bases nouvelles, d'un champ en voie d'unification en lequel le va-et-vient entre avancées scientifiques et progrès technique prendra le caractère d'une condition indispensable à leurs dynamiques de développement propre. ⁸⁵

Conclusion

Comme nous l'avons constaté, les activités cognitives et techniques se sont conjuguées dans la modernité pour donner naissance à ce qui donnera ses marques propres à notre civilisation occidentale, à savoir la science expérimentale. C'est là, certes, énoncer une banalité, mais celle-ci ne va pas de soi. Pour que cette science particulière puisse voir le jour, il fallait l'effacement de certains obstacles épistémologiques empêchant son développement. Entre autres choses, il fallait que soit levée l'opposition platonicienne (et, dans une certaine mesure, aristotélicienne) entre ce qui appartient au monde supérieur des Idées et ce qui relève du monde inférieur sensible, puisque cette opposition entretenait l'idée selon laquelle, dans ses tentatives pour imiter la nature, l'homme mettait en œuvre des procédés mettant en péril la beauté des essences telle qu'elle s'offre à voir à l'âme humaine. Dès lors, rien ne permettait de traiter les effets de l'expérimentation autrement que comme un processus dangereux incapable de nous révéler quoi que ce soit sur l'être. Mais en plus que soit effacée cette inégalité ontologique [50] postulée par Platon entre ces deux ordres de réalité, il fallait encore que soit levé un autre obstacle, soit la lecture aristotélicienne selon laquelle l'ordre du monde reposait sur une cause complexe. Car si le monde phénoménal est engendré par une raison causale qui lui est extérieure et qu'il faut connaître en soi et pour soi, il devient impossible pour l'être humain d'en détourner certains éléments de leur cours normal pour les adapter à des fins déterminées. Ce n'est donc qu'une fois que la philosophie classique de l'être tombera en complète désuétude et, partant, que deviendra obsolète l'idée de la hiérarchisation des activités théoriques et techniques, que pourra émerger la science moderne. Ainsi, la hiérarchie de la science et de la technique n'existant déjà plus dans la modernité - la philosophie qui lui donnait sens étant devenue complètement caduque au regard de la

⁸⁵ *Ibid.*, p. 41.

science expérimentale naissante -, son renversement ne peut donc être, contrairement à ce qu'affirment Hottois, Ellul, Freitag et Clain, ce qui caractérise la technoscience.

[51]

Bibliographie

ARISTOTE, *Métaphysique*, Paris, Vrin, 2000.

BERTHELOT, Jean-Michel, *L'emprise du vrai. Connaissance scientifique et modernité*, Paris, PUF, Sociologie d'aujourd'hui, 2008.

BOUTROUX, Pierre, *L'idéal scientifique des mathématiciens dans l'antiquité et dans les temps modernes*, Sceaux Gabay, 1992.

BRETON, Philippe, Alain-Marc RIEU et Franck TINLAND, *La techno-science en question*, France, Champs Vallon Seyssel, coll. Milieux, 1990.

CHEVALIER, Jacques, *Histoire de la pensée*, Paris, Frammarion, 1963.

CLAIN, Olivier, « Sur la science contemporaine », *Société*, Hiver, 1989, pp. 95-142.

DUBARLE, Dominique, « La causalité dans la philosophie d'Aristote » dans *Histoire de la philosophie et métaphysique. Aristote, Saint Augustin, Saint Thomas, Hegel*, Paris, Desclée de Brouwer, 1955.

DUMOUCHEL, Paul, « Science, technique et histoire » dans Luc Vigneault et René Biais (dir.), *Culture et technoscience : des enjeux du sens à la culture*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, 2006, pp. 69-82.

ELLUL, Jacques, *Le système technicien*, Paris, Le cherche de midi, coll. Documents, 2004.

FREITAG, Michel, « [La nature de la technique](#) » dans *L'oubli de la société*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, 2002, pp. 325-417.

FREITAG, Michel, *Dialectique et société I. Introduction à une théorie générale du symbolique*, Montréal, Lditions Saint-Martin, coll. L'âge d'homme, 1986.

FREITAG, Michel, *Dialectique et société II. Culture, pouvoir, contrôle. Les modes de reproduction formels de la société*, Montréal, Lditions Saint-Martin, coll. L'âge d'homme, 1986.

[52]

FREITAG, Michel, « De la Terreur au Meilleur des Mondes. Globalisation et américanisation du monde : vers un totalitarisme systémique » dans Daniel Dagenais (dir.) *Hannah Arendt, le totalitarisme et le monde contemporain*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, 2003, pp. 353-404.

HOTTOIS, Gilbert, « La technoscience : de l'origine du mot à son usage actuel » dans Jean-Yves Goffi (dir.), dans *Regard sur les technosciences*, Paris, Vrin, coll. Pour demain, 2006, pp. 21-38.

HOTTOIS, Gilbert, « Le concept de "technoscience" » dans Luc Vigneault et René Blais (dir.), *Culture et technoscience : des enjeux du sens à la culture*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, 2006, pp. 85-99.

HOTTOIS, Gilbert, *Philosophies des sciences, philosophies des techniques*, Paris, Odile Jacob, 2004.

HOTTOIS, Gilbert, *La philosophie des technosciences*, Abidjan, Presses des Universités de Côte-d'Ivoire, 1997.

SHERRINGHAM, Marc, *Introduction à la philosophie esthétique*, Paris, Payot, 1992.

SIRIS, Jean-Pierre, *La technique*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Les grandes questions de la philosophie, 1994.

TINLAND, Franck, « La technoscience : convergence occasionnelle ou lien essentiel ? » dans Jean-Yves Goffi (dir.), dans *Regard sur les technosciences*, Paris, Vrin, coll. Pour demain, 2006, pp. 39-66.

[53]

La technoscience et ses enjeux.
*Les transformations théoriques et empiriques
de la science et du risque.*

“Forces et faiblesses de la théorie
de la société du risque :
la technoscience... source
de risques et de progrès ?”⁸⁶

Par Mathieu CHARBONNEAU

Introduction

The 1980s, 90s and the start of the new millenium have witness a vast prolifération of theoretical perspectives — from postmodernism and globalization theory to récent attempts to apply complexity theory to the social sciences — aligning themselves to the view that the present is simply too fluid, too transient and too awash with turbulent global scapes, mobilities or network to be comprehended with the static and clunky ontological categories of the past.⁸⁷

⁸⁶ Sont ici reprises les grandes lignes du chapitre premier du mémoire de maîtrise intitulé *La théorie de la société du risque à l'épreuve de l'économie politique de l'assurance : état des lieux du débat autour du principe d'inassurabilité privée chez Ulrich Beck*, déposé en 2011 par l'auteur du présent article au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Un remerciement spécial va à Caroline Joly pour l'organisation du colloque « Les avancées de la technoscience : risque ou progrès ? » (avril 2010, UQAM) ainsi que pour le travail d'édition du présent recueil.

⁸⁷ Will Atkinson, 2007, « Beck, individualization and the death of class : a critique », *The British Journal of Sociology*, vol. 58, no. 3, p. 363.

[Retour à la table des matières](#)

À l'approche de la fin de la Guerre froide, le champ de la sociologie fut marqué par la production d'un important nombre de cadres théoriques désirant rompre avec les catégories ontologiques de la modernité. On prétendait alors appréhender davantage adéquatement ce que l'on considérait [54] comme une nouvelle réalité contingente et globalisée caractérisant les sociétés capitalistes en cette *fin de siècle*. Dans cet élan, ce sont les perspectives constructivistes et les théories de la complexité qui semblent avoir colonisé la sociologie. La théorie de la société du risque (TSR) d'Ulrich Beck s'inscrit précisément dans ce mouvement de renouveau paradigmatique, et elle en viendra même à dominer l'une des branches les plus effervescentes de la sociologie contemporaine : la sociologie du risque. Appréhendant les dangers de catastrophes techno-industrielles et la crise écologique globale, le sociologue allemand systématisera son analyse à travers l'élaboration d'une théorie sociologique générale, critique de la sociologie classique. Il avancera le constat d'une transformation socio-historique inédite se concrétisant lors de la deuxième moitié du XX^e siècle : le passage de la première modernité industrielle et nationale vers la seconde modernité de la société du risque, globale et réflexive.

Avant le tournant des années 2000, on observe qu'un nombre limité de critiques fut adressé à la TSR. D'un côté, cette lacune s'explique par la traduction plutôt tardive de son œuvre fondatrice — *Risikogesellschaft Auf dem Weg in eine andere Moderne* (1986) - en langues anglaise (1992) et surtout française (2001). De l'autre, cette réticence peut également s'expliquer par une certaine volonté de « faire école » en appliquant et en élaborant la TSR, laquelle s'autoproclame en tant que révolution paradigmatique. Les lecteurs fascinés par Beck étaient donc peut-être plus occupés à opérationnaliser son cadre théorique - ou plutôt à s'en inspirer librement - qu'à le critiquer. Depuis quelques années, les reproches formulés à l'égard de la sociologie beckienne semblent néanmoins se multiplier. Dans ce qui suit, nous proposons une lecture de la TSR ainsi qu'une revue de ses principales critiques. Par la discussion des forces et des faiblesses de la sociologie de risque de Beck, nous visons à mettre en relief sa conception poststructuraliste du pouvoir de même que sa réponse politico-normative, une philosophie politique qualifiée de *subpolitique*

cosmopolite. C'est ainsi que nous serons en mesure d'établir que, d'après la TSR, les avancées de la technoscience sont à la fois sources de risques *et* de progrès.

[55]

Les forces : une sociologie critique de la technoscience

La TSR fournit avant tout une critique de la rationalité instrumentale, du développement techno-industriel et de la technoscience, tout en défendant la rationalité sociopolitique et, dans une moindre mesure, le sens commun⁸⁸. En effet, Beck propose une critique de la « moralité mathématisée »⁸⁹ de la définition technoscientifique des risques. Il montre par exemple que les taux limites et les quantités maximales en viennent à occuper une fonction de légitimation du développement techno-économique et, par la bande, de la pollution.

Les taux limites de présence « acceptable » de substances polluantes et toxiques dans l'air, l'eau et l'alimentation sont à la répartition du risque ce qu'est le principe du mérite à l'inégale répartition des richesses : ils réussissent le tour de force d'autoriser les émissions polluantes *tout en* légitimant leur existence, tant qu'elle se cantonne en deçà des valeurs établies. En limitant la pollution, *on fait le jeu de* la pollution. [...].

⁸⁸ Bien que Beck ne fasse pas usage de la notion de technoscience, il nous apparaît approprié de la mobiliser pour traduire sa démarche dont le point de départ est une sociologie critique des sciences et technologies. Pour une théorisation du concept de technoscience, voir Michel Freitag, 2002, *L'oubli de la société. Pour une théorie de la postmodernité*, Saint-Nicolas (Québec), Presses de l'Université Laval.

⁸⁹ Ulrich Beck, 2007 [2000], « Risk society revisited : theory, politics and research programmes », dans B. Adam, U. Beck et J. Van Loon (dir.), *The Risk Society and Beyond. Critical Issues for Social Theory*, Londres/Thousand Oaks/New Delhi, Sage Publications, pp. 211-29.

L'exigence de *non-intoxication*, qui paraît pourtant le fait du bon sens le plus élémentaire, est donc rejetée parce *qu'utopique*.⁹⁰

Nous percevons en fait en filigrane de la sociologie du risque de Beck une sociologie de la précaution signalant que cette « "ordonnance sur les quantités maximales" repose sur un *sylogisme technocratique* tout à fait douteux et dangereux : ce que l'on n'appréhende pas ou ce que l'on ne peut pas (encore) appréhender n'est pas nocif. »⁹¹ On rencontre ici l'essentiel de [56] la portée critique de la sociologie beckienne, et peut-être l'héritage principal que celle-ci récupère de la tradition de la théorie critique. La TSR suggère que la fuite vers l'avant technoscientifique pousse l'humanité dans une spirale où la science elle-même sombre dans la production de nouveaux risques au fur et à mesure qu'elle tente de contrôler les effets secondaires nuisibles de ses propres innovations. En ce sens, la TSR met au centre de l'analyse les *conflits du risque*, mettant en scène les industries, les politiciens, les technocrates, les scientifiques, les mouvements sociaux et les médias de masse, en lutte pour la mobilisation de la connaissance des dangers. L'enjeu principal de cette politisation des savoirs experts est le monopole de la connaissance légitime du risque⁹². *A fortiori*, le syllogisme technocratique constitue pour Beck la source de l'aveuglement généralisé à ce qu'il nomme l'*effet boomerang* selon lequel même les dominants perdent toute sécurité face aux nouveaux dangers techno-écologiques (*ibid.* : 67 et *sq.*). Selon lui, il apparaît paradoxal que le progrès des connaissances génère une expansion de l'ignorance des risques nouvellement produits. S'éloignant de l'idéal moderne du Progrès, la technoscience aurait perdu le pari du contrôle

⁹⁰ Ulrich Beck, 2001 [1986], *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Champs/Flammarion, pp. 116-117.

⁹¹ *Ibid.*, p. 118.

⁹² Pour une analyse des « relations de définition comme relations de domination », similaire à l'approche sociologique de P. Bourdieu, voir Ulrich Beck, 2009 [2007], *World at Risk*, Cambridge, Polity Press. Ajoutons que la notion beckienne de conflit repose fortement sur l'idée de public propre à la philosophie pragmatiste de J. Dewey. Voir Ulrich Beck, 2006 [2002], *Power in the Global Age. A New Global Political Economy*, Cambridge, Polity Press, pp. 37-38, 103-104 et 316-317 ; Beck, 2009 [2007], *op. cit.*, pp. 59 et 182-183 ; et U. Beck et J. Willms, 2004 [2000], *Conversations with Ulrich Beck*, Cambridge, Polity, pp. 140-141.

de la nature et de la réalité qu'elle transforme elle-même. On se doit donc d'accorder un certain mérite à la tentative beckienne de réhabiliter une forme d'universalisme à travers cette critique écologiste de la technoscience.

*Approche et épistémologie hybrides
incertitude, ambivalence et réflexivité*

« the notion of world risk society is pertinent to a world which can be characterized by the *loss of clear distinction between nature and culture*. [...]. The concept of risk and [...] of [57] world risk society are concepts of ambivalence, meaning that they destroy distinctions and reconnect antithèses. »⁹³

La sociologie du risque de Beck est profondément marquée par l'ambivalence et l'incertitude ; elle relève parfois même de l'expérimentation. Il appert en outre que la TSR prétend dépasser l'ensemble des dualismes de l'architecture de la modernité⁹⁴. Etrangement, l'approche beckienne se situe à la fois dans la tradition de la théorie critique et dans un néofonctionnalisme assumé⁹⁵. Par exemple, Beck explique une des « lois » de la société du risque - voulant que moins les risques soient publiquement reconnus, plus la production de ces mêmes risques s'intensifie - à la fois par le haut degré d'industrialisation *et* par la différenciation fonctionnelle des champs d'activités autonomes⁹⁶. Cette approche hybride et cette conception de la modernité apparaissent chez Beck d'autant plus étonnantes qu'il entreprend une théorisation générale de la société, présentée comme critique de la pensée moderne. La TSR se prétend effectivement au statut de théorie générale diagnostiquant paradoxalement l'effritement de la société comme totalité face à la désintégration des institutions modernes. Devant cette crise, les institutions seraient incapables de contrôler les nouveaux risques irréversibles et globaux qu'elles produisent elles-mêmes ; elles seraient piégées dans la *spirale du risque*.

⁹³ Beck, 2007 [2000], *op. cit.*, pp. 221-222.

⁹⁴ Gabe Mythen, 2007, « Reappraising the risk society thesis : Telescopic sight or myopia vision ? », *Current Sociology*, vol. 55, no. 6, p. 808.

⁹⁵ En effet, Beck réfère régulièrement à N. Luhmann. Voir Beck, 2001 [1986], *op. cit.*, p. 293 ; Beck, 2006 [2002], *op. cit.*, pp. 104 et 319-20n7 ; Beck, 2009 [2007], *op. cit.*, pp. 112-113, 143-143 et 229-230.

⁹⁶ Beck, 2007 [2000], *op. cit.*, p. 220.

« Hazards themselves sweep away the attempts of institutional elites and experts to control them. [...]. By utilizing the gap between latent impact and knowledge, data can be hidden, denied and distorted. [...]. Human error rather than System risk can be cast as villain [...]. » ⁹⁷

Dans ce cadre, la société du risque marque la généralisation de la réflexivité et du libre arbitre face à la [58] disparition des catégories ontologiques de la modernité en raison de la complexité et de la contingence d'une société aux prises avec des risques incontrôlables et incalculables. Le sociologue allemand soutient ainsi que cette « condition humaine » ⁹⁸ inédite et inattendue conduit irrévérablement les individus à se détourner de la confiance envers les institutions pour choisir des modes de socialisation et de politisation davantage adaptés à une situation d'incertitude ⁹⁹. La société du risque serait donc à la fois individualisante et globalisante. La TSR constitue en ce sens une version de la théorie de la *modernisation réflexive* conçue comme processus d'accélération de la modernité dans lequel on assiste au déclin de la tradition et à la fin de la nature ¹⁰⁰. En effet, les risques beckiens sont des *incertitudes fabriquées* définies comme synthèses de savoir et d'ignorance, combinant l'évaluation empirique du risque (l'accident) et la nécessité de décider et d'agir dans un contexte d'indétermination (l'incertitude) ¹⁰¹.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 225.

⁹⁸ Beck, 2009 [2007], *op. cit.*

⁹⁹ Si elle constitue le résultat de l'ensemble des multiples décisions individuelles, cette « condition humaine inattendue » n'est pas choisie, ni même voulue, selon Beck. Il ne s'agit pas d'une option, mais d'une condition : « Nobody can escape it » (*ibid.*, p. 19).

¹⁰⁰ Tout au long de l'œuvre de Beck, il est ardu de statuer si la transformation qu'il signale constitue une rupture à proprement dire, ou s'il s'agit plutôt d'une tendance processuelle, conformément au concept de *modernisation réflexive*. O'Malley opte pour la première option, bien que Beck n'ait lui-même jamais clarifié la question. Voir Pat O'Malley, 2003, « Governable catastrophes : a comment on Bougen », *Economy and Society*, vol. 32, n° 2, mai, pp. 275-279.

¹⁰¹ Beck, 2007 [2000], *op. cit.*, p. 216. Il existe une proximité importante entre l'approche de Beck et les thèses d'A. Giddens : les deux sociologues partagent cette opposition entre « incertitudes fabriquées » et « dangers naturels ». Voir Anthony Giddens, 1999, « Risk and Responsibility », *The Modern Law Review*, vol. 62, n° 1, janvier, pp. 1-10, et Anthony Giddens, 1990, *The*

Passant outre la distinction entre le local et le global, les nouveaux risques produisent une expérience universelle [59] puisque les dangers environnementaux et technologiques transcendent les frontières spatiales et les repères temporels ¹⁰². Dans la société du risque, risque par définition globalisé, l'expérience des menaces transcende ainsi le statut ontologique du vécu et est donc *glocale*, ce qui rend inefficente la gestion classique de la sécurité qui se doit désormais d'appréhender des dangers incalculables en lieu et place des risques quantifiables. Cette disjonction spatio-temporelle entre actions et conséquences constitue une caractéristique essentielle de la société du risque conduisant Beck à souligner la nécessité des médiations symboliques conférant une visibilité sociale à la virtualité des dangers. Dit autrement : « risk are at the same time 'rea' and constituted by social perception and construction. [...] perception is always and necessarily contextual and locally constituted. » ¹⁰³. L'expérience locale des risques globaux ne se matérialise donc qu'à travers un travail d'imagination et de construction nécessitant la médiation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et des médias de masse, théâtres des conflits du risque.

En bout piste, l'hybridité et l'ambivalence structurent également l'épistémologie de Beck. Selon l'épistémologie *constructiviste réaliste* de la TSR, c'est à certains moments la *nature proprement dite* qui relève de la construction sociale — car l'humain aurait modifié entièrement son environnement naturel —, alors que c'est ailleurs la *perception de la nature* qui se construit à travers les conflits ¹⁰⁴. Du reste, il soutiendra

Consequences of Modernity, Cambridge, Polity Press. Voir également M. Douglas et A. Wildavsky, 1982, *Risk and Culture. An Essay on the Selection of Technological and Environmental Dangers*, Berkley, University of California Press. Pour une critique de cette distinction, se référer à Steve Hinchcliffe, 2000, « Living with Risk : The Unnatural Geography of Environmental Crises », dans S. Hinchcliffe and K. Woodward (dir.), *The Natural and the Social : Uncertainty, Risk, Change*, London, Routledge, pp. 115-154.

¹⁰² Beck, 2009 [2007], *op. cit.*, p. 218.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 219.

¹⁰⁴ Cette posture épistémologique constitue, aux yeux de Beck, un choix pragmatique en regard des objectifs scientifiques *et* normatifs. Il justifie une telle ambiguïté comme suit : « I am both a realist and constructivist, using realism *and* constructivism as far as those meta-narratives are usefull for the

que la critique de l'industrialisme, les solutions à la crise environnementale et l'analyse sociologique ne puissent prendre pour fondements l'idée de nature *en soi* propre aux [60] sciences de la nature. Il appelle par là à la reconnaissance de l'aspect construit des risques, des dialogues et des conflits portant sur les diverses perceptions des menaces envers la nature ¹⁰⁵. Beck relève par conséquent un autre paradoxe dans la société du risque : l'idée réaliste de nature mobilisée par les sciences naturelles constitue une précondition de la perception sociale de la crise écologique et des nouveaux risques ¹⁰⁶. Ainsi, les processus concomitants de *scientifisation* et de *démocratisation* propres à la modernisation réflexive conduisent à la disparition de la distinction entre *science et politique*, alors que la seconde constitue une condition de nécessité de la première, et vice versa ¹⁰⁷. Il démontre ainsi que l'existence du mouvement écologiste requiert l'objectivation scientifique des risques et de la destruction de la nature. Bref, la contre-expertise émerge en tant que pivot de la dynamique sociopolitique conflictuelle de la société du risque ¹⁰⁸.

Constats et thèses de départ en 1986

[...] la pénurie est hiérarchique, le smog est démocratique. ¹⁰⁹

Nous avons vu que la sociologie de Beck prend acte de la fuite vers l'avant techno-industriel et de ses conséquences écologiques et sociales. La contingence ontologique de la société du risque globalisé obligerait à laisser tomber les *catégories zombies* de la modernité pour adopter une épistémologie à la fois ambivalente et politique. La sociologie

purpose of understanding the complex and ambivalent 'nature' of risk in the world risk society we live in. », (2007 [2000], *op. cit.*, pp. 212). Quelques lignes plus tôt, Beck se distançait pourtant du constructivisme : « Within a constructivist framework no one is able to define or declare what really 'is' or 'is not'. », (*ibid.*, p. 211).

¹⁰⁵ Beck, 2009 [2007], *op. cit.*, p. 83.

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ Voir Beck, 2001 [1986], *op. cit.*, p. 340.

¹⁰⁸ Ulrich Beck, 1999, *World Risk Society*, Cambridge, Polity Press, p. 79.

¹⁰⁹ Beck, 2001 [1986], *op. cit.*, p. 65.

beckienne repose en fait sur l'idée d'une transformation socio-historique inédite. Elle signale le passage de la première modernité industrielle de classe à logique linéaire, causaliste et nationale - au sein de laquelle les conflits étaient structurés par la répartition des richesses - vers la seconde modernité de la société du risque. Celle-ci se caractérise plutôt par une dynamique réflexive, contingente et globale, dominée par une distribution conflictuelle des nuisances écologiques et [61] sanitaires ¹¹⁰. Penchons-nous maintenant de plus près sur les constats et les thèses de départ de cette sociologie contemporaine.

Dès 1986, année de l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl, Beck s'intéressa au premier chef aux dangers d'accidents nucléaires, du réchauffement climatique et de la technologie génétique. Ainsi, le risque de catastrophe, ou plutôt l'incertitude caractérisant ce dernier, constitue l'ancrage phénoménologique de la TSR. Beck appréhenda ces phénomènes sous un œil wébérien en tant que résultats involontaires de la complexité des multiples actions individuelles. Voilà où résiderait la principale nouveauté de la société du risque : l'apparition d'événements catastrophiques et de scénarios du pire d'origine humaine, certes, mais involontairement produits. Chez Beck, ces cas limites représentent des phénomènes d'un nouveau genre se distinguant par trois caractéristiques. D'abord, leurs probabilités d'occurrence sont minimales — tendant vers zéro — et leurs conséquences sont globales. Ensuite, les institutions et technologies modernes se montrent dans l'incapacité de les contrôler, ce qui déclenche la spirale du risque. Enfin, ils ne possèdent pas de fondements spatio-temporels, compte tenu de leur portée planétaire et de leurs impacts potentiellement irréversibles. La principale répercussion sociétale de ces nouveaux risques globaux consisterait donc en l'impossibilité de désigner la cause des catastrophes, rendant problématique toute imputation - tant juridique que politique - d'une quelconque faute. C'est ainsi que Beck définit l'*irresponsabilité organisée* de la société du risque, laquelle se distingue donc également

¹¹⁰ *Ibid.* ; Ulrich Beck, 1992, « From industrial society to the risk society : questions of survival, social structure and ecological Enlightenment », *Theory, Culture and Society*, vol. 9, no. 97, pp. 97-123, Beck, 1999, *op. cit.* ; Beck, 2007 [2000], *op. cit.* ; Beck, 2009 [2007], *op. cit.*

par sa complexité ¹¹¹. En définitive, en plus d'être marquée par l'ambivalence, la contingence, l'incertitude et la [62] complexité, la société du risque de Beck est une société de la catastrophe ¹¹².

Au-delà de sa critique de la rationalité instrumentale, la TSR propose deux autres thèses fortes, dès 1986 : le déclin des modes de vie traditionnels et l'individualisation des inégalités. Le processus de modernisation réflexive, se développant sur le substrat de la crise institutionnelle, se concrétise précisément par une universalisation de la réflexivité autorisant le libre choix dans des champs d'activités autrefois régis par l'autorité de la tradition. En ce sens, en plus d'être une *société post-nature*, la société du risque est aussi une société de la « fin des grands groupes », en premier lieu des classes sociales. Sur fond d'idéalisme, Beck avance que « dans la situation de classes [...], c'est l'être qui détermine la conscience, tandis que dans les situations de menace, c'est la *conscience* qui *détermine l'être*. » ¹¹³ Dit autrement, la formation identitaire et les modalités de politisation, autrefois structurées par les conditions de classe, répondent désormais de la dynamique de répartition des risques. Malgré plusieurs précautions ¹¹⁴, Beck soutient « que les risques exercent *objectivement* un effet *égalisateur* [...]. C'est justement là que réside leur nouvelle force politique. En ce sens, les sociétés de risques ne sont justement *pas* des sociétés de classes » ¹¹⁵. Ce constat conduit Beck à proposer la thèse de

¹¹¹ D'après Beck, cette généralisation de l'irresponsabilité signifie que chacun « est cause et effet *à la fois*, et [que] *personne* ne peut donc être la cause de quoi que ce soit. Les causes se dissolvent dans l'interchangeabilité générale des acteurs et des circonstances, des réactions et des contre-réactions » (Beck, 2001 [1986], *op. cit.*, p. 59).

¹¹² O'Malley, 2003, *op. cit.*

¹¹³ Beck, 2001 [1986], *op. cit.*, p. 42.

¹¹⁴ Visionnaire, Beck précise par exemple qu'il « est pourtant très vraisemblable qu'en réaction aux informations alarmantes sur les intoxications diffusées par la presse et la télévision, on finira par aboutir à des comportements alimentaires et à des modes de vie « anti-chimiques » différenciés selon les couches sociales » (*ibid.*, p. 64). Il ajoute toutefois peu après que l'on « pourrait très bien faire l'hypothèse que ce rapport réfléchi et financièrement fort aux risques vient justement renforcer les vieilles inégalités sociales à un *nouveau* niveau. Pourtant, poursuit-il, cette hypothèse ne touche justement *pas* le cœur de la logique de répartition des risques » (*ibid.*, p. 65).

¹¹⁵ *Ibid.*, p. 66.

l'individualisation en tant que processus réflexif d'émancipation face aux formes traditionnelles d'inégalités et de domination. La société du [63] risque est en outre une société postindustrielle s'édifiant sur les cendres de la défunte régulation fordiste du travail ¹¹⁶.

Au centre de la seconde partie de *La société du risque* se trouve « l'idée selon laquelle nous sommes les témoins oculaires d'une mutation sociale [...] au cours de laquelle les hommes sont *libérés* des formes sociales de la civilisation industrielle - classe, couche sociale, famille, statut sexuel des hommes et des femmes » ¹¹⁷. Source d'émancipation, l'individualisation réflexive aurait été d'abord nourrie par l'intervention de l'État-providence et par l'éducation publique ¹¹⁸. Constatant les effets immédiats de la dérégulation du travail, Beck interprète celle-ci comme une source d'individualisation des inégalités et affirme sans équivoque qu'« il s'agit bien d'un processus individuel et pratique d'émancipation et d'affranchissement de soi. » ¹¹⁹ En d'autres mots, face à la déstandardisation et à la désalarialisation post-fordistes du travail, la TSR conclut à la multiplication des opportunités favorisant l'initiative individuelle devant la diversification des modes de vie et la contingence des trajectoires socioprofessionnelles. Ainsi, le nouveau chômage, « parce que sa répartition est celle d'un destin individuel spécifique à certaines phases de la vie, n'est plus un destin de classe. Ni un destin de groupes marginaux, il s'est à la fois [64]

¹¹⁶ Notons qu'avant la publication de *La société du risque*, Beck œuvrait dans le domaine de la sociologie du travail. Sur le traitement du thème du travail dans la TSR, voir notamment J. Allen et N. Henri, 1997, « Ulrich Beck's risk society at work : labour and employment in the contract service industries », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 22, no. 2, pp. 180-197 ; C. Ekinsmyth, 1999, « Professional workers in a risk society », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 24, no. 3, pp. 353-366 ; Gabe Mythen, 2005b, « Employment, Individualisation and Insecurity : Rethinking the Risk Society Perspective », *The Sociological Review*, vol. 8, no. 1, pp. 129-149.

¹¹⁷ Beck, 2001 [1986], *op. cit.*, p. 158.

¹¹⁸ Ces développements institutionnels auraient permis, d'une part, la diffusion de connaissances subjectives et contextuelles visant à stimuler l'autonomie individuelle et, d'autre part, la diminution du sentiment de communauté en raison des impératifs de mobilité et de compétition que requiert l'insertion dans le marché du travail. Voir Atkinson, 2007, *op. cit.*, pp. 352-353.

¹¹⁹ Beck, 2001 [1986], *op. cit.*, p. 211.

généralisé et normalisé. »¹²⁰ En somme, la réflexivisation du monde due à l'individualisation, ainsi qu'à l'effacement de la séparation entre science et politique, représente une caractéristique essentielle de la société du risque. Étonnamment, cette analyse se double d'une interprétation enthousiaste de la dérégulation néolibérale du travail, à la fois destructrice des formes traditionnelles d'inégalités et stimulant l'autonomie individuelle. Suivant Castel¹²¹, c'est en ce sens que la société du risque devrait plutôt être considérée comme une « société de l'incertitude ».

*Sociologie de la précaution
et confusion du risque et de l'incertitude*

En bout piste, c'est dans la problématisation de la crise du monopole de la rationalité instrumentale sur l'expérience sociopolitique que réside le potentiel critique de la sociologie beckienne. La principale force de la TSR consiste ainsi en sa proposition originale d'une critique de la technoscience à travers une « sociologie de la précaution ». Sans être un grand lecteur de J.M. Keynes, Beck retrouve dans la théorie keynésienne de l'incertitude épistémique et de l'irréversibilité du temps historique¹²² le fondement épistémologique d'une appréhension sociologique du temps long et de l'anticipation¹²³. [65] C'est à travers

¹²⁰ *Ibid.*, p. 200. Dans l'élan des impératifs néolibéraux de mobilité et de flexibilité de la main d'œuvre, le sociologue allemand voit dans le chômage de masse la cause première du déclin de la tradition. D'après lui, le chômage disparaît en réapparaissant transformé à travers le travail atypique et à temps partiel : on assiste à la réintégration du chômage au système de l'emploi grâce au « sous-emploi généralisé » (*ibid.*, p. 304).

¹²¹ Robert Castel, 2009, *La montée des incertitudes. Travail, protections et statut de l'individu*. Paris, Éditions du Seuil, p. 31.

¹²² Voir Gilles Dostaler, 2005, *Keynes et ses combats*, Paris, Albin Michel, p. 153 et sq. ; N. Moureau et D. Rivaud-Danset, 2004, *L'incertitude dans les théories économiques*, Paris, La Découverte.

¹²³ Beck ne s'intéresse que brièvement aux travaux de Keynes, citant le célèbre article de 1937 en lui imputant la découverte de l'incalculabilité du risque et du problème de la connaissance sous incertitude. Voir Ulrich Beck, 2006a, « Living in the world risk society », *Economy and Society*, vol. 35, no. 3, août, p. 334. Commentant John M. Keynes (1937, « The general theory of

Keynes que la sociologie beckienne de la technoscience et que sa critique de la rationalité instrumentale débouchent sur une sociologie sensible à l'incertitude et à la dérive technicienne :

« Max Weber's model of rationality assumes that the uncertainty and ambiguity of risk can be 'rationalized' through self-application. Keynes contradicts this with good reason (even though he never formulated this idea in these terms). The controlling rationality of risk *cannot* be applied to the uncertainty of the effects, the side effects and the side effects of the side effects. [...] : all attempts at rational control give rise to new 'irrational', incalculable, unpredictable consequences. [...]. Control of the control of control can become a source of threats and side effects of threats without end. » ¹²⁴

Au-delà de ses penchants néofonctionnalistes fondant l'idée de spirale du risque, la TSR puise manifestement une part de ses assises dans la théorie keynésienne de l'incertitude. La dette de Beck envers Keynes ne surprend guère lorsque l'on considère que la théorie de l'épargne, particulièrement sous sa version keynésienne, constituera l'une des sources du principe de précaution ¹²⁵. Contrairement à ce qu'en pensent certains commentateurs ¹²⁶, Beck refuse par là la

employment », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 51, n° 2, février, The MIT Press, pp. 209-223 et 213-214), le sociologue allemand intègre une interprétation radicale de l'incertitude épistémique keynésienne à la TSR. Voir Beck, 2009 [2007], *op. cit.*, pp. 18-19.

¹²⁴ *Ibid.*, pp. 18-19.

¹²⁵ Jean-Pierre, 2002, *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil. Comme le remarque Dupuy, Keynes « découvre que le « motif de précaution » est l'une des principales raisons du fait que les agents économiques ne consomment pas tous leurs revenus immédiatement, se projetant dans l'avenir et jugeant leurs comportements d'aujourd'hui avec le regard de l'être qu'ils seront plus tard » (*ibid.*, p. 110). Pointant au paradoxe de la société du risque et à l'exigence de précaution radicale, Beck explique ainsi cet hiatus entre connaissances et décisions, source de crise sociale et institutionnelle devant les dangers techno-écologiques : « The freedom of decision enjoyed by the subject of risk society is the 'freedom' of someone who is compelled to make decisions without being aware of their consequences » (Beck, 1999, *op. cit.*, p. 78).

¹²⁶ R. Ericson et A. Doyle, 2004, *Uncertain Business. Risk, Insurance, and the Limits of Knowledge*, Toronto, University of Toronto Press ; O'Malley, 2003,

distinction [66] classique, par exemple chez F.H. Knight ¹²⁷, entre le risque mesurable et l'incertitude incalculable. On comprend maintenant que la société du risque représente un monde où risque et incertitude fusionnent face à l'incapacité des institutions de prévoir et de contrôler les dangers résultant des effets nuisibles et latents qu'elles produisent elles-mêmes. À vrai dire, la thèse de la société du risque présuppose celle de l'*ingouvernabilité* du risque conçue comme l'impossibilité de fonder la gestion des dangers catastrophiques sur des techniques débordant le strict calcul probabiliste ¹²⁸.

Nous postulons en fait que l'absence d'articulation du risque et de l'incertitude déploie dans la TSR une métonymie conduisant à désigner une multitude d'objets, de phénomènes, de pratiques et d'expériences en terme de risque, sans distinction d'échelles ni de champs d'applications. Autrement dit, tout devient un risque, alors que cette notion d'entrée de jeu fertile se voit frappée d'une métonymie difficilement justifiable ¹²⁹. En résulte une confusion du risque avec l'incertitude qui nous apparaît conforme à la métonymie effective dans les discours courant, politique et parfois même scientifique ¹³⁰. On ne s'étonnera donc pas que, chez Beck comme dans la société même qu'il prétend théoriser, la montée de l'incertitude engendre les circonstances dans lesquelles « la référence au risque devient omniprésente et débouche sur une représentation

op. cit., et Pat O'Malley, 2006 [2004], *Risk, Uncertainty and Government*, Londres/New York, Glasshouse Press/Routledge-Cavendish.

¹²⁷ Frank H. Knight, 1964 [1921], *Risk, Uncertainty and Profit*, Boston/New York, A. M. Kelley.

¹²⁸ « O'Malley, 2003, *op. cit.*, p. 277.

¹²⁹ En employant initialement les accidents nucléaires, le réchauffement climatique et les dangers liés à aux technologies chimique et génétique comme balises de la société du risque, Beck propose un amalgame conceptuel pour le moins étonnant (Gabe Mythen, 2005a, « From 'goods' to 'bads'? Revisiting the political economy of risk », *Sociological Research Online*, vol. 10, no. 3, 30 septembre, disponible en ligne (2 octobre 2010) : <<http://www.socresonline.org.uk/10/3/mythen.html>>). Notons que le sociologue allemand intégrera plus tard à son idéal-type du risque la crise écologique globale, les dangers socio-sanitaires diffus (vache folle, gripes aviaire et AH1N1), les crises financières et même les menaces liées au « nouveau terrorisme international ». Voir par exemple Beck, 1999, *op. cit.*

¹³⁰ Voir Denis Duclos, 1996, « Puissance et faiblesse du concept de risque », *L'Année sociologique*, vol. 46, n° 2, pp. 309-337, et Piet Strydom, 2002, *Risk, Environment and Society*, Buckingham, Open University Press.

totalisante de la société [67] contemporaine comme une "société du risque". » ¹³¹ Par conséquent, la naissance de la sociologie du risque et l'élaboration de la TSR peuvent elles-mêmes être interprétées comme symptômes révélant des évolutions sociétales profondes. C'est du moins la thèse vers laquelle pointe le constat de l'enflure discursive de la notion de risque depuis la première moitié de la décennie 1980. En effet, « plus que tout autre concept, le risque se propose comme un acte de parole performatif plutôt que comme un fait brut » ¹³². *A fortiori*, l'extension de la notion de risque par-delà les champs assurantiel et financier est contemporaine de l'idée de *globalité*, produit du mouvement écologiste étatsunien du début des années 1970 ¹³³. Par la suite, le début des années 1980 fut le théâtre de l'enflure discursive de la notion. On observa alors la multiplication, tant chez les intellectuels que dans l'espace public, de discours désignant l'ensemble des dangers en termes de risques. C'est à ce moment qu'émergea l'intérêt sociologique pour le risque, époque où « le mot envelopp[a] à la fois la chose périlleuse et sa perception subjective, ce qui l'ouvre à une dérive sémantique dans les deux directions » ¹³⁴.

Les faiblesses : théorisation du capitalisme et économie politique contemporaine

Peu après sa parution en langue allemande en 1986, *La société du risque* est rapidement devenue un *best-seller*. Or, la popularité de la TSR n'a d'égal que le volume de critiques qui lui furent adressées depuis. Nombre d'entre-elles se sont attaquées aux faiblesses méthodologiques de la TSR ; ces critiques portent principalement sur les questions de son approche (théorie sociologique générale), sur ses inadéquations [68] empiriques et sur ses incohérences internes ¹³⁵.

¹³¹ « Castel, 2009, *op. cit.*, p. 31.

¹³² Duclos, 1996, *op. cit.*, p. 309 ; voir également François Ewald, 1986, *L'État providence*, Paris, Grasset.

¹³³ Alain Bourdin, 2003, « La modernité du risque », *Cahiers internationaux de Sociologie*, no 114, pp. 5-26 ; Duclos, 1996, *op. cit.*

¹³⁴ « *Ibid.*, p. 321.

¹³⁵ Voir notamment Atkinson, 2007, *op. cit.* ; T. Baker et J. Simon, 2002, « Embracing risk », dans T. Baker et J. Simon (dir.), *Embracing Risk. The*

Ironiquement, une seconde catégorie de critiques proviendra d'approches idéalistes et nominalistes, manifestant un profond malaise avec ce qu'il subsiste chez Beck de théorisation réaliste et de conception *hégéliano-marxiste* de l'histoire ¹³⁶. Gela étant dit, [69] quatre sources

Changing Culture of Insurance and Responsibility, Chicago, The University of Chicago Press, pp. 1-25 ; Luke Martell, 2009, « Global inequality, human rights and power : A critique of Ulrich Beck's Cosmopolitanism », *Critical Sociology*, vol. 35, no. 2, pp. 253-272 ; Mythen, 2005a, *op. cit.*, Mythen, 2007, « Reappraising the risk society thesis : Telescopic sight or myopic vision ? », *Current Sociology*, vol. 55, no. 6, pp. 793-813 ; O'Malley, 2004, *op. cit.* Notons que plusieurs parmi ces commentateurs s'attaquent aux problèmes que rencontre la TSR dès lors que Beck l'applique, au-delà d'une sociologie de la technoscience, aux questions du nationalisme méthodologique, de la mondialisation, des relations transnationales et du cosmopolitisme, de l'impérialisme états-unien et des droits humains, du terrorisme, ainsi que de l'individualisation. Voir Ulrich Beck, 2000 [1997a], *What is globalization ?*, Cambridge/Malden, Polity Press. ; Beck, 1999, *op. cit.* ; Ulrich Beck, 2003, « La société du risque globalisé revue sous l'angle de la menace terroriste », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 114, vol. 1, pp. 27-33 ; Ulrich Beck, 2006a, « Living in the world risk society », *Economy and Society*, vol. 35, n° 3, août, pp. 329-345 ; Ulrich Beck, 2006b, *Cosmopolitan Vision*, Cambridge, Polity Press ; Beck, 2009 [2007], *op. cit.* ; et Ulrich Beck, 2011, « Europe : coopérez ou disparaissez ! », *Alternatives économiques*, n. 301, avril, pp. 72-73. Notons que ces thématiques résident toutefois hors de la portée de la présente analyse.

¹³⁶ Ces critiques mobilisent, contre la TSR, des présupposés que nous qualifions d'« idéalistes », et ce, de trois manières : par (1) l'orientation de la recherche vers des variables et des déterminations d'ordre strictement culturel ; (2) une reconnaissance de la relativité des phénomènes liés au risque ; et (3) la défense du constructivisme radical, tendant vers la problématique de l'indétermination. Premièrement, Gabe Mythen (2007, *op. cit.*) invite à transposer la TSR en agenda de recherche appréhendant la relativité des perceptions culturelles du risque, dans la lignée des travaux culturalistes de M. Douglas et A. Wildavsky (1982, *op. cit.*). Deuxièmement, T. Baker et J. Simon (2002, *op. cit.*), proposent de relativiser la notion de risque en étudiant la question de l'opportunité dans la prise de risque. À l'instar de Baker et Simon, qui critiquent le réalisme de la théorie socio-historique de Beck, Pat O'Malley (2004, *op. cit.*) propose enfin une version radicalement constructiviste de la théorie de la gouvernementalité, inspirée de l'approche généalogique de M. Foucault et s'intéressant à la contingence des modes de gouverne du risque (voir Michel Foucault, 2004a [1978], *Sécurité, territoire, population. Cours du Collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard/Seuil ;

de critiques « matérialistes » nous apparaissent dignes de discussion en ce qui a trait à l'élaboration, inachevée à ce jour, d'une sociologie critique du risque digne de ce nom. Le cadre matérialiste s'oppose à Beck sur la base d'un reproche commun : la TSR repose sur une méconnaissance de l'histoire et de la réalité socio-économique contemporaine du capitalisme. En terminant cette revue des principales faiblesses de la sociologie beckienne du risque, nous verrons que c'est cependant une version institutionnaliste de la théorie de la gouvernementalité qui propose le seul cadre d'analyse véritablement alternatif à la TSR en sociologie du risque, au-delà des variantes de la théorie de la modernisation réflexive ¹³⁷. Là encore, l'économie politique capitaliste apparaît comme l'écueil fondamental de la sociologie du risque de Beck.

Naissance du capitalisme et société du risque

En premier lieu, Rigakos et Hadden s'opposent à l'idée d'une transformation du mode de structuration de l'identité dans laquelle les classes disparaîtraient face à l'avènement d'un processus d'individualisation ¹³⁸. L'étude des pratiques actuarielles développées par W. Petty (1623-1687) - l'un des fondateurs de l'économie politique classique - conduit ces commentateurs au constat voulant que la rhétorique de l'individualisme ait historiquement existé en parallèle à l'existence de classes sociales. Ils démontrent au même moment que la TSR ¹³⁹ et l'approche de la gouvernementalité ¹⁴⁰ seraient dans l'erreur puisque l'histoire des pratiques de gestion du risque est antérieure à la fin du XX^e siècle, remontant même avant le XIX^e siècle. Selon Rigakos et Hadden, les premières formes de gouverne du risque et de

et Michel Foucault, 2004b [1979], *Naissance de la biopolitique. Cours du Collège de France, 1978-1979*, Paris, Gallimard/Seuil).

¹³⁷ Voir Giddens, 1990, *op. cit.* et Niklas Luhmann, 2005 [1991], *Risk. A Sociological Theory*, New Brunswick, Aldine Transaction.

¹³⁸ G.S. Rigakos et R. Hadden, 2001, « Crime, capitalism and the 'risk society' », *Theoretical Criminology*, vol. 5, no. 1, pp. 61-84.

¹³⁹ Beck, 2001 [1986], *op. cit.*

¹⁴⁰ Ewald, 1986, *op. cit.* ; Foucault, 2004a [1978], *op. cit.* ; et Foucault, 2004b [1979], *op. cit.*

l'incertitude furent plutôt élaborées dans la vie londonienne du XVII^e siècle.

[70]

Observateur privilégié du chômage de masse et des importants problèmes sanitaires frappant alors Londres - telle la peste de 1665 -, Petty proposa le projet d'un mur permettant de concentrer la circulation des marchandises et des individus. Bien avant le panoptique de J. Bentham, Petty visait le contrôle et la surveillance par la production de statistiques et par la prévision. L'économie politique de Petty alliait ainsi l'observation des comportements criminels et l'étude des dynamiques économiques dans l'objectif d'assurer la sécurité et la gouverne de l'accumulation du capital en plein essor. En fait, les retombées de l'arithmétique politique de Petty furent technoscientifiques, en raison de son influence sur le développement des techniques modernes de recensement et d'assurance grâce à l'invention de la table de mortalité. Mais elles furent surtout politiques en ce qu'elles permirent la désagrégation des classes sociales en groupes démographiques et en catégories d'individus (selon le sexe et l'âge) ¹⁴¹. En somme, Rigakos et Hadden suggèrent que les pratiques de gestion du risque et de l'incertitude soient des produits de la logique d'accumulation du capital et des intérêts capitalistes ¹⁴².

¹⁴¹ Du reste, on observe également, déjà à l'époque de Petty, une volonté de gestion des ressources naturelles au moyen de formes de calculs probabilistes (Rigakos et Hadden, 2001, *op. cit.*).

¹⁴² Rigakos et Hadden proposent dans ce cadre une définition du risque inspirée de la théorie de la gouvernementalité : « In short we refer to risk as a form of governmental discourse that seeks to rationally inform administrative action on the basis of calculative foreknowledge within an instrumental science » (*ibid.*, pp. 65-66).

*Un concept de classe réduit à une ontologie de l'État-nation
et de la famille nucléaire*

D'après Atkinson, la thèse beckienne de la dissolution des classes réduit *a priori* la notion de classe à une ontologie de l'État-nation et de la famille nucléaire ¹⁴³. D'un côté, Atkinson indique que Beck critique la notion sous son « acception conventionnelle » voulant que l'unité de base de la classe se limite au ménage patriarcal de la famille nucléaire. Pourtant, cette conception fortement contestée fut surpassée par des perspectives s'intéressant à l'individu comme unité de base de [71] l'analyse ¹⁴⁴. De l'autre côté, Atkinson concède plus de valeur à la critique beckienne du nationalisme méthodologique selon laquelle l'ontologie de l'État territorial handicape l'étude des classes globalisées. Adressée notamment à P. Bourdieu, cette critique prend appui sur le fait que les individus vivent de plus en plus d'expériences transnationales. Or, Atkinson suggère que Beck décrive ainsi le mode de vie des migrants économiques et des élites *globe-trotter* des classes moyennes et supérieures ¹⁴⁵.

Du reste, il est essentiel de comprendre que Beck récuse le concept de classe sur la base du diagnostic d'un déclin de la conscience politique en termes de lutte de classe. Mythen reproche donc à Beck de passer outre l'interdépendance des versants objectifs et subjectifs de la classe ¹⁴⁶. Il semble ainsi que le problème fondamental de la notion de classe dans la TSR réside dans son évacuation de la conception dialectique de la classe sociale. En effet, la distinction d'inspiration

¹⁴³ Atkinson, 2007, *op. cit.*

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 359. Atkinson réfère ici à deux cas : P. Bourdieu et E. O. Wright.

¹⁴⁵ *A fortiori*, Mythen souscrit par ailleurs à une telle critique en signalant que la TSR appréhende principalement la réalité des sociétés capitalistes occidentales, en particulier de l'Allemagne et de l'Angleterre (Mythey, 2007, *op. cit.*). Se faisant, Mythen renvoie à Eva Mackey, 2000, « Constructing an Endangered Nation : Risk, Race and Raùonality in Australia's Native Title Debate », dans Deborah Lupton (dir.), *Risk and Sociocultural Theory : New Directions and Perspectwes*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 108-130 ; et Stephen Nugent, 2000, « Good Risk, Bad Risk : Reflexive Modernisation and Amazonia », dans P. Caplan (dir.), *Risk Revisited*, London, Pluto Press, pp. 226-248.

¹⁴⁶ Mythen, 2005b, *op. cit.*, pp. 139-140.

hégélienne mobilisée par G. Lukács propose de distinguer entre classes *en soi et pour soi* ¹⁴⁷. Ces deux aspects - l'existence objective et la réalité empirique d'un côté, et la conscience politico-identitaire et l'expérience psychosociologique de la classe de l'autre - seraient foncièrement interdépendants. Dit autrement, Beck évacue la question de la condition d'existence par la réduction de la classe sociale à un strict problème de conscience.

[72]

*Confusion entre l'accumulation du capital
et la satisfaction des besoins matériels*

Les lacunes de la vision beckienne de l'histoire du capitalisme et du concept de classe reflètent en fait probablement un problème plus profond. Un des arguments de départ de la TSR, voulant que « dans la société industrielle, la "logique" de la répartition des richesses domine la "logique" de la répartition du risque ; [et que] dans la société du risque, le rapport s'inverse » ¹⁴⁸, apparaît en ce sens problématique aux yeux de Tombazos ¹⁴⁹. Celui-ci soutient que Beck réduit la dynamique d'accumulation du capital à une logique de satisfaction des besoins ¹⁵⁰. Tombazos suggère que cette confusion autorise Beck à cultiver un dualisme entre une représentation de la dynamique capitaliste tantôt orientée par la production des richesses et tantôt par la logique du profit ¹⁵¹. Cet analyste marxien propose *a contrario* qu'une lecture non-productiviste de Marx montre que les ambiguïtés du progrès étaient présentes dès les premiers temps du capitalisme, et ce, malgré leur amplification dans la seconde moitié du XX^e siècle. Cette critique de la

¹⁴⁷ Gyorgy Lukács, 1960 [1923], *Histoire et conscience de classe*, Paris, Les Éditions de Minuit.

¹⁴⁸ Beck, 2001 [1986], *op. cit.*, p. 26.

¹⁴⁹ Stavros Tombazos, 2002, « Critique de la « sociologie du risque » », *Contre Temps*, no 4, mai, pp. 28-43.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 31.

¹⁵¹ Tombazos formule l'hypothèse voulant que ce dualisme « provien[ne] sans doute d'une interprétation de la phase de l'après-guerre, assimilant les acquis ouvriers de cette période à la récupération du mouvement ouvrier par un capitalisme productiviste » (*ibid.*, p. 29).

TSR récuse donc le diagnostic d'une nouvelle logique du risque au sein du capitalisme tout en reconnaissant le caractère inédit des « mégarisques écologiques » dans l'histoire ¹⁵². D'après Tombazos, la sociologie beckienne du risque permet de démontrer que l'internalisation néoclassique d'un coût dans le calcul du prix des dégradations environnementales revient à éluder la valeur d'usage de la nature. Cette quantification du coût de la réparation des dommages potentiellement irréversibles supposerait une confiance aveugle envers les solutions techniques face aux catastrophes naturelles. Contre le modèle du marché, Tombazos ¹⁵³ propose en somme de [73] conclure avec Beck que « le principe de précaution est un choix social et politique ; ce n'est pas un élément du calcul économique ». Ainsi, la conscience du risque ne peut être réduite à la mathématisation ni à la pure causalité en ce qu'elle soulève des problématiques d'ordre politico-normatif. Tombazos s'éloigne toutefois de la TSR dans l'explication de l'origine de la diversité des définitions du risque et de ses conséquences sur la question de la responsabilité. Beck soutient que la société du risque se caractérise par l'avènement d'une irresponsabilité organisée où la faute dans la catastrophe en vient à être reléguée à un processus objectif dans lequel l'acteur disparaît. Pour Tombazos, la difficulté de désigner les responsables des désastres écologiques dépend en fait des implications économiques des risques. À travers le fétichisme de la marchandise, la prise de décision est à son sens masquée et protégée sous le voile juridique de la corporation et par la dépersonnalisation des rapports de pouvoir.

Méprises à l'égard de l'économie politique contemporaine

Ces confusions dans l'analyse du capitalisme favoriseraient certaines lacunes dans l'étude beckienne de l'économie politique contemporaine. Les commentateurs matérialistes mettront en outre en évidence son occultation du renforcement de la logique de répartition des richesses ¹⁵⁴, puis sa méprise concernant les conséquences de la

¹⁵² Ibid., p. 33.

¹⁵³ Ibid., p. 35.

¹⁵⁴ Mythen, 2005a, *op. cit.*

« réflexivisation du monde » ainsi que sa dépolitisation de l'économie ¹⁵⁵.

D'une part, Mythen montre que la TSR escamote le renforcement de la dynamique de distribution des richesses ¹⁵⁶. Il soutient que l'économie politique récente correspond à une reproduction de la logique de répartition inégale des richesses et que les débats autour de la politique du risque concernent l'évolution du capital globalisé ¹⁵⁷. Aux yeux de Mythen, les déterminants traditionnels de la stratification sociale - la classe, le genre, l'origine ethnique, l'âge et la géographie - [74] structurent toujours les conditions d'existence propre à la société du risque ¹⁵⁸. Il signale même que, contrairement à Beck pour qui les nuisances engendrent la réflexivité et la politisation, le risque est généralement instrumentalisé par les pouvoirs établis. Pour Mythen ¹⁵⁹, ce sont les détenteurs du monopole de la définition légitime du risque qui sont en mesure de renforcer le contrôle des mouvements citoyens et de diminuer l'intensité de la résistance. En somme, Mythen conteste la présupposition à la base de la TSR - fondée sur une disjonction rigide entre *richesse* et *risque* — selon laquelle on assisterait à une mutation du capitalisme. Ce refus du diagnostic beckien d'une mutation de la dynamique de distribution socio-économique souligne que l'universalité du risque se heurte au fait que la pauvreté engendre le risque et accroît généralement son intensité ¹⁶⁰.

D'autre part, Zizek reproche à Beck de ne pas remettre en question le mécanisme anonyme du capitalisme global en reproduisant une

¹⁵⁵ Slavoj Zizek, 1998, « Risk society and its discontents », *Historical Materialism*, vol. 2, no. 1, pp. 143-164.

¹⁵⁶ Mythen, 2005a, *op. cit.*

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 16.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 11. Dit autrement, la question politique des nuisances écologiques et sanitaires se serait en fait superposée aux enjeux de classes, de pauvreté, d'éducation et de santé (voir *ibid.*).

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 13.

¹⁶⁰ Mythen, 2007, *op. cit.*, p. 800. Voilà pourquoi Mythen avance que Beck peine à reconnaître la distinction entre la *perception* du risque et ses *effets* matériels avérés. Voir aussi S. Hall et S. Winlow, 2003, « Rehabilitating Leviathan : Reflections on the State, Economic Regulation and Violence Reduction », *Theoretical Criminology*, no. 7, pp. 139-162 ; et Mythen, 2005b), *op. cit.*

vision dépolitisée de l'économie ¹⁶¹. Pourtant, indique Zizek, le risque beckien renvoie à l'innovation technologique développée par les firmes sans égard aux nuisances écologiques et sanitaires. Or, la TSR propose de s'opposer au marché global à travers la repolitisation radicale des décisions expertes et technocratiques en invitant les individus et les mouvements sociaux à opter pour un nouveau type de citoyenneté au sein de l'espace public global, hors de l'État et des institutions publiques. Ainsi, d'après Zizek, la dépolitisation de la sphère de l'économie, particulièrement depuis la fin de la Guerre froide, forme chez Beck un arrière-plan idéologique autorisant la réduction du politique à un dialogue public et extra-institutionnel au sujet [75] des décisions technoscientifiques. Renchérissant la critique marxienne adressée à Beck, Zizek appuie cet appel à une repolitisation de l'économie en reprochant à la TSR de céder à la réification des relations sociales. En ce sens, la théorie beckienne de l'individualisation correspondrait à une psychologisation des processus sociaux objectifs. Loin de permettre la naissance d'une société émancipatrice, Zizek soutient que la réflexivisation constitue plutôt une fausse apparence de libre choix. Ce processus davantage individuel que sociétal impliquerait un ordre renforcé et constitué selon les dominations institutionnelles et économiques du capitalisme ¹⁶². Certes, Zizek constate la réflexivisation du monde et reconnaît une certaine crise des institutions modernes. À ses yeux, le processus d'individualisation doit cependant être interprété comme un symptôme subjectif relevant de la fausse conscience de mécanismes socio-économiques objectifs, c'est-à-dire la circulation globale du capital et la flexibilisation du travail.

¹⁶¹ Zizek, 1998, op. cit., p. 162.

¹⁶² Ibid., p. 155.

*L'assurance privée :
l'institution centrale de la gouvernance sociétale du risque*

Nul doute que l'idée beckienne de fin des classes heurta de plein fouet les analystes matérialistes, et ajuste titre. À ce jour, ces derniers ne furent toutefois pas en mesure de développer une approche alternative à la TSR en sociologie du risque. Ce sont plutôt Ericson et ses collaborateurs ¹⁶³ qui systématiseront un cadre d'analyse alternatif à la TSR en sociologie du risque. Ils développent une sociologie, une ethnographie et une économie politique foucaaldiennes d'inspiration institutionnaliste de l'assurance privée dans le monde anglo-saxon. La problématique foucauldienne classique du rapport entre pouvoir et savoir, alliée à une approche [76] reconnaissant le « réalisme des institutions » ¹⁶⁴, permettra à ces auteurs de problématiser la question de la production institutionnelle de la connaissance ¹⁶⁵.

Les recherches menées par Ericson considèrent l'organisation assurantielle comme *l'institution* au cœur de la gouvernance de l'économie et de la société capitalistes. « Insurance is an institution that should be central to sociological investigation because it is a key component of political economy. » ¹⁶⁶ Ericson et ses collaborateurs soutiennent que l'industrie de l'assurance structure le mode de gouverne des institutions et des organisations en plus d'avoir un impact énorme dans la vie quotidienne des individus. En influençant la manière dont chaque acteur gère sa production et sa gestion des risques, l'assurance privée participerait non seulement à la capitalisation générale et à la

¹⁶³ R. Ericson, D. Barry et A. Doyle, 2000, « The moral hazards of neo-liberalism : lessons from the private insurance industry », *Economy and Society*, vol. 29, no. 4, novembre, pp. 532-558 ; R. Ericson, A. Doyle et D. Barry, 2003, *Insurance as Governance*, Toronto, University of Toronto Press ; Ericson et Doyle, 2004, *op. cit.*

¹⁶⁴ Voir, par exemple, William. R. Roy, 1997, *Socializing Capital. The Rise of the Large Industrial Corporation in America*, Princeton : Princeton University Press.

¹⁶⁵ À ce sujet, voir K. Haggerty, A. Doyle et J. Chan (dir.), 2011, *Crime, Institutional Knowledge and Power : The Rich Criminological Legacy of Richard Ericson*, Farnham (U.K.), Ashgate.

¹⁶⁶ Ericson, Doyle et Barry, 2003, *op. cit.*, p. 4.

gouvernance de l'économie capitaliste¹⁶⁷, mais *a fortiori* à la constitution de la société proprement dite. À travers la gestion des risques, l'industrie assurantielle révèle l'aspect moral des pratiques économiques tout en structurant les rapports entre la responsabilité et la vie citoyenne¹⁶⁸. L'opération assurantielle procéderait en réalité à la construction et à la sélection des risques et des technologies de sécurité et impliquerait en outre l'ordonnancement de la responsabilité dans l'ensemble de la société à travers, du moins en principe, la mutualisation des risques¹⁶⁹.

Ericson et ses collaborateurs distinguent dans ce cadre le modèle *providentialiste* du modèle de l'*assurance privée*. Le premier encourage la responsabilité socialisée en s'appuyant sur un État fort permettant la construction de groupes à [77] risques larges et homogènes, alors que le second se fonde sur la gestion individuelle et organisationnelle du risque¹⁷⁰. D'après cette analyse, la réduction de la taille de l'État-providence s'accompagnerait d'une invitation à adopter une gouvernance régie par les connaissances fragmentées et la responsabilité individuelle, communautaire et corporative face au risque. Les institutions étatiques sont donc appelées à s'adapter à ce régime libéral du risque individualisé et privatisé ainsi qu'à l'emprise de l'industrie de l'assurance, c'est-à-dire à la promotion d'un discours de responsabilisation et d'autonomie. Bien que le modèle de l'assurance privée exhorte à l'élaboration de techniques respectant le principe de « gouvernance de soi » tel que défini par Foucault, Ericson et ses collaborateurs indiquent que l'État s'inscrit toutefois dans un rapport de collaboration nécessaire avec cette industrie. Tant dans la construction de nouveaux marchés assurantiels que dans la couverture de risques particuliers dont l'assurabilité pose problème, organisations privées et

¹⁶⁷ Sur cette question, se référer entre autres à Patrick M. Liedtke, 2007 [2005], « L'assurance et son rôle prépondérant dans les économies modernes », *The Geneva Papers on Risk and Insurance : Issues and Practices*, vol. 32, n° 2, pp. 211-221 ; et Susan Strange, 1996, *The Retreat of the State : the Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press.

¹⁶⁸ Ericson, Barry et Doyle, 2000, *op. cit.*

¹⁶⁹ Ericson, Doyle et Barry, 2003, *op. cit.*, p. 6.

¹⁷⁰ Autrement dit, la logique morale de l'assurance privée cherche à réduire la mutualisation providentielle du risque socialisé tout en accroissant le transfert libéral du risque par la responsabilisation des individus et des organisations privées (*ibid.*).

institutions publiques collaboreraient étroitement ¹⁷¹. L'assurance constituerait donc une institution au cœur de la société du risque où la quête du progrès et la soif de profits assurent un va-et-vient incessant entre la prise de risque et la réduction des dangers ¹⁷². Si la complexité des systèmes technologiques de gestion des risques rend les catastrophes inévitables, comme le montre la TSR, Ericson et ses collaborateurs soutiennent que la recherche sur la gouvernance assurantielle doit malgré tout se pencher sur la question fondamentale de la connaissance du risque ¹⁷³. À vrai dire, l'assurance possède sa propre science - *l'actuariat* - prétendant quantifier les risques avec une précision raisonnable pour ensuite les marchandiser puis les distribuer dans les marchés financiers de la réassurance ainsi que dans l'ensemble de la société. La science actuarielle se bute cependant à d'importantes limites. Il s'agirait à vrai dire d'une [78] science hautement dépendante des autres disciplines scientifiques, de l'estimation plus informelle de l'incertitude par le sens commun et même des comportements spéculatifs ¹⁷⁴. L'assurance s'insère donc d'une part dans une régression à l'infini ; à chaque risque particulier, sa science spécialisée. D'autre part, la construction puis la couverture assurantielles du risque produisent *ipso facto* de nouveaux risques liés aux phénomènes des aléas moraux et aux innovations technologiques ¹⁷⁵.

En bout de piste, cette approche institutionnaliste de la théorie de la gouvernamentalité propose une conception alternative de la société du risque. Elle s'intéresse en réalité à une « société assurantielle » et même à « société de la sécurité et de la surveillance » ¹⁷⁶. Suivant cette perspective, la société du risque renvoie non seulement à la production sociétale de dangers, conformément à la TSR, mais d'abord et avant tout à l'ensemble des rapports institutionnels visant à organiser la construction et la diffusion du risque et de ses connaissances. Une part

¹⁷¹ Ibid.

¹⁷² *Ibid.*, p. 8.

¹⁷³ À ce sujet, voir également Ericson et Doyle, 2004, *op. cit.*

¹⁷⁴ Ibid.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 9.

¹⁷⁶ Ericson et ses collaborateurs précisent : « Risk society is wired with closed-circuit television, smart cards, computerized databases, and other technologies of surveillance, for the production of knowledge useful in the administration of populations » (Ericson, Doyle et Barry, 2003, *op. cit.*, p. 9).

croissante des ressources organisationnelles privées serait en fait allouée à la communication du risque, par exemple aux moyens des NTIC ¹⁷⁷. Qui plus est, l'industrie de l'assurance privée forme le centre et le dépositaire des systèmes de communication du risque de l'ensemble des institutions et organisations de l'économie politique en particulier et de la société en général ¹⁷⁸. Ericson et ses collaborateurs expliquent cette position de quasi-surplomb par la fonction essentielle de l'assurance privée : la définition et l'approbation de la production et de la gestion des risques encourus par les organisations et les individus. Visiblement, ce cadre théorique questionne l'analyse du pouvoir dans la TSR.

[79]

Conclusion : **la technoscience... à la fois risque et progrès**

« 'All fixed, fast-frozen relations, with their train of ancient and venerable prejudices and opinions, are swept away' - Marx, already in the *Communist Manifesto*, hardly kept secret his celebration of the revolutionary potential of capital. Today, the 'fixed and fast-frozen' is the welfare-state and trade-union organization of labour, while the 'ancient and venerable' are the bureaucratic prescriptions and fiscal exactions of the (national) state. » ¹⁷⁹

« Reflexive modernization is the age of uncertainty and ambivalence, which combines the constant threat of disasters on an entirely new scale with the possibility and necessity to reinvent our political institutions and invent new ways of conducting politics at social 'sites' that we previously considered unpolitical. » ¹⁸⁰

¹⁷⁷ Ibid.

¹⁷⁸ Ibid.

¹⁷⁹ Beck, 2000 [1997a], *op. cit.*, p. 2.

¹⁸⁰ Ulrich Beck, 1997b, « Subpolitics : ecology and the disintegration of institutional power », *Organization & Environment*, vol. 10, no. 1, mars, p. 53.

Certains analystes ¹⁸¹ ont tort de reprocher à la TSR de ne pas tenir compte du risque comme opportunité. S'il ne met pas l'emphase sur le risque volontairement encouru et le plaisir du risque, Beck lui reconnaît pourtant une dualité fondamentale en le renvoyant à la fois au danger et à l'opportunité. D'emblée, il distingue le risque de la catastrophe en le faisant ainsi correspondre aux dangers anticipés. « Risk means the anticipation of catastrophe. Risks exist in a permanent state of virtuality, and become 'topical' only to the extent that they are anticipated. » ¹⁸² Suivant cette définition, le statut ontologique du risque se situerait dans l'ordre de la virtualité ; sa réalité serait celle du *devenir*, témoignant de sa normativité intrinsèque ¹⁸³. Appréhendée sous l'angle de [80] l'anticipation dans la prise de décision, elle-même génératrice de risques ¹⁸⁴, Beck conclut que l'expérience du risque suppose un ensemble de médiations symboliques - tant scientifiques, technologiques, médiatiques, que sociopolitiques - permettant l'amplification ou l'atténuation de menaces virtuelles. « Without techniques of visualization, without symbolic forms, without mass media, etc., risks are nothing at all » ¹⁸⁵. Dans la sociologie beckienne, la médiation technoscientifique du risque représente de surcroît une force d'opposition aux mouvements de protection de l'environnement et de la santé, d'où cette portée critique de la TSR. Or, rappelons que dans la société du risque, la crise des institutions modernes conduit à l'effacement des frontières entre science et politique et au déclin de l'autorité de la tradition. En d'autres mots, la crise techno-écologique s'accompagnerait inéluctablement de l'émergence salvatrice d'un mode inédit de politisation, et ce, hors de la sphère des institutions. Dans un contexte d'individualisation et d'incertitude émanant de la

¹⁸¹ Baker et Simon, 2002, *op. cit.* ; Mythen, 2007, *op. cit.* ; O'Malley, 2004, *op. cit.*

¹⁸² Beck, 2006a, *op. cit.*, p. 332 ; voir également Beck, 2009 [2007], *op. cit.*, p. 9.

¹⁸³ Beck, 2007 [2000], *op. cit.*, p. 219. Il indiquera aussi : « Risks, then, 'are' a type of *virtual reality*, real virtuality » (*ibid.*, p. 213). Beck prétend donc que la sociologie du risque doit être considérée comme une science de la potentialité et du jugement de probabilité.

¹⁸⁴ Beck, 1999, *op. cit.*, p. 75.

¹⁸⁵ Beck, 2006a, *op. cit.*, p. 332. C'est ainsi que la TSR prétend réconcilier réalisme et constructivisme : « risk are at the same time 'real' and constituted by social perception and construction » (Beck, 2007 [2000], *op. ci*, p. 219).

modernisation réflexive, le risque réfère donc également chez Beck à la possibilité et à l'opportunité ¹⁸⁶. « Risks presupposes human decisions. They are in part positive, in part négative, Janus-faced consequences of human actions and interventions and not the work of transcendent powers. » ¹⁸⁷ On constate en fait que le risque beckien est irréductible au danger : il signifie aussi l'opportunité, et donc la possibilité du progrès ¹⁸⁸. En ce sens, le risque s'inscrit dans la TSR comme manifestation de [81] ce que Zizek qualifie de « coïncidence hégélienne des opposés » ¹⁸⁹.

Nous avons vu que c'est dans la problématisation de la crise du monopole de la rationalité instrumentale sur l'expérience sociopolitique que réside le potentiel critique de la sociologie de Beck. La principale force de la TSR réside ainsi dans sa proposition originale d'une critique de la technoscience à travers une sociologie de la précaution. Bref, les risques sont le centre de la conflictualité dans la seconde modernité où les relations de domination sont des relations de définitions et où l'enjeu de la lutte est le monopole de la définition légitime des dangers. Dans ce cadre, nous concluons que la TSR repose sur une approche post-structuraliste du pouvoir que Palmer définit comme force omniprésente et décentrée, soutenue par le discours, la représentation et la

¹⁸⁶ Pour une critique de la distinction entre première modernité et modernité réflexive à travers une histoire du risque technologique, voir Jean-Baptiste Fressoz, 2012, *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Seuil.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 73.

¹⁸⁸ Notons d'ailleurs qu'Anthony Giddens (1999, *op. cit.*) propose également une conception duale et enthousiaste du risque en développant une variante de la théorie de la modernisation réflexive. Cependant, le risque comme opportunité est chez Giddens une catégorie renvoyant à la responsabilisation néolibérale de l'individu.

¹⁸⁹ Zizek, 2008, *op. cit.*, p. 36. Une stratégie théorique et argumentaire analogue se retrouve au cœur du catastrophisme éclairé de J.-P. Dupuy selon lequel la « métaphysique spontanée du temps des catastrophes » constitue le poison qui sert aussi de remède dans la critique philosophique de la dérive technicienne (Dupuy, 2002, *op. cit.*, p. 85). Sommairement, la métaphysique de Dupuy - s'inspirant de l'heuristique de la peur de Hans Jonas (1995 [1979], *Le principe de responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Flammarion) — « consiste à se projeter dans l'après-catastrophe, et à voir rétrospectivement en celle-ci un événement tout à la fois nécessaire et improbable » (Dupuy, 2002, *op. cit.*, p. 87).

construction sociales ¹⁹⁰. Cette forme post-structuraliste de pouvoir au sein de la société du risque ne dépend somme toute d'aucun sujet politique, évacuant toute forme de responsabilité, tant individuelle qu'institutionnelle, au profit d'une « irresponsabilité organisée » en condition de complexité. En tant que *quasi-sujets* socialement construits, les risques engendrés par la technoscience constituent aux yeux de Beck des *actants* ¹⁹¹ délégitimant les institutions technocratiques et technoscientifiques responsables de la sécurité publique et de la régulation de la production techno-industrielle ¹⁹². Malgré [82] les réserves émises par Beck, une fois réifié au sein du processus de modernisation réflexive, le risque devient une puissance quasi-transcendante élevée au rang de fatalité hors de portée de la volonté humaine. Qui plus est, il avance une réponse politico-normative face à la société du risque selon laquelle le volontarisme politique émane paradoxalement de l'incertitude institutionnelle et identitaire résultant des conditions sociétales inéluctables initialement définies par la TSR.

Évitant de sombrer dans le nihilisme face à la puissance de la technoscience, Beck soutient que la société du risque soit libératrice en ce qu'elle corresponde à la « corrosion de la cage de fer » de la rationalité instrumentale ¹⁹³. La philosophie politique beckienne se donne effectivement comme objectif de préserver l'universalisme, malgré un rejet du scientisme, dans l'espoir de redéployer une notion de politique dans un monde à la fois globalisant et individualisant. Plus précisément, il propose de considérer les dangers et menaces comme opportunités immanentes à la modernisation réflexive et ouvrant la voie à l'« autocritique de la société par elle-même » ¹⁹⁴. À son sens, cette autocritique latente s'actualise du moment où la conflictualité interne

¹⁹⁰ Bryan D. Palmer, 1990, « The eclipse of materialism : marxism and the writings of social history in the 1980's », *The Socialist Register 1990 : The Retreat of the Intellectuals*, vol. 26, pp. 111-146.

¹⁹¹ Beck, 2006 [2002], *op. cit.*, p. 266.

¹⁹² Beck, 1997b, *op. cit.* À vrai dire, Beck renvoie sa notion de risque aux hybrides sujets-objets de B. Latour. Voir Bruno Latour, 2006 [1991], *Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte.

¹⁹³ Beck, 2009 [2007], *op. cit.*

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 133 ; voir aussi Beck, 2007 [2000], *op. cit.*, p. 222.

de la société du risque confirme la perte de légitimité des diverses techniques, expertises et institutions ¹⁹⁵. Beck qualifie cette politisation immanentiste de *subpolitique cosmopolite*. Contre le nationalisme politique et méthodologique, il soutient que la société du risque ouvre involontairement la voie à une société civile globale où apparaît l'opportunité d'un cosmopolitisme émancipateur et irréversible en symbiose avec l'État transnationalisé ¹⁹⁶. Le subpolitique cosmopolite correspond en [83] fait à la démocratisation radicale des décisions expertes et des activités humaines au-delà de l'État-nation et de ses institutions ¹⁹⁷. Dans la TSR, de l'enjeu environnemental émane fatalement une politisation écologiste cosmopolite dans le cadre de laquelle l'ensemble des sous-systèmes sociaux se politise automatiquement de l'extérieur des institutions modernes. En résumé, la philosophie politique beckienne redéfinit la solidarité sociale et la communauté politique à l'échelle globale, ce qui autorise le déploiement d'un mode inédit de politisation malgré l'individualisation réflexive ¹⁹⁸. Autrement dit, le subpolitique cosmopolite prend ses

¹⁹⁵ Beck, 1999, *op. cit.*, pp. 78-79 ; Beck, 2007 [2000], *op. cit.*, p. 218.

¹⁹⁶ Beck, 2006 [2002], *op. cit.* Au sujet du nouveau pouvoir du capital global, Beck indique : « this is no military imperialism, it is an imperialism based on the 'spirit of trade', on that those being overrun desperately need, even if they rebel against it » (*ibid.*, p. 60). Mobilisant le mythe libéral du « doux commerce » à la Montesquieu, Beck fait même un pas de plus contre la tradition de la théorie critique en indiquant que l'on assiste à l'émergence d'une forme pacifiste et cosmopolite de capitalisme dans la société du risque (Beck, 2001, « Redefining power in the global age : eight theses », *Dissent*, automne, p. 84). Pour une critique du « capitalisme pacifiste » et du néolibéralisme, voir Naomi Klein, 2007, *The Shock Doctrine : the Rise of Disaster Capitalism*, Toronto, Vintage Canada.

¹⁹⁷ Le boycottage de masse envers Shell, en 1995, lors duquel mouvements citoyens, organisations non-gouvernementales et gouvernement rurent céder une firme transnationale, constitue chez Beck un exemple archétypal de pratique subpolitique. Voir Beck, 1997b, *op. cit.* ; et Beck, 2006 [2002], *op. cit.*

¹⁹⁸ Beck avancera par ailleurs la possibilité d'une moralisation écologiste de l'intérieur de la firme et des organisations. Bien qu'il s'agisse d'une prise de position marginale dans son œuvre, le subpolitique de Beck risque bel et bien de verser à tout moment dans la possibilité d'un capitalisme moralisé et cosmopolite grâce à une éthique verte, positionnement normatif renvoyant à une forme de responsabilité sociale de l'entreprise. Difficile toutefois de statuer si la réponse politique de Beck à la société du risque penche vers une

assises dans une posture déterministe face à la crise et aux risques techno-écologiques. Cette philosophie politique immanentiste, à certains égards conservatrice, considère comme faits accomplis la société du risque elle-même et la désintégration de l'État-nation. Et elle conduit Beck à se retrancher dans une conception déterministe de l'historicité ; il fait directement dépendre sa proposition politico-normative de son diagnostic d'une transformation socio-historique irréversible.

Plus l'on progresse dans la lecture de la TSR, plus sa portée critique se rétrécit au profit d'une vision paradoxalement fermée *et* améliorative de l'histoire. Si, pour certains, Beck est un « penseur généreux »¹⁹⁹, serait-il bien [84] plutôt un penseur naïf ? Il nous est permis de le croire, d'autant plus que la soi-disant crise des institutions modernes et de la technoscience devant les incertitudes fabriquées frapperait tant l'État-nation que la firme et le capital. Les institutions gouvernant traditionnellement l'accumulation du capital auraient-elles, elles aussi, perdu tout pouvoir et tout contrôle face aux « nouveaux risques » ? La TSR répond visiblement par l'affirmative.

[85]

Bibliographie

ALLEN, J. et N. HENRI, « Ulrich Beck's risk society at work : labour and employment in the contract service industries », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 22, no. 2, 1997, pp. 180-197.

ATKINSON, Will, « Beck, individualization and the death of class : a critique », *The British Journal of Sociology*, vol. 58, no. 3, 2007, pp. 349-366.

forme d'*éco-anarchisme* ou plutôt vers un *libéralisme éco-responsable*. Voir Beck, 1997b, *op. cit.*

¹⁹⁹ Bruno Latour, 2001, « Beck ou comment refaire son outillage intellectuel », dans Ulrich Beck, 2001 [1986], *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Champs/Flammarion, pp. 7-11.

BAKER, T. et J. SIMON, « Embracing risk », dans T. Baker et J. Simon (dir.), *Embracing Risk. The Changing Culture of Insurance and Responsibility*, Chicago, The University of Chicago Press, 2002, pp. 1-25.

BECK, Ulrich, « Europe : coopérez ou disparaissez ! », *Alternatives économiques*, no 301, avril 2011, pp. 72-73.

BECK, Ulrich, *World at Risk*, Cambridge, Polity Press, 2009 [2007].

BECK, Ulrich, « Living in the world risk society », *Economy and Society*, vol. 35, n° 3, août 2006a, pp. 329-45.

BECK, Ulrich, *Cosmopolitan Vision*, Cambridge, Polity Press, 2006b.

BECK, Ulrich, « La société du risque globalisé revue sous l'angle de la menace terroriste », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 114, vol. 1, 2006b, pp. 27-33.

BECK, Ulrich, *Power in the Global Age. A New Global Political Economy*, Cambridge, Polity Press, 2006 [2002].

BECK, Ulrich, « Redefining power in the global age : eight theses », *Dissent*, automne 2001, pp. 83-90.

BECK, Ulrich, « Risk society revisited : theory, politics and research programmes », dans B. Adam, U. Beck et J. Van Loon (dir.), *The Risk Society and Beyond. Critical Issues for Social Theory*, Londres/Thousand Oaks/New Delhi, Sage Publications, 2007 [2000], pp. 211-329.

BECK, Ulrich, *World Risk Society*, Cambridge, Polity Press, 1999.

[86]

BECK, Ulrich, *What is globalization ?*, Cambridge/Malden, Polity Press, 2000 [1997a].

BEGK, Ulrich, « Subpolitics : ecology and the disintegration of institutional power », *Organization & Environment*, vol. 10, no. 1, mars 1997b, pp. 52-65.

BECK, Ulrich, « Misunderstanding reflexivity : the controversy on reflexive modernization, dans U. Beck, A. Giddens et S. Lash, *Democracy without Enemies*, Cambridge, Polity Press, 1997 [1996].

BECK, Ulrich, « The reinvention of politics : towards a theory of reflexive modernization », dans U. Beck, A. Giddens et S. Lash (dir.), *Reflexive Modernization. Politics, Tradition and Aesthetics in the Modernm Social Order*, Stanford, Stanford University Press, 1994, pp. 1-55.

BECK, Ulrich, « From industrial society to the risk society : questions of survival, social structure and ecological Enlightenment », *Theory, Culture and Society*, vol. 9, no. 97, 1992, pp. 97-123.

BECK, Ulrich, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Champs/Flammarion, 2001 [1986].

BECK, U. et J. WILLMS, *Conversations with Ulrich Beck*, Cambridge, Polity, 2004 [2000].

BOURDIN, Alain, « La modernité du risque », *Cahiers internationaux de Sociologie*, no. 114, 2003, pp. 5-26.

GASTEL, Robert, *La montée des incertitudes. Travail, protections et statut de l'individu*. Paris, Éditions du Seuil, coll. « La couleur des idées », 2009.

CHARBONNEAU, Mathieu, *La théorie de la société du risque à l'épreuve de l'économie politique de l'assurance : état des lieux du débat autour du principe d'inassurabilité prisée chez Ulrich Beck*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 2011.

DEWEY, John, *Le public et ses problèmes*, Pau, Publication de l'Université de Pau, 2003 [1926-1927].

DOSTALER, Gilles, *Keynes et ses combats*, Paris, Albin Michel, 2005.

[87]

DOUGLAS, M. et A. WILDAVSKY, *Risk and Culture. An Essay on the Selection of Technological and Environmental Dangers*, Berkley, University of California Press, 1982.

DUCLOS, Denis, « Puissance et faiblesse du concept de risque », *L'Année sociologique*, vol. 46, no. 2, 1996, pp. 309-337.

DUPUY, Jean-Pierre, *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil, coll. « Essais », 2002.

EKINSMYTH, C, « Professional workers in a risk society », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 24, no. 3, 1999, pp. 353-366.

ERICSON, R. et A. DOYLE, *Uncertain Business. Risk, Insurance, and the Limits of Knowledge*, Toronto, University of Toronto Press, 2004.

ERICSON, R., A. DOYLE et D. BARRY, *Insurance as Governance*, Toronto, University of Toronto Press, 2003.

ERICSON, R., D. BARRY et A. DOYLE, « The moral hazards of neo-liberalism : lessons from the private insurance industry », *Economy and Society*, vol. 29, no. 4, novembre 2000, pp. 532-558.

EWALD, François, *L'État providence*, Paris, Grasset, 1986.

FOUCAULT, Michel, *Sécurité, territoire, population. Cours du Collège de France, 1977-1978*, Paris, Gallimard/Seuil, "Hautes Études", 2004a [1978].

FOUCAULT, Michel, *Naissance de la biopolitique. Cours du Collège de France, 1978-1979*, Paris, Gallimard/Seuil, "Hautes Études", 2004b [1979].

FREITAG, Michel, *[L'oubli de la société. Pour une théorie de la postmodernité](#)*, Saint-Nicolas (Québec), Presses de l'Université Laval, 2002.

FRESSOZ, Jean-Baptiste, *L'apocalypse joyeuse. Une histoire du risque technologique*, Paris, Seuil, "L'univers historique", 2012.

GIDDENS, Anthony, « Risk and Responsibility », *The Modern Law Review*, vol. 62, no. 1, janvier 1999, pp. 1-10.

[88]

GIDDENS, Anthony, *The Consequences of Modernity*, Cambridge, Polity Press, 1990.

HAGGERTY, K., A. DOYLE et J. GHAN (dir.), *Crime, Institutional Knowledge and Power : The Rich Criminological Legacy of Richard Erkson*, Farnham (U.K.), Ashgate, 2011.

HALL, S. et S. WINLOW, « Rehabilitating Leviathan : Reflections on the State, Economic Regulation and Violence Reduction », *Theoretical Criminology*, no. 7, 2003, pp. 139-162.

HINGHGLIFFE, Steve, « Living with Risk : The Unnatural Geography of Environmental Crises », dans S. Hinchcliffe and K. Woodward (dir.), *The Natural and the Social : Uncertainty, Risk, Change*, London, Routledge, 2000, pp. 115-154.

JONAS, Hans, *Le principe de responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Flammarion, coll. « Champs/essai », 1995 [1979].

KEYNES, John M., « The general theory of employment », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 51, no. 2, février 1937, pp. 209-223.

KLEIN, Naomi, *The Shock Doctrine : the Rise of Disaster Capitalism*, Toronto, Vintage Canada, 2007.

KNIGHT, Frank H., *Risk, Uncertainty and Profit*, Boston/New York, A. M. Kelley, 1964 [1921].

LATOUR, Bruno, « Beck ou comment refaire son outillage intellectuel », dans U. Beck (2001 [1986]), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Champs/Flammarion, 2001, pp. 7-11.

LATOUR, Bruno, *Mous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique*, Paris, La Découverte, coll. « Poche / Sciences humaines et sociales », 2006 [1991].

LIEDTKE, Patrick M., « L'assurance et son rôle prépondérant dans les économies modernes », *The Geneva Papers on Risk and Insurance : Issues and Practices*, vol. 32, no. 2, 2007 [2005], pp. 211-221.

[89]

LUKACS, Gyorgy, *Histoire et conscience de classe*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1960 [1923].

LUHMANN, Niklas, *Risk. A Sociological Theory*, New Brunswick, Aldine Transaction, 2005 [1991].

MAGKEY, Eva, « Constructing an Endangered Nation : Risk, Race and Rationality in Australia's Native Title Debate », dans Deborah Lupton (dir.), *Risk and Sociocultural Theory : New Directions and Perspectives*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, pp. 108-130.

MARTELL, Luke, « Global inequality, human rights and power : A critique of Ulrich Beck's Glocalism », *Critical Sociology*, vol. 35, no. 2, 2009, pp. 253-272.

MOUREAU, N. et D. RIVAUD-DANSET, *L'incertitude dans les théories économiques*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2004.

MYTHEN, Gabe, « Reappraising the risk society thesis : Telescopic sight or myopic vision ? », *Current Sociology*, vol. 55, no. 6, 2007, pp. 793-813.

MYTHEN, Gabe, « From 'goods' to 'bads' ? Revisiting the political economy of risk », *Sociological Research Online*, vol. 10, no. 3, 30 septembre 2005a, disponible en ligne (2 octobre 2010) : <<http://www.socresonline.org.uk/10/3/mythen.html>>.

MYTHEN, Gabe, « Employment, Individualisation and Insecurity : Rethinking the Risk Society Perspective », *The Sociological Review*, vol. 8, no. 1, 2005b, pp. 129-149.

NUGENT, Stephen, « Good Risk, Bad Risk : Reflexive Modernisation and Amazonia », dans P. Caplan (dir.), *Risk Revisited*, London, Pluto Press, 2000, pp. 226-248.

O'MALLEY, Pat, *Risk, Uncertainty and Government*, Londres/New York, Glasshouse Press/Routledge-Cavendish, 2006 [2004].

O'MALLEY, Pat, « Governable catastrophes : a comment on Bougen », *Economy and Society*, vol. 32, n° 2, mai 2003, pp. 275-279.

[90]

PALMER, Bryan D., « The eclipse of materialism : marxism and the writings of social history in the 1980's », *The Socialist Register 1990 : The Retreat of the Intellectuals*, vol. 26, 1990, pp. 111-146.

RIGAKOS, G.S. et R. HADDEN, « Crime, capitalism and the 'risk society' », *Theoretical Criminology*, vol. 5, no. 1, 2001, pp. 61-84.

ROY, William. R., *Socializing Capital. The Rise of the Large Industrial Corporation in America*, Princeton, Princeton University Press, 1997.

SCOTT, A., « Risk society and angst society ? Two views of risk, consciousness and community », dans B. Adam, U. Beck et J. van Loon

(dir.), *The Risk Society and Beyond : Critical Issues for Social Theory*, London, Sage, 2000, pp. 33-46.

STRANGE, Susan, *The Retreat of the State : the Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.

STRYDOM, Piet, *Risk, Environment and Society*, Buckingham, Open University Press, 2002.

TOMBAZOS, Stavros, « Critique de la « sociologie du risque » », *Contre Temps*, no 4, mai 2002, pp. 28-43.

ZIZEK, Slavoj, *Violence. Six Sideways Refections*, New York, Picador, coll. « Big ideas/small books », 2008.

ZIZEK, Slavoj, « Risk society and its discontents », *Historical Materialism*, vol. 2, no. 1, 1998, pp. 143-164.

[91]

La technoscience et ses enjeux.
*Les transformations théoriques et empiriques
de la science et du risque.*

“Notes sur quelques lieux communs de la défense du principe de précaution contre l'option catastrophiste.”

Par Michel Ratté

[Retour à la table des matières](#)

Il y a une liaison interne du fameux principe de précaution et de l'horizon qui fait apparaître le présage de la catastrophe. Le réalisme entendu du principe de précaution demeure dans l'ombre du catastrophisme, et c'est ce que je voudrais défendre ici avec une pointe polémique qui est de bonne guerre. Il est important de noter que les tenants du principe de précaution tiennent à l'isoler et le différencier du « principe responsabilité » de H. Jonas²⁰⁰, basé sur une prudence catastrophiste. Il ne trouve pourtant pas meilleure manière pour introduire le principe de précaution que le rappel de cette pensée explicitement catastrophiste de Jonas ! En effet, c'est avec une idée qu'ils reconnaissent eux-mêmes comme jonasienne que Catherine et Raphaël Larrère illustrent le contexte particulier où le principe de précaution prend tout son sens²⁰¹. Ils rappellent que l'intervention technique sur le monde ne relevait pas autrefois de questions morales, puisque la nature pouvait absorber les effets de l'action humaine. Le

²⁰⁰ Hans Jonas, 1990, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Cerf.

²⁰¹ Catherine et Raphaël Larrère, 2007, « Principe de précaution », dans Yves Dupont (dir.), *Dictionnaire des risques*, 2^e édition, Paris, Colin, pp. 374-376.

souci de la nature est devenu une question morale aujourd'hui, parce que la nature ne métabolise plus les effets de l'agir [92] humain ²⁰². Cette affirmation mène les tenants du principe de précaution à commettre une double erreur. Ils mécomprennent Jonas autant que le motif réel qui permet à Jonas d'affirmer la nécessité d'une éthique qui inclut la nature. Il faut bien comprendre qu'il ne découle pas du fait que la nature ne puisse plus absorber nos dégâts qu'il soit *nécessaire* que nous constituions un rapport éthique avec elle. Notre responsabilité, pour Jonas, est plutôt engagée parce que, désormais, non seulement la nature n'absorbe plus nos dégâts, mais cette incapacité se constate au moment même où notre pouvoir d'en causer davantage augmente et se transforme au point où on ne sait pas mesurer les conséquences de ce qui nous apparaît préliminairement comme une impuissance de la nature devant ce qu'on lui fait subir.

Notre situation est totalement inédite à cet égard. Pour en prendre conscience, il suffit de constater qu'il ne viendrait à l'idée de personne de condamner rétrospectivement les populations méditerranéennes antiques pour avoir épuisé les terres fertiles des littoraux. Plutôt, celles-ci, qui nous font parfois penser à des ruines de la nature comme les fruits d'une usure en cours de toute éternité, même une fois cette usure désenchantée par le savoir qu'elle est en fait celle d'une accélération par l'exploitation agraire antique ²⁰³, nous invitent à accorder que l'horizon de sens des Méditerranéens anciens n'était pas lesté par la crainte que la terre s'épuise. Pour cette raison même, on leur accorde, du moins, à défaut d'une pure innocence, une ignorance pardonnable. Et qui sommes-nous pour aller plus loin dans notre réprobation ? Nous faisons preuve d'ignorance en tant qu'esthètes de la nature qui posent la belle physionomie de ces littoraux comme ce qui ne peut être que l'effet de la douce et lente nature sur elle-même. Si certains peuvent me suivre jusque-là, d'autres, plus réservés, mais aussi plus cyniques, pourraient déjà rétorquer que ce type d'ignorance a coûté cher à d'autres civilisations — on pense immédiatement à la disparition des hommes

²⁰² Ibid.

²⁰³ À cet effet, voir Pascal Acot, 2003, *Histoire du climat*, Paris, Perrin ; Christophe Morhange, 2007, *Méditerranée : 250 millions d'années d'évolution*, Ollioules, Éd. De la Nerthe ; Graham Shipley, et John Salmon (dir.), 2003, *Human Landscapes in Classical Antiquity*, London and NY, Routledge.

de l'Ile de Pâques [93] qu'on a cru causée par leur spiritualité trop industrielle. Cette histoire est sérieusement remise en question, car on pense désormais que les autochtones de l'Île aient pu disparaître pour des raisons aussi tragiques, mais aussi plus communes — on parle évidemment des ravages soudains causés par les maladies européennes ou de l'esclavage, etc. Quoi qu'il en soit, pour les civilisations antérieures qui seraient vraiment disparues par l'autodestruction indirecte de l'effet cumulatif de son industrie sur ses conditions mêmes d'existence, on peut poser que cela se soit réellement produit à l'insu du fait qu'il s'agissait d'une conséquence d'un faire abusif. La situation est radicalement différente aujourd'hui, parce que notre faire pourrait coûter la disparition même de l'humanité, et cela est une hypothèse largement connue. Cette idée fait aussi un double tour dans le sens commun, dans la mesure où on y trouve également un désabusement cynique qui porte à penser qu'il est déjà trop tard pour la prudence : la disparition de l'homme, à observer les ravages cumulés et à ne pas voir comment peuvent être freinés ceux qui sont annoncés, est méritée pense-t-on. Remarquons encore que ce sens commun désabusé ne se permet pas pour autant de déclarer complice des hommes contemporains ceux qui auraient prétendument fait disparaître la civilisation de l'Ile de Pâques. Il sait que c'est en toute connaissance de cause que l'on court maintenant à notre perte et il concédera que le destin des civilisations premières, qui se sont autodétruites de cette façon, reste celui d'une humanité pantoise devant ce qu'elle a probablement vu comme une vengeance de la nature, et qui est une autre guise de sa puissance. Ce mélange d'ignorance et de stupeur vaut aussi pour les anciens Méditerranéens : la nature fertile qui s'épuise, imposant graduellement des littoraux sans vie, dans la mesure où ils ont pu en souffrir, devait manifester encore une puissance de la nature pour eux ²⁰⁴.

²⁰⁴ Désormais, on n'a plus la crainte de la vengeance de la nature. Cela n'exclut pas le sentiment qu'elle puisse mourir, par notre fait, et qu'elle nous entraîne avec elle. Nous oscillons entre ce sentiment que l'on prend seulement à moitié au sérieux et cet autre, immonde, qui lie confiance dans l'humanité et deuil de la nature par sa maîtrise sélective « sous vide ». On est prêt à croire qu'en temps et lieu, nous saurons étanchéiser notre monde humain à l'égard des écosystèmes déréglés. Même si cela était possible, on peut se demander à quoi de plus qu'eux-mêmes pourront aspirer les sujets d'un monde humain sous

[94]

Bref, *stricto sensu*, la transformation en question morale de l'agir humain sur la nature ne trouve pas une condition suffisante dans le fait posé anhistoriquement que la nature n'absorbe plus les effets de l'agir humain. Il s'agit d'un principe éthique qui dépend de conditions historiques particulières, où le rapport entre technique et nature, en raison de ses possibles conséquences catastrophiques ultimes, n'excuse plus aucune ignorance.

Et cela, les tenants du principe de précaution peuvent difficilement le nier. Inauguralement, le principe de précaution est exercé dans le domaine environnemental, puisque notre rapport à l'environnement engendre effectivement d'immenses dommages susceptibles d'occasionner cumulativement des catastrophes. Le postulat de catastrophe est nécessaire au principe de précaution, en dépit de la prétention de ses tenants qui définissent négativement le principe comme non catastrophiste. Ils voudraient bien que l'idée de catastrophe soit détournée du réel en ne s'y référant que sous la forme attributive « catastrophique » pour connoter avant tout un événement « théoriquement possible » — entendre « pratiquement impossible » — d'un temps à venir lui-même indéterminable. Cela met du plomb dans l'aile du réalisme dont se targuent les tenants du principe de précaution. Ce réalisme est bien éthéré quant à savoir ce à l'égard de quoi l'on doit se décider avec précaution. Car il semble que, par magie, la précaution instaure un laps de temps éternel entre la catastrophe imminente à laquelle les mesures préventives de sécurité nous soustrairaient d'emblée et cet événement catastrophique qualifié de « possibilité théorique ». Si la nature catastrophique de l'événement devait plaider en faveur d'un dépassement du paradigme probabiliste, on constate plutôt que, dans le sens commun partagé autant par les gens ordinaires que par les experts scientifiques, la « possibilité théorique » se traduit par une confiance où l'imprévisibilité d'un tel événement nous fait spontanément repousser dans le pire des cas, c'est-à-dire l'avènement de la [95] catastrophe. La « possibilité théorique » de la catastrophe est, par ce caractère même, quelque chose qui est pour plus

vide qui n'a plus de temps pour autre chose que la reconstruction et la surveillance techniques de toutes les formes de métabolismes naturels nécessaires à leur survie ?

tard. Le scientifique nous incline étrangement à penser que, lorsque la possibilité « réelle » se présentera, la science saura nous le dire. Ainsi, avons-nous une prudence bien imprudente qui repose sur une prémisse irrationnelle non questionnée pour laquelle l'imprévisible est destiné à être connu comme prévisible dans un certain avenir, un avenir qui nous donnera le temps de voir venir ! Le temps de la catastrophe imprévisible deviendra-t-il nécessairement un temps de catastrophe prévisible ? Une réponse à la question de connaître en vertu de quoi une telle erreur est possible est difficile ²⁰⁵. Mais admettons que ce n'est pas une « erreur » tolérable à notre époque. L'étrange spontanéité de notre jugement qui, à notre insu, fait de l'imprévisibilité de la catastrophe un motif pour la croyance que l'événement catastrophique indéterminé sur l'index du temps à venir n'est pas pour plus tard et que cela est un fait pour longtemps ne devrait pas échapper aux tenants du principe de précaution. Leur quiétisme « réaliste », qui rend « naturelle » la minoration de l'inquiétude catastrophiste, est donc ce dont il faut le plus se méfier. La précaution se prend en jugeant d'hypothèses (de possibilités théoriques s'il en est) relatant la possibilité d'événement dont nous prenons au sérieux les conséquences irréparables. S'il existe un caractère principiel au « principe de précaution », c'est pour nous rappeler de ne jamais confondre la prévoyance préventive — qui instaure des procédures et des automatismes afin d'éviter certains accidents commensurables, de les contenir s'ils se produisent et d'ajuster les mesures préventives pour diminuer la probabilité de ces accidents — et le devoir d'être toujours aux aguets devant l'imprévisible aux conséquences irréversibles.

Je suggère que l'on considère, à la lumière de ces remarques, quelques points de doctrine des tenants du principe de précaution où ceux-ci prétendent expliciter les paradoxes du postulat catastrophiste.

[96]

« L'indécidabilité du scénario du pire »

²⁰⁵ C'est une telle réponse que cherche à fournir Jean-Pierre Dupuy dont j'étudie l'entreprise dans un autre chapitre du présent ouvrage.

Les tenants du principe de précaution reconnaissent en quelque sorte la valeur heuristique de l'hypothèse de la catastrophe possible pour la conscience morale ordinaire seulement si celle-ci est prête à s'élever en mettant à l'épreuve sa croyance soucieuse en telle ou telle possibilités de catastrophe à travers un exercice particulier de la raison ratiocinante. Voyons cela de plus près.

On sait que Jonas affirme la nécessité d'user d'une heuristique de la peur qui privilégie le scénario du pire devant les innovations aux impacts les plus structurants sur la nature. Je ne veux pas ici discuter de la valeur ou non de cette méthode ²⁰⁶, puisque les précautionnistes sont prêts à concéder qu'il peut être utile principiellement d'utiliser le scénario du pire pour l'exercice d'une prudence adéquate, et c'est en cela que le catastrophisme ordinaire, qui lie le principe à un devoir moral de l'empêcher, est juste. Le problème est que, pour eux, un scénario du pire en état d'imprévisibilité du risque ne vaut pas plus que les autres scénarios du pire. C'est que de tels scénarios, nous disent-ils, peuvent à la fois être crédibles et les moyens pour les prévenir contradictoires. On est donc dans l'impossibilité de juger du moindre mal entre deux maux potentiellement catastrophiques. Catherine et Raphaël Larrère nous fournissent l'exemple de l'impossibilité de se décider de faire ce qu'il faut contre l'effet de serre, dans la mesure où l'on tient celui-ci pour intrinsèquement catastrophique autant que le scénario de catastrophe nucléaire. Dans l'état des choses, choisir de prendre toutes les mesures contre l'effet de serre suppose de palier à la demande d'énergie par l'industrie électronucléaire dont on connaît la puissance catastrophique en cas d'accident ²⁰⁷.

Cet exemple tient son éloquence dans le fait de nous enfermer dans une alternative entre deux scénarios du pire plutôt que de nous en proposer plus de deux. En effet, la [97] complexité émergeant de la multiplication des scénarios *crédibles* ne devrait-elle pas plutôt nous convaincre du fait que la décroissance de la consommation d'énergie serait la mesure immédiate nécessaire ? O ironie : on aurait là une

²⁰⁶ À l'égard de laquelle j'ai fourni des éléments de critique dans Michel Ratté, 2010, « Réflexions cursives pour l'articulation de la Théorie critique et de la phénoménologie », dans Benoit Coutu (dir.) *Actualité de la théorie critique*, Montréal, Carré rouge, pp. 228-246.

²⁰⁷ Larrère, *op. cit.*, p. 374.

mesure qui diminuerait à long terme l'effet de serre en même temps que le risque nucléaire ! Au lieu de cela, on présente les options comme réciproquement exclusives en les traduisant en aporie du catastrophisme dans son rapport au réel. Les catastrophistes sont appelés ni plus ni moins à sortir de leur idéalisme — qui eût cru que les catastrophistes seraient considérés comme des rêveurs — en concédant que la meilleure des solutions est la répartition des risques imprévisibles dans un « portefeuille » diversifié de modes de production d'énergie avec la prémisse implicite que la consommation d'énergie va au moins se maintenir. On comprendra qu'il s'agit là d'une stratégie loufoque et surtout d'une prémisse inacceptable pour le réalisme propre aux catastrophistes ! Le sophisme de l'indécidabilité du scénario du pire, lié de manière inhérente au prétendu réalisme des tenants du principe de précaution, dévoile en fait que leur réalisme ne porte pas sur la possibilité de la ou des catastrophes, mais sur la ou les possibilités de mettre en place des mesures qui éloigneraient réellement le spectre de cette possibilité. Le réalisme du principe de précaution est le produit d'une culture politique, celle de la démocratie de masse, où nos précautionnistes assument que toutes les finalités doivent être traduites en valeur immanente de la vie productive. Il est évident ici que le projet de « développement durable », ce proche parent du principe de précaution, oriente le « réalisme » de ce dernier. Mais j'y reviendrai.

« *Le potentiel autoritaire du catastrophisme* »

Est-il étonnant que les Larrère subodorent un potentiel autoritaire dans le catastrophisme ? Bien sûr que non. En l'occurrence, s'ils pensent qu'en régime de « catastrophe imminente » on ne saurait délibérer — « il faut adopter les moyens de la conjurer sans broncher » —, car cela comporte justement le risque d'une dérive autoritaire, ce que les auteurs exemplifient avec le cas de la mobilisation sécuritaire postseptembre 2001 en affirmant que la « peur du terrorisme [98] international » n'est pas allée sans un recul des libertés politiques ²⁰⁸.

On a d'emblée un amalgame à défaire ici.

²⁰⁸ *Ibid.*, pp. 374-375.

Il ne faut pas confondre la prudence catastrophiste et l'évidence de l'urgence de la mobilisation devant la « catastrophe imminente ». La conscience de l'imminence de la catastrophe rend provisoirement impertinent un débat sur le fond et sur les causes structurantes possibles qui auraient pu mener à la catastrophe. Cela ne nous exempte cependant pas de devoir identifier clairement ce qui nous guette s'il nous semble que nous en ayons la possibilité. C'est évidemment impossible si la catastrophe est imminente ou déjà en cours. Penchons-nous sur l'exemple de nos auteurs pour bien comprendre en quoi les catastrophes d'origine humaine sont diverses et, en fait, peut-être incommensurables entre elles. Par exemple, il ne faut pas confondre l'agression dévastatrice imputable à une volonté politique et la catastrophe pétrolière du golfe du Mexique.

J'aimerais le montrer en soulignant quelques aspects de *l'expérience* de l'événement du 11 septembre 2001 qui est peut-être avant tout une expérience massmédiatique synchronique. Il y a d'abord le fait que cette agression meurtrière est une expérience inédite dans notre contexte, par son ampleur, ses moyens et ses fins, et qu'elle semble incompréhensible pour la plupart comme résultat d'un agir délibéré en fonction de motifs proprement humains. Cela varie cependant en fonction de la connaissance que l'on possède et qui nous permet d'interpréter l'événement. À cela s'ajoute, pour la plupart, l'effet de la médiation de l'événement par des images, médiation qui, comme toujours, peut s'autonomiser et devenir l'objet d'une expérience propre, voire d'une expérience esthétique qui pourrait ici s'apparenter à celle que procurent les images d'une catastrophe naturelle. Ce ne sont pas les sujets en images — avions et tours — qui portent l'expérience que l'on fait de ces images, mais bien ce qui est invisible dans ces dernières et qui n'est que suggéré par les sujets d'images eux-mêmes : la rencontre de forces de la nature [99] non préhensibles pour notre sensibilité, mais pourtant contenues dans des formes qui sont notre produit. C'est précisément ce que voulaient dire tous ces commentateurs médiatiques qui, spontanément, exprimaient combien il leur semblait que « la réalité dépasse la fiction »... *dans ces images*. La honte de la fascination par cette expérience, où le réel se comprend à partir de la fiction plutôt que l'inverse, nous conduit à une complaisance mensongère. Nous sommes disposés à laisser l'impression sentimentalement affectée, doucement délirante, que l'événement est une agression contre nous-mêmes, et c'est

par là que l'on exprime notre rapport au réel. Dès lors, que pourrait-il arriver de pire que ceci, que ce qui nous est arrivé (sans nous arriver bien sûr) se répète à nouveau ? La deuxième fois doit être comprise pour ce qu'elle est et non pas le spectacle inouï de la magnitude de forces opposées de la nature qui se rencontrent et s'expriment dans les formes par lesquelles les hommes les mobilisent. Il s'agit d'une agression dont l'aspect imprévisible est immanent à l'agression. Pour cette raison même, il ne saurait être question d'en chercher les « causes structurantes possibles » — sociales, politiques, culturelles —, même de considérer ce qui a motivé le passage à l'acte des terroristes et qui possède certainement une signification politique. Il s'agit d'une « catastrophe » qui est l'expression du mal lui-même.

Bref, sur le fond de cette expérience subjective, l'État peut entrer dans une recherche effrénée des seules « causes déclenchantes » d'une possible deuxième agression, c'est-à-dire la chasse aux terroristes qui consiste non pas en l'application d'un principe de précaution profond et sévère — catastrophiste —, mais en un déploiement de la capacité de contrôle de la société qui s'auto-légitime en se déclarant être un état d'exception. Or, la vigilance catastrophiste d'un Jonas est censée être une sagesse pérenne qui a le regard long — comme c'est aussi la prétention du principe de précaution. En outre, une catastrophe jugée imminente est loin d'être la preuve de l'efficacité de la prudence catastrophiste : c'est son échec — autant que celui du principe de précaution. Au sens usurpé, la « catastrophe imminente » est une idée qui angoisse les citoyens et permet de suspendre les lois les protégeant contre l'État. Le terroriste a tout à craindre de la suspension [100] générale des droits au moment de sa traque, le « bon citoyen » qui est prudent saura quant à lui qu'il faut craindre autant les terroristes que l'État quand celui-ci déclare qu'une catastrophe (entendre : un attentat terroriste) est imminente.

Bref, les rapports de force politique ne devraient jamais être compris comme la cause ou l'effet de « catastrophe » avant d'être saisis en leur teneur propre. Dans le cas contraire, comme le comprennent probablement très bien les Larrère, il est justifié de voir avec l'invocation automatique de la possibilité de la répétition de la catastrophe suite à un acte terroriste, l'annonce euphémisée de la prise de mesures qui sont les mêmes que lors d'insurrection appréhendée. Or, il s'agit là d'une prise de position politique qui ne vise pas

nécessairement le bien de tous, mais seulement le maintien d'un état de fait politique. Et s'il faut parler de « catastrophe politique » à propos de l'insurrection, on ajoutera que le changement soudain de l'ordre social et politique n'est pas par principe un mal — alors que les catastrophes écologiques contemporaines sont, de fait, chaque fois un mal.

« La méfiance illégitime à l'égard de la science rend le principe de précaution inefficace »

Certains défenseurs du principe de précaution font des constats naïfs ou feignent l'ignorance — ce qui est très significatif politiquement — à propos de certaines causes de ce qu'ils nomment « dérive », voire « détournement », de l'usage du principe de précaution. C'est le cas de François Ewald, qui constate que les démarches procédurales de précaution « s'infiniment elles-mêmes »²⁰⁹ sous la forme d'un devoir de dédoublement de toute activité « innovatrice » par les risques qui pourraient l'accompagner, risques hypothétiques qui doivent par ailleurs être rendus visibles par les innovateurs eux-mêmes sommés de produire ces risques en laboratoire²¹⁰. Ewald laisse entendre que si les scientifiques n'étaient pas soumis au programme de « redoublement » de leur innovation [101] par la recherche exploratoire de risques, la science serait globalement, dans son développement « libre », plus productive d'alternatives aux technologies qui inspirent le doute. La demande d'une concrétisation de la prudence par des tests sur les innovations technoscientifiques relèverait d'un scepticisme obscurantiste injustifiable contre les potentiels de la technoscience. Ewald ne dit cependant rien sur le fait que l'impatience de la science à répandre ses bienfaits peut souvent donner l'impression de se confondre avec les impératifs et les urgences stratégiques pour tirer son épingle du jeu dans le contexte du marché capitaliste contemporain, où le monde idéaliste et désintéressé de la science est avalé par un monde capitaliste assumé par la science sous la forme de la technoscience. Qui, dans ce contexte, peut dénier la légitimité de la demande accrue de « monitoring des risques » ? Le principe de précaution, quand il est

²⁰⁹ François Ewald et al., 2008, *Le principe de précaution*, Paris, PUF, p. 31.

²¹⁰ Ibid., p. 38.

instrumentalisé pour secouer (souvent avec beaucoup de science) la mauvaise conscience de la sphère de toute évidence non désintéressée de la technoscience, doit être compris comme l'entrée, par le biais de la sphère juridique, d'une résistance publique qui exprime un rapport de force politique jumelant une prudence catastrophiste avec un dépistage des logiques de rentabilisation capitaliste complaisamment oubliées du temps inhérent à l'exercice de la prudence. L'instrumentalisation politique du principe de précaution explicite à chaque fois l'absurdité du fait que les conjonctures économiques à court terme sont présumées plus réelles — alors qu'elles sont parfaitement abstraites, puisqu'il s'agit d'états de croyance arbitrairement fixés dont le substrat est le cours imprévisible des croyances — que les effets, certes encore inconnus, mais dangereux, des innovations. Encore une fois, je questionne : qui, au nom de l'intérêt public, dira qu'il est malsain de soupçonner toute coïncidence de l'« urgence du progrès » de l'humanité avec celle de la stratégie de marché ? Bien sûr, il est possible que cette vigilance ralentisse globalement la cadence de la distribution des innovations techniques bénignes. Mais puisque la plupart des gains techniques ne répondent plus à des besoins immédiats cruciaux pour la survie des populations, ce ralentissement n'est en aucune façon un désavantage à moyen et long terme pour l'intérêt public. Si l'on est en accord avec ce [102] que j'ai énoncé précédemment, on peut se permettre déjuger que le prétendu « mauvais infini » de la procédure de précaution n'a en réalité rien d'une infinitisation et que, conséquemment, Ewald n'est absolument pas autorisé d'en déduire un effet démobilisant chez les scientifiques qui veulent le mieux servir la science et la société ²¹¹. Il est difficile de ne pas croire que de telles impertinences ne soient complices de l'intention de camoufler l'idée même que les catastrophes à venir seront également dues à l'impossibilité que le jugement des technoscientifiques fasse le poids contre l'intérêt économique. Les exemples récents les plus impressionnants — la catastrophe du Golf du Mexique en 2010, la catastrophe nucléaire post-tsunami au Japon en 2011 — en font foi.

Gela dit, une fois les bas intérêts écartés — si cela est possible —, il reste encore à l'esprit scientifique de l'heure d'être interpellé rationnellement au sujet du catastrophisme. C'est toute l'entreprise

²¹¹ *Ibid.*, p. 37.

critique de Jean-Pierre Dupuy à l'égard de la métaphysique déchu de la science contemporaine : Dupuy cherche les conditions de la réhabilitation de la science au moment où il est rationnel d'avoir une prudence catastrophiste à l'égard de notre pouvoir sur la nature.

« Il y a dérive dans l'usage du principe de précaution quand il n'est pas lié au principe de développement durable »

Il faut enfin aborder l'affirmation d'Ewald la plus agaçante : l'infinitisation des procédures juridico-administratives de précaution relève du fait que l'on a perdu de vue que le principe de précaution est lié de manière inhérente au principe de développement durable et, conséquemment, que le principe de précaution n'a de valeur qu'en regard de la responsabilité de la société de se développer de manière à préserver l'environnement pour les générations futures. La perte dans le mauvais infini de la procédure de précaution serait attribuable au fait que celle-ci aurait été arrachée des bras du principe de développement durable, orientant ainsi l'administration de la protection de [103] l'environnement vers l'envahissement d'autres champs de responsabilité publique, tels que ceux de la santé, de l'alimentation, de l'hygiène, qui ne concernent que les populations présentement vivantes²¹². Le premier effet pervers de cette transposition est, selon Ewald, d'élargir rétrospectivement la responsabilité publique de manière démesurée. Cela expose l'État et la classe politique à la demande de reconnaissance de tort et à des demandes d'indemnisation symboliquement et financièrement très coûteuses. Dans un tel contexte, il est incontestable pour Ewald que la réponse à la demande d'évaluation de risques hypothétiques engendre une production de tests inutiles qui ont la seule fonction symbolique de faire état de la preuve de la responsabilité de l'État et de parer à des demandes exorbitantes d'indemnisations. On le sait, la promptitude à la prudence de la part de l'État sera manipulée afin de rejaillir sur le jugement public favorable à propos de la qualité morale des élus au pouvoir et de l'efficacité administrative de l'État sous leur gouverne. La condition nécessaire

²¹² *Ibid.*, pp. 34-38.

pour bénéficier symboliquement de cette prudence est d'être préparé en tout temps à éviter que la panique s'empare de la population.

Si Ewald n'est pas dupe de cette instrumentalisation politicienne de la « précaution », il ne reconnaît pas pour autant que les citoyens eux aussi n'en sont pas dupes et qu'ils exigent bien plus que la prudence d'apparat de l'État, en faisant valoir des contre-expertises, en demandant des enquêtes publiques sur des négligences de l'État qui ne sont pas seulement celles qui concernent les services publics directement offerts aux citoyens, mais des négligences quant à son devoir de faire respecter les procédures de précaution par les innovateurs scientifiques du secteur privé.

De plus, il importe de se demander s'il est opportun de laisser entendre que le phénomène d'élargissement de la responsabilité rétrospective pourrait être, par une retorse dialectique de la nature humaine, une mesure de l'État qui cherche à tirer avantage de la sympathie de la population pour les victimes d'accidents catastrophiques contemporains. Ewald s'est déjà fait une idée sur la question : la complaisance [104] victimaire serait en puissance dans cette sympathie de la population épargnée et en acte dans la demande de justice des collectifs de victimes. À l'échelle de l'éthique céleste de Ewald, tout cela a pour résultat une agitation narcissique qui masque le vrai sens éthique du principe de précaution. En effet, Ewald n'hésite pas à faire ce raisonnement, pour le moins mesquin, que cette inquiétude des populations contemporaines pour elles-mêmes procède à un détournement de la générosité du principe de précaution orienté vers les générations à venir. Le principe de précaution doit rester le jumeau de celui de développement durable, et c'est ainsi qu'il est éthiquement significatif. Il doit s'appliquer dans la seule sphère de la gestion de la protection de l'environnement, et ce, justement en vertu du principe de développement durable ²¹³. Voilà une descente vertigineuse de la réflexion de Ewald sur l'élargissement de l'éthique vers le formalisme bureaucratique ! Laissons encore l'esprit idéaliste poursuivre sa descente pour se poser au ras des pâquerettes et constatons ensemble que les populations contemporaines, victimes conscientes ou non de l'imprudence industrielle, ont eu de nombreuses occasions de constater l'asymétrie historique du pouvoir des victimes (humaines et plus

²¹³ *Ibid.*, p. 34.

largement environnementales) par rapport à celui des responsables de dommages, souvent spectaculaires, de l'environnement par la grande industrie. N'est-ce pas une grâce que les intérêts des victimes les plus évidentes des « petites catastrophes » soient reconnus immédiatement comme les nôtres et que l'on soit de ce fait incité à plus de précaution quant à ce qui nous entoure ? Ajoutons que la prévoyance pour soi-même est souvent, aujourd'hui, quand elle est pratiquée à l'échelle d'une population, une prévoyance valable pour ceux qui ne sont pas encore nés ! S'il y a quelque chose comme la possibilité d'effets nocifs inconnus de l'accumulation dans les organismes vivants de milliers de molécules chimiques qui n'existaient pas dans la nature avant qu'on les fabrique, il est censé de vouloir soi-même ne pas continuer d'en accumuler et de risquer de les léguer deux fois en héritage à notre progéniture : par l'environnement et par notre chair !

[105]

La demande démocratique de rétablissement d'une justice envers ces victimes à travers les organisations juridico-politiques à l'ère de la « société du risque » donne sans doute lieu à des absurdités. Toutefois, il ne faut pas confondre quelque culture victimaire que ce soit avec la stratégie légitime, qui consiste en la solidarisation des victimes tout de même bien réelles qui, en plus de chercher justice, explicitent un rapport de force politique du simple fait de provoquer le dévoilement de l'asymétrie du pouvoir des cobayes et du pouvoir de l'équipe des financiers et apprentis sorciers.

S'il faut garder l'image du mauvais infini de la procédure de précaution, il faudra l'appliquer non pas à la procédure d'élaboration de mesures de tests constitués à partir d'hypothèses catastrophistes comme telles, mais à l'autoréférentialité du système juridique qui bricole des réponses aux nouvelles demandes de justice avec des idées régulatrices et des procédures qui embrassent encore moins le réel que les hypothèses qui permettent d'imaginer des tests exploratoires. La méfiance déterminée par un esprit d'autoconservation est loin de se contredire en étant aussi catastrophiste, c'est-à-dire en invoquant l'urgence de penser la précaution à l'aune du pire qu'inspire l'ignorance des scientifiques sur les effets de leurs innovations. À proprement parler, il ne peut y avoir de glissement indu du sens du principe de précaution, puisqu'il est seulement un principe qui oriente l'action dans notre rapport à la nature — de laquelle nous faisons partie. Par contre,

la consolidation réciproque, dans un esprit de restriction, des principes de précaution et de développement durable, a comme conséquence conceptuelle majeure que les deux termes, chacun à leur façon, prétendent marginaliser le thème de la catastrophe et, se redoublant à cet égard, ces deux termes donc peuvent contribuer à nous faire oublier que le catastrophisme est une position nécessaire à l'esprit de la prudence dans notre monde.

[106]

BIBLIOGRAPHIE

AGOT, Pascal, *Histoire du climat*, Paris, Perrin, 2003.

DUBOST, Franck, « Heuristique de la peur », dans Yves Dupont (dir.), *Dictionnaire des risques*, 2^{ième} édition, Paris, Colin 2007, pp. 254-255.

DUPUY, Jean-Pierre, *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil, 2002.

DUPONT, Yves (dir.), *Dictionnaire des risques*, 2^{ième} édition, Paris, Colin, 2007.

EWALD, François et al., *Le principe de précaution*, Paris, PUF, 2008.

FOXHALL, Lin, « Feeling the earth move : cultivation techniques on steep slopes in classical antiquity », dans Graham Shipley et John Salmon (dir.), *Human Landscapes in Classical Antiquity*, London and NY, Routledge, 2003, pp. 44-67.

GREISH, Jean, « L'amour du monde et le principe responsabilité », dans Monette Vacquain (dir.), *La responsabilité. La condition de notre humanité*, Paris, Autrement, 1994, pp.72-93.

JONAS, Hans, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Cerf, 1990 [1979].

LARRÈRE, Catherine et Raphaël, « Principe de précaution », dans Yves Dupont (dir.), *Dictionnaire des risques*, 2^{ième} édition, Paris, Colin 2007, pp. 374-376.

MORHANGE, Christophe, *Méditerranée : 250 millions d'années d'évolution*, Ollioules, Ld. De la Nerthe, 2007.

RATTÉ, Michel, « Réflexions cursives pour l'articulation de la Théorie critique et de la phénoménologie », dans Benoit Coutu (dir.) *Actualité de la théorie critique*, Montréal, Carré rouge, 2010, pp. 228-246.

SHIPLEY, Graham, et SALMON, John (dir.), *Human Landscapes in Classical Antiquity*, London and NY, Routledge, 2003.

[107]

La technoscience et ses enjeux.
*Les transformations théoriques et empiriques
de la science et du risque.*

“Le catastrophisme rationnel de Jean-Pierre Dupuy et le problème de son Bergsonisme.”

Par Michel Ratté

Mise en contexte

[Retour à la table des matières](#)

La présente réflexion prolonge celle que j'ai déjà entamée dans ma contribution à l'ouvrage collectif sous la direction de Benoit Coutu, *L'actualité de la théorie critique* ²¹⁴. Je proposais alors une désolidarisation du catastrophisme et de la critique de la société de la modernité envisagée sous l'angle de son caractère de totalité coordonnée par des idéaux de la raison ²¹⁵. Ce qu'il est convenu

²¹⁴ Michel Ratté, 2010, « Réflexions cursives pour l'articulation de la Théorie critique et de la phénoménologie », dans Benoit Coutu (dir.), *Actualité de la théorie critique*, Montréal, Carré rouge, pp. 228-246.

²¹⁵ On peut penser que je m'engageais dans une voie typiquement habermassienne. Ce n'est pas tout à fait le cas. D'abord, j'ai des réserves sur la prémisse quasi évolutionnaire qui prétend que l'horizon de la modernité est celui ouvert par la découverte de l'exigence d'une rationalité éthico-politique en dernière instance inhérente au langage qui aurait fait affleurer un idéal rationnel d'entente démocratique formellement fondamental dans les projets et critiques politico-institutionnels de la modernité. En outre, la raison moderne ne m'apparaît pas pouvoir être mieux comprise en écartant, comme Habermas le fait, le paradigme de la subjectivité moderne au profit du seul

paradigme de l'agir communicationnel. Cela a le net désavantage de gommer la contingence inhérente de l'horizon de la modernité. Les promesses du « projet inachevé » de la modernité réapparaissent ne pas pouvoir être évaluées justement sans une compréhension approfondie de la subjectivité elle-même en tant qu'horizon de sens ayant sa contingence propre. Pour cette fin, la pensée de Hans Blumenberg est amplement plus utile, même si elle comporte une hypothèse anthropologique lourde où la raison est posée comme un phénomène émergeant à titre compensatoire dans le processus d'hominisation de cet animal pauvre en instinct qu'est l'homme. Car indépendamment de la validité de cette hypothèse, sur le plan principiel et méthodologique de l'entreprise blumenbergienne d'histoire des idées essentielles de la modernité, la raison ainsi est marquée absolument au sceau de la contingence, tout en étant assumée comme notre condition, certes reconfigurée à travers l'histoire, mais dont tout dépassement nous serait en fait incompréhensible. Notre condition primordiale est celle de la subjectivité et de la raison qui se travaillent réciproquement, pour le meilleur et pour le pire. Participant du fondement, il n'est donc pas étonnant que la raison se soit découverte le plus fidèle à elle-même comme critique radicale de la raison — l'école de Francfort est exemplaire à ce titre. J'ai également une réserve d'ordre sociologique. Il me semble hasardeux de poser l'idée d'une tendance à la « fluidification des institutions » (une expression de A. Wellmer) par la communication rationnelle, démocratique, si on ne comprend que principiellement et non sociologiquement la différence entre le « monde vécu » (qui est une notion en provenance directe de la dernière grande théorie du sujet, la phénoménologie) et les systèmes qui réduisent la complexité sociale. L'histoire des institutions de la modernité montre déjà amplement qu'une fois transformées en organisation, elles ne tendent plus à une fluidification par la raison émancipatrice, mais plutôt à s'ériger en systèmes qui internalisent certaines différenciations externes dans une perspective d'efficacité dans la réduction de la complexité. Entre autres, cela ne tient pas compte, encore une fois, de la contingence essentielle de la raison qui est le creuset de sa fragilité, cette contingence qui n'a pas été comprise au départ est tout simplement vouée à l'oubli définitif dans le lien immanent et exclusif que Habermas fait entre communication et langage. Rappelons qu'Habermas a reconnu lui-même que la massive auto-censure et la censure indirecte de l'espace public massmédiatique occidental, à la suite des événements du 11 septembre 2001, l'avaient laissé stupéfait et en proie au doute qu'en au temps investi dans son travail sur la question des fondements de l'agir communicationnel (cf. Giovanna Borradori, « Qu'est-ce que le terrorisme ? Entretiens avec deux grands intellectuels sur le "concept" du 11 septembre 2001 [Entretien avec Jürgen Habermas] », *Le Monde diplomatique*, fév. 2004, pp. 16-17).

Est en cause ici également le fait que la déduction habermasienne des conditions formelles de possibilité de la modernité, dans une théorie des actes

d'appeler la première école de [108] [109] Francfort a été exemplaire de la confusion de ces deux questions dans l'ambiance d'un esprit spéculatif prétendant être conforté par le constat d'une « réification » déjà massive de l'expérience humaine par le capitalisme. Le problème n'est évidemment pas que la possibilité de la catastrophe ne puisse être embrassée par le long regard critique sur la totalité sociale. Il tient plutôt au fait que le pire qui guette l'humanité, et suscite l'inquiétude du catastrophiste, n'autorise pas de penser que l'humanité est *déjà entièrement et définitivement sous l'emprise du pire à venir et, qu'à ce titre, notre présent n'est au mieux que le signe de cet « à venir »*. Il nous reste encore la possibilité d'apprécier la situation comme celle d'une grande crise ²¹⁶ et de [110] réduire à un sens précis — et non moins

de langage, abandonne le projet d'une auto-compréhension de la modernité en terme proprement philosophique. Il importe que l'on assiste à une reprise du projet d'une philosophie du sujet moderne informée par une histoire des idées qui est en mesure de trouver des leviers autres, mais propres à l'esprit de la modernité. Au premier chef, on doit éviter la polarisation qu'impose le schème d'interprétation spéculatif de la modernité comme sécularisation du christianisme. La polarisation binaire des positions n'interrogeant pas ce schème d'interprétation — le pôle de la critique conservatrice de la modernité et celui matérialiste, ou postmétaphysique, ou évolutionnaire — cette polarisation rétrécit les possibilités de l'auto-compréhension philosophique de la modernité ou donne lieu à une fuite en avant qu'on a appelé la postmodernité théorique, qui comporte un refus d'interprétation positive de la modernité. Je partage le point de vue de H. Blumenberg (cf. Hans Blumenberg, *La légitimité des temps modernes*, Paris, Gallimard, 1999 [1966]) selon lequel une auto-compréhension en profondeur de la modernité suppose qu'elle ne soit pas absorbée dans quelque philosophie de l'histoire autant que dans une philosophie formelle-universaliste qui perde de vue le souci pour la recherche du souvenir de sa contingente et de sa fragilité propre. Et, de manière exemplaire, le projet de comprendre l'horizon de la modernité trouve une assistance nécessaire dans le projet de philosophie phénoménologique de la subjectivité et du monde — ce que le « tournant linguistique » de la philosophie de la modernité ainsi qu'une part importante des sciences sociales prétend avoir dépassé.

²¹⁶ On déduira aisément de la note précédente que cette grande crise n'est pas celle de la sécularisation/rationalisation du monde et du polythéisme des valeurs qui en découlent. Elle est plus généralement celle de l'incompréhension profonde et désarmante du fait que, ce qui est offert comme horizon de l'expérience, c'est-à-dire le monde qui est notre produit, nous échappe pratiquement et conceptuellement. Les affres du capitalisme — entre autres choses — sont là pour en témoigner. Mais rien n'empêche de

inquiétant par ailleurs — ce que sont désormais pour nous les sources et les leviers de catastrophes possibles. On pense généralement à la puissance du capitalisme contemporain qui contraint, transforme, et oriente les états actuels du dynamisme non maîtrisé des technosciences. Je pense également à une constellation d'idées dans la sphère des technosciences qu'une analyse phénoménologique, à portée critique, débusquerait comme présupposés épistémiques qui sont des taches aveugles devant la question des catastrophes possibles. C'est précisément ce qu'a dans sa mire Jean-Pierre Dupuy dans son ouvrage *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain* ²¹⁷. Le philosophe démontre le caractère tout à fait opportun de son catastrophisme rationnel pour la critique des graves irresponsabilités actuelles dans la sphère technoscientifique et ses dépendances juridico-politiques. Il défend un catastrophisme enchaînant sur celui de Hans Jonas ²¹⁸ pour en sauver l'essentiel qui serait perdu, selon lui, une fois qu'on croit que sa « substantifique moelle » éthique est reprise au sein du « principe de précaution » jugé plus « réaliste » par ses tenants que quelque position catastrophiste. Le « principe de précaution » est une innovation juridique de l'Allemagne des années 1960, un principe qui a

fournir une pensée auxiliaire à la critique de l'état de fait, du discours sur celui-ci et de l'économie politique qui remplacerait avantageusement le non-lieu des utopies, les « retours à » et les constats litaniques qui veulent exprimer la gravité abyssale et irreprésentable de la situation. Blumenberg pose les questions philosophiques préalables pour notre temps, des questions dérivées de celles qui orientent la philosophie kantienne : « Qu'est-ce donc que nous avons voulu savoir ? », « Qu'est-ce que le savoir paraissait offrir, qu'elle promesse apportait-il ? », « Comment le monde aurait-il dû se présenter, pour que l'incertitude n'alimente plus le malaise de ne pas savoir où nous en sommes avec lui ? » [...] « On peut supposer que les déceptions aussi méritent d'être étudiées, parce que leur lancinante indétermination occupe une place parmi les affects historiques fondamentaux, sur une échelle qui va de la résignation à la colère universelle » (Hans Blumenberg, 2007 [1981], *La lisibilité du monde*, Paris, Cerf, p. 7). Ce travail historico-philosophique n'implique nullement de poser ces désirs comme « refoulés » pour intéresser (*ibid.*, p. 8). Il contribue directement à une compréhension de la modernité connaissant réellement le poids de sa contingence, mais aussi toute sa largesse.

²¹⁷ Jean-Pierre Dupuy, 2002, *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil.

²¹⁸ Hans Jonas, 1990 [1979], *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Cerf.

connu une fortune inespérée en étant incorporé à diverses lois sur l'environnement, même à la loi constitutionnelle de certains États et aux chartes des plus grandes organisations internationales. Plusieurs sont prêts à accorder que le catastrophisme de Jonas ait été pour quelque chose dans le contexte de la mise en place du principe de précaution. D'autres jugent que les 40 ans d'efficacité juridico-politique du principe de précaution peuvent être le motif de sa déclaration d'autonomie par rapport à la philosophie de Jonas autant sur le plan conceptuel qu'historique. Et, incidemment, certains tranchent à propos de leur lien inaugural allégué en [111] affirmant qu'il s'agirait d'une légende favorisée par l'esprit du temps ²¹⁹.

Dupuy n'a pas fait de sa réflexion une attaque frontale directe du principe de précaution ²²⁰, bien qu'il en raille l'importance notionnelle et l'interprétation actuarielle ²²¹. Ce qui l'intéresse est surtout d'opposer, par le biais d'une démonstration rationnelle, la nécessité d'une perspective catastrophiste sur notre avenir, une nécessité qui transfère le fardeau de la preuve sur les épaules des non catastrophistes.

*La pertinence de l'intervention
de Jean-Pierre Dupuy à l'heure actuelle*

Je doute fort qu'il soit possible de débattre sereinement de la pertinence du catastrophisme rationnel dans les espaces publics qui lui sont dévolus, car il serait étonnant que la force du meilleur argument y prévaille considérant les rapports de force économiques et les intérêts qui les motivent. La meilleure des choses qui puisse arriver dans ce contexte, c'est que les rapports de force soient explicités. Gela dit, la force d'un meilleur argument n'est pas un luxe du point de vue de ceux qui, se solidarisant autour d'un projet politique, au-delà de la critique de la raison capitaliste, entendent travailler à l'établissement d'une

²¹⁹ Catherine et Raphaël Larrère, 2007, « Principe de précaution », dans Yves Dupont (dir.), *Dictionnaire des risques*, 2^{ème} édition, Paris, Colin, pp. 374-376.

²²⁰ On peut lire ailleurs dans le présent ouvrage ma propre critique polémique de quelques lieux communs de la défense du principe de précaution contre l'option catastrophiste.

²²¹ Dupuy, 2002 *op. cit.*, p. 106.

prudence catastrophiste. L'entreprise de Dupuy de fonder rationnellement une forme de catastrophisme peut avoir une utilité certaine si elle résonne dans un projet politique qui la reconnaît, car elle interpelle de front la quiétude scientifique en exposant comment celle-ci pêche par omission quand elle invoque un droit de réserve devant ce qu'elle dit la dépasser ; comment elle pêche par le sophisme quand elle prétend évaluer en termes probabilistes rassurants le « risque théorique » de la catastrophe ; comment elle est irresponsable quand ses porte-paroles idéalisent encore l'histoire des sciences et des techniques, celles-ci étant encore comprises comme le moteur et le guide du progrès de l'humanité.

[112]

L'entreprise de Dupuy interpelle également le jugement des sages (scientifiques, juristes, philosophes, etc.) qui délibèrent dans les commissions publiques sur les conditions de recevabilité de l'impératif de prudence dans le contexte de la « démocratie ». En effet, sans présumer de la valeur de la consultation publique pour l'orientation des actions de l'État, Dupuy se demande si on ne liquide pas l'enjeu du débat sur le catastrophisme quand les sages recommandent que tous les points de vue soient entendus et puissent être relativement satisfaits dans un accord par consensus²²². Le philosophe constate alors que les interventions des scientifiques sont considérées comme l'expression de simples croyances qui n'ont ni plus ni moins droit de cité comme toutes celles qui sont chéries au sein de la société civile. Cela fait en sorte qu'est perdu de vue ce au nom de quoi — et en vertu de quels critères — la science peut prendre la parole de manière pertinente où que ce soit. Il s'agit là de principes et de critères qui ont des traductions intrascientifiques très complexes, mais qui sont pourtant ceux que partagent les non-scientifiques avec les scientifiques eux-mêmes. Il me semble que, lorsque la science est convoquée au débat, il est attendu d'elle qu'elle ait comme idée régulatrice le respect de sa rationalité inhérente dont l'horizon n'est jamais en contradiction avec les exigences du débat rationnel que partagent avec elle les autres groupes sociaux. Mais tout le problème vient du fait que c'est à partir d'une histoire institutionnelle et culturaliste de la science — une histoire critique de ce fait même, mais aussi une perspective historique sujette elle-même

²²² *Ibid.*, pp. 22-23.

à débat aux côtés d'autres formes de réflexion historique sur la science — qu'il est avancé que la science réelle « est agie » par de multiples logiques, à mille lieues de ses idéaux régulateurs. Du coup, est déniée à la rationalité scientifique la possibilité d'une auto-compréhension critique même à l'égard de critiques qui sont « pour plus de science contre la science », si je puis dire, afin qu'elle saisisse, par exemple, de quelle nature est la contribution causale structurante de la science contemporaine dans les problèmes graves auxquels nous faisons face, ce que propose exactement Dupuy. Au lieu de cela, on invite la science au débat en la contraignant à assumer la forme que [113] prend la *doxa* en elle : la parole de l'expert qui aime montrer que sa rigueur passe par la reconnaissance scrupuleuse des limites de son savoir. O ironie ! Là où l'on cherche des solutions à un grave problème, qui est en partie le résultat d'une transformation du sens de la science, on choisit simplement de suivre le courant qui a fait que celle-ci est passée de l'idéal scientifique d'autonomie et de désintéressement à la connaissance opérationnelle, hétéronome par définition — puisque ses objectivations coordonnées à l'efficacité d'opération sur le réel enferment en elle-même cette connaissance —, doublée d'une dépendance à des réseaux d'influence et de puissances financières complexes qui font en sorte que la science est non seulement bien intéressée, mais elle l'est peut-être à l'insu de plusieurs scientifiques ! Cet état de fait est bien sûr autrement plus grave que l'inclination malencontreuse, mais amendable, des sages en faveur d'une compréhension historico-critique des sciences menant à leur « relativisation culturelle » comme condition de leur participation au débat démocratique. Quoique soit tragique l'effet cumulatif de cette dernière erreur combinée au fait qu'il soit entendu, entre le scientifique et les non-scientifiques, que le premier participe au débat démocratique en sa qualité d'« expert ». En effet, que vaut la prétendue « opinion culturelle » du scientifique s'il se reconnaît et est reconnu comme quelqu'un qui, par ailleurs, ne sait rien d'autre de valeur que ce qu'il dit savoir et à qui on n'en demande pas plus ? Que pourra être sa contribution à l'évaluation de la pertinence ou non de prendre au sérieux l'imprévisible catastrophe ?

Tout cela vient à l'appui du jugement de Jean-Pierre Dupuy qui pense que de chercher la meilleure réponse à cette question dans les consultations publiques démocratiques c'est en quelque sorte mettre

« la charrue avant les bœufs » ²²³. En conséquence, Dupuy lui-même ne fait pas de mystère à propos des destinataires de son message : il s'agit d'une communauté savante qu'il espère être seulement en dormance et qui saurait se mobiliser autour de l'idéal rationnel que partagent la philosophie et la science afin de comprendre, d'évaluer et de [114] peaufiner le projet d'une philosophie catastrophiste dont la rationalité doit traverser celle de la science elle-même. C'est pourquoi son catastrophisme ne se justifie pas à partir de la nécessité d'une éthique nouvelle à proprement parler et ne s'élabore pas sous la tension du projet de la formulation d'une telle éthique. Il prend aux mots Jonas contre Jonas qui reconnaît que l'on a plus le temps d'espérer que l'éthique soit fondée sur une foi nouvelle, et que c'est donc la raison qui doit nous orienter ²²⁴.

Dupuy présente dans un constat phénoménologique le problème central qu'il faut reconnaître et surmonter. Il s'agit d'une inertie existentielle tout à fait particulière devant le devoir de prudence commandé par le savoir de la possibilité de la catastrophe. Cette inertie tiendrait du paradoxe épistémique suivant : en matière d'évaluation de la possibilité de la catastrophe, nous serions pris dans la situation de savoir ce qui est pertinent à cet égard, mais de ne pas croire en ce que l'on sait ²²⁵. Il ne s'agit pas d'une dénégation au sens psychanalytique, mais, en quelque sorte, d'une véritable incapacité de la pensée rationnelle qui a une conséquence directe sur la raison pratique. Cette tache aveugle ne concerne pas que la rationalité scientifique. Le paradoxe épistémique de Dupuy peut aisément être décrit phénoménologiquement comme un habitus de la vie quotidienne : le sens commun est producteur d'une incroyance en la possibilité de la catastrophe en dépit du savoir *ante factura* des causes possibles de la catastrophe, causes qui, le cas échéant, sont confirmées *post factura*. *Ante factura*, la possibilité est subjectivement évaluée négligeable, improbable, sinon impossible ; *post factura*, les causes de la catastrophe sont non seulement reconnues comme causes effectives de celle-ci, mais on concède qu'étant donné la nature des causes, il était non seulement prévisible que la catastrophe advienne, mais que, de surcroît,

²²³ *Ibid.*, p. 21.

²²⁴ *Ibid.*, pp. 97-98.

²²⁵ Entre autres *ibid.* pp. 84-88.

elle devait se produire ! Comme le dit le sous-titre de *Pour un catastrophisme éclairé*, « l'impossible est [finalement] certain ». Que notre incapacité à croire ce que l'on sait nous projette éventuellement devant le fait accompli que l'impossible est [115] certain est une idée tortueuse qui a de ce fait même le mérite de révéler que l'esprit probabiliste, proprement scientifique, a fait son chemin vers la vie quotidienne et l'imprègne de part en part. Du moins, c'est ce que Dupuy croit. Et ce « barbarisme » de la raison, il estime ne pouvoir l'explicitier et proposer son dépassement qu'en rendant compte de la défaillance de la métaphysique du possible qui nous imprègne, métaphysique qui est centrale dans la science contemporaine et assumée déjà très tôt dans la science de la modernité.

Examen du Bergsonisme de Dupuy

Dupuy prétend rendre compte d'un élargissement du sens du concept de possibilité qui puisse nous aider à dépasser notre incapacité de croire ce que l'on sait et à traduire dans une nouvelle conception du possible l'idée de l'occurrence certaine de l'improbable ²²⁶. C'est sur la

²²⁶ Cet aspect de la pensée de Dupuy peut être inscrit dans le cadre plus large de ses multiples chemins argumentatifs en faveur du catastrophisme rationnel. Cf. ma propre synthèse critique de son entreprise (Ratté, 2010, *op. cit.*). J'y présente globalement le projet de Dupuy avec les principales articulations de son ouvrage de 2002. J'ai également fourni une critique phénoménologique constructive de la coïncidence de l'entreprise de Dupuy avec celle de Jonas — alors que Dupuy cherchait à s'en distancer à plusieurs égards —, nourrissant finalement tous deux l'espoir en des résultats utiles de l'heuristique de la peur qui est à la recherche *d'images crédibles* anticipatrices de la catastrophe que l'on veut éviter. C'est à partir du fil conducteur d'une description phénoménologique sommaire des formes de phénoménalisation de « l'être en réserve » des possibles que j'ai mis en doute l'idée d'une utilité de l'« image crédible » de catastrophe à venir pour la culture de la prudence catastrophiste. Une chose est sûre : l'intuition d'un contenu de sens dans un acte imageant ne reçoit aucune « crédibilité » du point de vue du réel, précisément parce qu'il est le fruit d'un acte de pure liberté de poser ce contenu comme possible, impossible ou neutre quant à son existence dans le réel. La puissance parfaitement libre de se donner dans une sphère irréalité des objets et de se les donner comme possibles ou impossibles dans le réel suppose au

philosophie bergsonienne du possible que Dupuy campe sa recherche. Plus particulièrement, c'est dans une interprétation de quelques témoignages et réflexions de Bergson qu'il cherche moins une justification séminale bergsonienne de sa propre entreprise que le matériau qui lui fait imaginer une nouvelle donne du [116] problème qui nous échoit. Dupuy le pose ainsi : l'improbable à venir peut être posé rationnellement comme certain, non seulement avant que le réel confirme cette certitude, mais pour empêcher que le réel actualise l'improbable.

Je vais d'abord exposer l'appropriation des éléments bergsoniens chez Dupuy en montrant avec suffisamment de détails comment ces éléments souffrent de l'absence de leur contexte de pensée proprement bergsonien. Je serai alors en mesure de défaire l'intrication du bergsonisme et de la pertinence du constat du paradoxe épistémique du savoir des catastrophes chez Dupuy. Je pourrai enfin présenter comment la critique de la rationalisation probabiliste du risque de catastrophe peut être continuée par d'autres voies corrigeant et complétant celle de Dupuy.

*
* *

Dupuy introduit son ouvrage *Pour un catastrophisme éclairé* en exposant quelques fragments de textes de Bergson qui, pour lui, non seulement résonnent l'un avec l'autre, mais exposent que ce que Bergson avait posé lui-même comme une énigme dans *Les Deux Sources de la morale et de la religion* en 1932²²⁷ — avant la Grande Guerre, celle-ci était « *tout à la fois [...] probable et [...] impossible* : idée complexe et contradictoire qui persista jusqu'à la date fatale »²²⁸ —, trouve dans un essai antérieur de 1930, *Le possible et le réel*²²⁹, une solution transparente. « Bergson démêle très bien cette apparente contradiction, lorsqu'il [y] réfléchit sur l'œuvre d'art, affirme

moins que l'on précise comment cette liberté doit être canalisée aux fins de Dupuy et de Jonas.

²²⁷ Henri Bergson, 1959 [1932], « [Les Deux Sources de la morale et de la religion](#) » dans *Œuvres*, Paris, PUF, pp. 980-1247.

²²⁸ *Ibid.*, p. 1111.

²²⁹ Henri Bergson, 1959 [1930], « Le possible et le réel » dans *Œuvres*, Paris, PUF, pp. 1331-1345.

Dupuy » ²³⁰. Il cite longuement Bergson en commençant par cette phrase : « Je crois qu'on finira par trouver évident que l'artiste *crée du possible en même temps que du réel* quand il exécute son œuvre » ²³¹. Dans le même texte bergsonien, Dupuy nous fait constater que Bergson déduit du phénomène de l'émergence de la possibilité de l'œuvre, par le truchement de [117] l'œuvre elle-même, que celle-ci est réelle *avant* d'être possible. Bergson affirme que la possibilité de l'œuvre n'est pas une condition logique nécessaire qui permette d'affirmer son antériorité dans le temps par rapport à l'œuvre. On ne peut déduire du fait que l'œuvre soit la nécessité que sa possibilité était depuis toujours. Bien sûr, l'œuvre *aura été possible, mais c'est la réalité de l'œuvre qui fait rejaillir dans le passé sa possibilité*. « [L'œuvre] se trouve avoir été possible, de tout temps possible ; mais c'est à ce moment précis [celui de l'avènement de l'œuvre réelle] qu'elle *commence à l'avoir toujours été*, et voilà pourquoi je disais que sa possibilité, qui ne précède pas sa réalité, l'aura précédée une fois la réalité apparue » ²³². Puis Dupuy résume en un éclair l'apport de cette théorie du surgissement du possible par le truchement du réel pour le problème qui nous intéresse : « le temps des catastrophes, c'est cette temporalité en quelque sorte inversée. La catastrophe, comme événement surgissant du néant, ne devient possible qu'en se "possibilisant" [...] » ²³³, en advenant dans le réel.

Si Dupuy prétend avoir résolu d'une manière immanente à la théorie bergsonienne l'énigme de Bergson elle-même — la catastrophe de la Grande Guerre, à la manière de l'œuvre d'art, rendant sa possibilité crédible seulement en étant réellement déclarée — et que cela a une valeur pour le temps des catastrophes, il expose aussitôt toute la difficulté qu'il s'agit de surmonter. Cette nouvelle sagesse du possible engendre moins une énigme qu'une aporie qui lui est propre. Si le projet est de prévenir la catastrophe, on a besoin de croire en sa possibilité avant qu'elle advienne, car on sait que sa possibilité adviendra clairement seulement avec la catastrophe réelle elle-même. « Si, inversement, on réussit à la prévenir, sa non-réalisation la maintient dans le domaine de l'impossible, et les efforts de prévention en

²³⁰ Dupuy, 2002, *op. cit.*, p. 11.

²³¹ *Ibid.* ; c'est Dupuy qui souligne, Henri Bergson, 1959 [1930], *op. cit.*, p. 1342.

²³² Henri Bergson, cité dans Dupuy, *op. cit.*

²³³ Dupuy, 2002, *op. cit.*, p. 13.

apparaissent rétrospectivement inutiles »²³⁴. La conception bergsonienne de l'œuvre d'art a donc comme fonction, pour Dupuy, de fournir une intuition philosophique selon laquelle, dans l'être, adviennent des faits dont la réalité est productrice de leur possibilité et non [118] l'inverse. La catastrophe serait un tel fait. Mais si la catastrophe a cela en commun avec l'œuvre d'art, il nous reste tout de même à dépasser l'aporie de notre tâche qui consiste à prévenir la catastrophe dont on n'entrevoit pas la possibilité. Assurément, Dupuy a ainsi changé du tout au tout et rendu encore plus difficile le problème métaphysique du catastrophisme. Ce bond conceptuel ne profiterait-il pas d'un peu plus d'exhaustivité quant à la description du contexte de réflexion où émerge l'intuition bergsonienne ? On admettra, par exemple, qu'il n'est certainement pas négligeable de s'enquérir auprès de Bergson — et à défaut d'y trouver quelque chose de pertinent par notre propre réflexion phénoménologique — de ce que pourrait être la différence de la « possibilisation » de l'œuvre d'art et de la catastrophe par leur entrée dans le réel. Cette question doit cependant être suspendue pour l'instant, car il est possible que la mise en relation positive de la théorie de la possibilisation de l'œuvre d'art et de la possibilisation de la catastrophe soit elle-même problématique, et cela, dès la prétention de Dupuy selon laquelle il y a, dans le texte bergsonien, une contradiction ou une énigme à surmonter dans l'anecdote sur la Grande Guerre.

*Il n'y a pas de contradiction à surmonter
dans l'anecdote bergsonienne sur la Grande Guerre*

Encore enfant en 1871, au lendemain de la guerre, j'avais comme tous ceux de ma génération, considéré une nouvelle guerre imminente pendant les 12 ou 15 ans qui suivirent. Puis cette guerre nous apparut tout à la fois comme probable et impossible : idée complexe et contradictoire qui persista jusqu'à la date fatale. Elle ne suscitait d'ailleurs dans notre esprit aucune image, en dehors de son expression verbale. Elle conserva son caractère abstrait jusqu'aux heures tragiques où le conflit apparut inévitable. [...] Malgré mon bouleversement et bien qu'une guerre même victorieuse m'apparut comme une catastrophe, j'éprouvais ce que dit [William] James [du tremblement de terre de San Francisco], un sentiment d'admiration pour

²³⁴ *Ibid.*

la facilité avec laquelle s'était effectué le passage de l'abstrait au concret : qui aurait cru qu'une éventualité aussi formidable put faire [119] son entrée dans le réel avec aussi peu d'embarras ? Cette impression de simplicité dominait tout ²³⁵.

Il faut savoir que cette citation de Bergson, qui inclut et déborde celle qu'utilise Dupuy, est tirée d'une section des *Deux sources de la morale et de la religion* intitulée « De la mentalité primitive chez le civilisé » ²³⁶. Cette section continue une critique, déjà amorcée dans la section précédente, de la thèse de Lévi-Bruhl selon laquelle dans les « sociétés primitives », le hasard n'existe pas. Toujours un malin génie, un karma sont source des événements malheureux ²³⁷. L'intention de Bergson est de montrer la tache aveugle de l'entreprise de Lévy-Bruhl : en constatant que, pour le « primitif », il n'y a pas de hasard, l'anthropologue lui-même affirme qu'il y a du hasard et il ne voit pas que c'est là sa propre forme de croyance. Bien sûr, Bergson reconnaît que le hasard pour Lévy-Bruhl n'est pas une force active, mais « il n'est pas néant non plus » ²³⁸. Il propose une définition du hasard qui puisse nous mettre sur la voie de la reconnaissance de la « mentalité primitive chez le civilisé » : « il y a du hasard que parce que l'intérêt humain est en jeu et parce que les choses se sont passées comme si l'homme avait été pris en considération, soit en vue de lui rendre service, soit plutôt avec l'intention de lui nuire ». Ainsi, une tuile tombant d'un toit et se fracassant sur le sol montre un rapport de causalité mécanique dénué de mystère. Mais une tuile tombant tue une personne : voilà que le « hasard » devient manifeste par son rejaillissement sur la cause « qu'elle colore, pour ainsi dire, d'humanité » ²³⁹. On objectera que notre expérience est plutôt celle du fait que le hasard se comporte *comme s'il* avait une intention, et que, donc, on reconnaît qu'il n'y a en fait seulement que la causalité mécanique qui est en jeu quand un homme périt par la chute de la tuile. Bergson ajoute : « ce serait très juste s'il n'y avait que la pensée réfléchie [...], mais, au-dessous d'elle, est une pensée spontanée et semi-consciente qui superpose à

²³⁵ Bergson, 1959 [1932], *op. cit.*, p. 1110.

²³⁶ *Ibid.*, pp. 1102-1112.

²³⁷ *Ibid.*, p. 1096.

²³⁸ *Ibid.*, p. 1100.

²³⁹ *Ibid.*

l'enchaînement [120] mécanique des causes et des effets quelque chose de tout différent, non pas certes pour rendre compte de la chute de la tuile, mais pour expliquer que la chute ait coïncidé avec le passage d'un homme, qu'elle ait justement choisi cet instant »²⁴⁰. Gela dit, saisir ce moment d'intentionnalité par la réflexion, c'est comme tenter de saisir un point de fuite : « le hasard est une intention qui s'est vidée de son contenu »²⁴¹.

En l'occurrence, l'intitulé de la section est évidemment abusif : Bergson ne cherche pas à dire qu'il y a du « primitif » intact dans l'homme rationnel, car « si spontanée qu'elle soit, l'idée de hasard n'arrive à notre conscience qu'après avoir traversé la couche d'expériences accumulées que la société dépose en nous du jour où elle nous apprend à parler. C'est dans ce trajet même qu'elle se vide, une science de plus en plus mécanistique expulsant d'elle ce qu'elle contenait de finalité »²⁴². Cependant, nous dit-il, dans certaines expériences limites ressurgit en toute clarté la conviction qu'une volonté anime les grands événements de la nature et de la civilisation. Et Bergson d'aller jusqu'à affirmer que, « dans ces cas, l'intelligence rationnelle est prête à céder le pas à l'instinct qui la surveille et lui demande de se détourner de son but quand elle n'est plus en accord avec son intérêt vital qui est sa source »²⁴³.

Bergson va beaucoup plus loin que cela, et c'est précisément à ce moment que devient patente la fausseté de la prétention de Dupuy selon laquelle Bergson fait état d'une difficulté épistémico-existentielle devant la catastrophe, une difficulté dépassée par sa métaphysique de la possibilisation exemplifiée par la production d'œuvre d'art. Voyons comment.

Comme je l'ai dit plus tôt, l'entreprise de Bergson consiste à faire la critique des hypothèses de Lévy-Bruhl sur le [121] grand écart entre les conceptions « primitive » et moderne de la causalité dans le monde. Il

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 1101.

²⁴¹ *Ibid.*

²⁴² *Ibid.*

²⁴³ *Ibid.* p. 1112. Ayant récupéré le problème de l'origine comme un problème de la philosophie de la vie, Bergson propose donc de transformer l'étude des sociétés primaires en posant « qu'elles sont aussi éloignées que nous des origines mais qu'elles ont moins inventé » (*ibid.*).

le fait non seulement en montrant que le hasard peut être considéré, sous un certain angle, comme la survivance de l'animisme causal — sous la contrainte d'événements brutaux dus aux forces de la nature ou à celles des hommes, l'instinct réussi encore aujourd'hui à subordonner l'intelligence, pourtant devenue cumulativement rationaliste, et la soumet à l'exigence de l'urgence présente —, mais également en prétendant que cette soumission de l'intelligence à l'instinct est aussi la manifestation de certains instincts proprement intellectuels qui sont des « représentations formées par l'intelligence naturellement, pour s'assurer par certaines convictions contre certains dangers de la connaissance »²⁴⁴.

Montrer confiance dans certains « instincts intellectuels », dans certaines dispositions naturelles de l'homme à contrer les « dangers de la connaissance » ne suppose pas encore la philosophie bergsonienne originale du possible. Bergson, en quelques pages, dénie la prétention de Dupuy selon laquelle il y a un problème de fond qui trouve sa résolution dans une nouvelle métaphysique du possible exprimée autre part. Bergson nous expose une hypothèse sur la nature de l'intellectualité et de son rapport à la connaissance qui, au moment de la catastrophe, devient non pas infra-intellectuelle, mais méta-intellectuelle par l'instinct vital qui est sa source. Le problème de la connaissance de la catastrophe présenté comme un problème qui nécessite une transformation de la métaphysique du possible, devenu un habitus tenace d'après Dupuy, contredit à vrai dire tout l'horizon dans lequel la recherche de Bergson est investie ! La finitude de l'être connaissant devant les catastrophes n'est pas pour Bergson un malheur, c'est l'occasion d'une transformation instinctuelle de l'intelligence pour qu'elle ne succombe pas à la panique. Bergson se félicite d'une irrationalité raisonnable qui émerge par un instinct de la vie elle-même lors des catastrophes.

L'anecdote de Bergson sur La Grande Guerre est la démonstration de ce fait. Elle est exprimée à travers quelques [122] analogies avec le témoignage de William James²⁴⁵ sur son expérience du tremblement de terre de San Francisco que Bergson mobilise précisément pour montrer à la fois la persistance de l'animisme et sa manifestation même

²⁴⁴ *Ibid.*

²⁴⁵ Cité *in extenso* dans Bergson, 1959 [1932], *op. cit.*, pp. 1105-1107.

comme instinct de l'intelligence. Bergson relève l'idée de James que le tremblement de terre apparaît comme un être individualisé qui personnifie une entité permanente. Il ne s'agit pas d'un dieu ou d'un démon, mais bien de l'événement lui-même. Bergson analyse les propos de James à partir de son esquisse de théorie de l'animisme causal de manière à la parfaire : l'agir est celui de l'événement et il livre son essence en même temps qu'il advient. Mais il ne faut pas penser, comme Dupuy pourrait être tenté de le faire, qu'il s'agit ici d'affirmer que la catastrophe « se possibilise » par sa réalisation ²⁴⁶. Que l'événement livre son essence en même temps qu'il advient veut dire, pour Bergson, que c'est ainsi qu'il s'individualise. Il y a une différence de nature entre la réalité qui fait advenir sa possibilité, et qui était à ce titre imprévisible, et un apparaître qui instancie dans le réel une essence en en révélant la permanence. Que cette essence n'ait été connue qu'avec son instanciation dans le réel ne lui confère que plus de présence en tant qu'individu ; cela fait de l'individu quelque chose qui est doté d'une personnalité ²⁴⁷. Et c'est précisément sur cette base que Bergson souligne toutes les références de James à la catastrophe comme à une personne qui, par essence, a quelque chose de semblable à nous, quelque chose de finalement familier. James affirme qu'il a le souvenir de s'adresser au tremblement de terre comme à une personne ²⁴⁸ et Bergson note que ces interpellations font état d'un procès de familiarisation avec la catastrophe qui relève de cet instinct intellectuel qui fait s'humaniser la force sublime de la catastrophe plutôt que de paralyser James.

L'anecdote de Bergson sur la Grande Guerre sert essentiellement, par le biais de l'analogie avec ce que raconte James à propos de son expérience — et qui confirme la [123] prétention de Bergson d'une survivance providentielle de l'animisme comme expression opportune d'un instinct de l'intelligence —, à présenter une expérience qui lui soit propre et qui comporte les mêmes caractéristiques principales : a) l'essence de l'événement qui se fait connaître par son effectivité en tant que première et dernière instanciation de son essence dans le monde ; b) la présence de la catastrophe comme individualité personnifiée qui

²⁴⁶ Bergson, 1959 [1932], op. *cit.*, pp. 1107-1108.

²⁴⁷ Toute cette théorie est tributaire de l'ontologie scolastique avant de dépendre de la théorie bergsonienne du possible.

²⁴⁸ Bergson, 1959 [1932], op. *cit.*, p. 1106.

rend possible la familiarité. Ces caractéristiques mènent à la simplification cognitive et la familiarisation affective avec une situation qui dépasse les capacités de l'entendement réflexif et celles du contrôle affectif. Le philosophe introduit la citation, que j'ai mise en exergue au début de cette sous-section du chapitre, en affirmant qu'il veut mettre en relief son expérience pour « son unité, son individualité, la netteté avec laquelle [elle] se découpe dans la continuité du réel »²⁴⁹. C'est d'ailleurs pourquoi la conclusion du récit de Bergson fait état de l'impression, le jour de la déclaration de guerre, d'une « simplicité qui domine tout »²⁵⁰ :

lorsque, le 4 août 1914, dépliant un numéro du *Matin*, je lus en gros caractères : « L'Allemagne déclare la guerre à la France », j'eus la sensation soudaine d'une invisible *présence* que tout le passé aurait préparée et annoncée, à la manière d'une ombre précédant le corps qui la projette. Ce fut comme si un personnage de légende, évadé du livre où l'on raconte son histoire, s'installait tranquillement dans la chambre. À vrai dire, je n'avais pas affaire au personnage au complet. Il n'y avait de lui que ce qui était nécessaire pour obtenir un certain effet. Il avait attendu son heure ; et, sans façon, familièrement, il s'asseyait à sa place. C'est pour intervenir à ce moment, en cet endroit, qu'il s'était obscurément mêlé à toute mon histoire. C'est à composer ce tableau, la pièce avec son mobilier, le journal déplié sur la table, moi debout devant elle, l'Événement imprégnant tout de sa présence, que visaient quarante-trois années d'inquiétude confuse²⁵¹.

[124]

*Excursus sociologique I :
le journal dans l'anecdote de Bergson*

Rappelons-nous que ce que Dupuy met en relief dans cette anecdote est que, bien que pour Bergson, la guerre de 1871 ait légué le sentiment de l'imminence de sa reprise, il put constater qu'au bout de 12 à 15 ans, toute une génération était désormais aux prises avec une « idée

²⁴⁹ *Ibid.*, p. 1110.

²⁵⁰ *Ibid.*

²⁵¹ *Ibid.*

complexe et contradictoire », celle que la guerre « apparut tout à la fois comme probable et comme impossible » — cette idée persistant « jusqu'à la date fatale » ²⁵². Il est important de noter que Bergson, avec cette description sommaire d'une « idée complexe et contradictoire », ne semble pas vouloir caractériser autre chose qu'un *Zeitgeist*, qu'un sentiment partagé de confusion. En outre, il ne concerne pas la nature catastrophique de la guerre comme telle. C'est plutôt le sentiment clair de l'imminence de la reprise de la guerre, le sentiment du retour de la catastrophe qui est rendu moins évident. Et d'ailleurs, cette description en termes de probabilité et d'impossibilité n'est pas une conceptualisation qui le laisse pantois devant la complexité et la contradiction. En effet, on entend clairement que ce qui était à proprement parler de l'anticipation, apprêtée à la reprise imminente réelle de la guerre, se transforme en horizon probable, où la reprise de la guerre est indéterminée dans le temps. Le probable lui-même est jugé éventuellement impossible du point de vue du temps long qui donne le sentiment que s'apaise la tension, que s'apaise *la possibilité que la même énergie de guerre se redéploie*. Par ailleurs, cet horizon de possibilité indéterminée dans le temps est lui-même soumis à l'ombrage de l'épreuve d'un autre temps, celui de la vie publique, où les motifs de croire possible la guerre ou de la croire impossible sont constamment l'objet de discussions. C'est bien ce qu'il faut entendre quand Bergson écrit : « [cette idée complexe et contradictoire] ne suscitait dans notre esprit aucune image, en dehors de son expression verbale » ²⁵³. Et il n'est pas anodin alors de constater que cette « idée » conservera « son caractère abstrait », jusqu'au moment où Bergson lira en lettre criarde sur la une du journal : « L'Allemagne déclare la guerre à la France ».

[125]

Le complexe et le contradictoire de la simultanéité du probable et de l'impossible sont aussi l'effet de la simultanéité des quarts et des demi-pages de multiples publications — auxquelles participent probablement Bergson lui-même — où l'on trouve des opinions en faveur d'un reportage, des opinions en faveur d'un autre, des démentis d'un reportage par un autre, des accusations de fraude de part et d'autre, sans oublier les opinions fines — et ambivalentes — basées, certes, sur

²⁵² *Ibid.*

²⁵³ *Ibid.*

l'expérience diplomatique, militaire, historique, etc., mais sommées par là même de trancher à l'aveugle sur la véracité d'encore plus de reportages de fait. Dans ce contexte de rumeurs contradictoires entretenues sur des années, la une du *Matin*, le 4 août 1914 provoque l'éruption du réel de la concrétude de l'édition qui est sur le bureau, concrétude qui écrase pour un instant toutes les rumeurs qui s'enfilent dans la discussion accumulée sur des années. C'est ainsi qu'il faut également entendre que la catastrophe a imposé « une simplicité qui dominait tout », pour parler comme Bergson.

Si cette voie est la bonne pour comprendre ce qu'il en est de cette « idée » construite par Bergson, l'on doit se rendre à l'évidence qu'elle n'est pas le contenu essentiel de ce que Dupuy a présenté phénoménologiquement comme le problème *épistémique* de ne pas croire en ce que l'on sait. Ce dont il est question, de manière non thématifiée chez Bergson, se ramène plutôt au problème pratique, au sens ancien de pouvoir juger de ce qui est dit et porté à l'attention du public. S'il n'y a pas de jugement critique porté sur cette situation par Bergson, il ne fait pas de doute que la simplicité à laquelle confine l'expérience de la prise de connaissance de la réalité catastrophique de la nouvelle guerre *par le biais du journal* préserve l'humanité éthique. Cette impression de « simplicité qui dominait tout », Bergson accepte finalement de la concevoir comme une vertu de la nature, en dernière instance, que l'intelligence devient fabulatoire. Il écrit :

[e]n y réfléchissant, on s'aperçoit que si la nature voulait opposer une réaction défensive à la peur [...], elle susciterait précisément entre nous et l'événement simplifié, transmué en personnalité élémentaire, cette camaraderie qui nous met [125] à notre aise, nous détend, et nous dispose à faire tout bonnement notre devoir ²⁵⁴.

Outre l'explicitation des malentendus qui ont mené à l'interprétation emphatique de l'anecdote bergsonienne de la catastrophe par Dupuy, *Y excursus* que je viens de terminer me permettra de faire état, en conclusion, des leçons que nous pouvons en tirer afin d'embrasser plus

²⁵⁴ *Ibid.*, pp. 1110-1111.

largement le problème du paradoxe épistémique de la catastrophe. Cependant, un autre détour s'impose.

*L'ontologie bergsonienne de l'œuvre d'art
n'est pas nécessaire pour l'ontologie de la catastrophe*

On sait maintenant que le paradoxe qui intéresse Dupuy, celui de ne pas croire en l'avènement réel éventuel de la catastrophe alors que l'on sait ce qui doit être su pour être convaincu de sa possibilité, ne peut être assimilé analogiquement à l'expérience dont témoigne Bergson. La description de cette expérience ne peut non plus être pensée comme celle d'une contradiction de profondeur métaphysique qui aurait été particulièrement bien vue par Bergson, aussi bien d'ailleurs que sa solution censée être exposée dans sa théorie de l'œuvre d'art. Si l'on a tout ce qu'il faut pour déclarer arbitraire et spéculative l'élection de la théorie de la possibilisation de l'œuvre d'art bergsonienne par Dupuy comme solution au problème métaphysique de l'incommensurabilité de la catastrophe, en revanche, il n'est pas superflu de noter que *Y analogie* trouvée par Dupuy entre la catastrophe et l'œuvre d'art comme événements qui ne deviennent possibles que grâce à leur entrée dans la réalité est le chemin que prend renonciation de l'ontologie positive d'un type de catastrophe bien précis : la catastrophe qui est imprévisible en tant qu'événement à venir, ou encore déjà en cours, et dont on a de la difficulté à imaginer même la sublime magnitude des effets, sinon pour dire que le monde qui viendra après elle sera au mieux un autre monde. Dès lors, il est évident que la comparaison avec la catastrophe de la Grande Guerre du point de vue de Bergson ne tient pas. C'est [127] que, d'abord, celui-ci pose la guerre de 1871, qui s'est terminée d'une manière qui laissait immédiatement présager sa reprise, comme l'arrière-plan qui suscite le souci pour l'avenir. Or, la catastrophe dont Dupuy appréhende l'avènement est loin d'être l'appréhension du retour ou de la continuation d'une même catastrophe passée. Elle est un souci devant un avenir catastrophique inédit. Elle ne se confond donc pas avec l'anticipation de l'imminence de la guerre qui s'est érodée en probabilité — qui, elle-même, est en concurrence avec la croyance en l'impossibilité de la réalisation de cette probabilité de la « continuation » de la guerre de 1871. L'événement de la Grande

Guerre fait l'effet, on l'a vu, d'une simplification au sens où la réalité des faits vient trancher une discussion soucieuse où l'on demeure confus à propos des motifs de penser la guerre probable ou de la penser impossible. On n'a rien là qui ressemble au pouvoir de dissipation du souci lui-même auquel s'inclinent des prédictions d'effets incommensurables qui pourraient éventuellement être causés par des catastrophes hypothétiques dont aucun critère ne permet de produire une évaluation rationalisée des probabilités qu'elles deviennent effectives.

Gela dit, que le type de catastrophe qui intéresse Dupuy et celui dont parle Bergson soit tout à fait différent est indépendant du fait que Dupuy voit une homologie de forme entre l'œuvre d'art au sens bergsonien et le type de catastrophe qui l'intéresse. Et il est impossible de ne pas constater que cette homologie éclaircit toute la difficulté qui découle de la différence qu'elle met en lumière.

Là où l'œuvre d'art a une imprédictibilité qui fait positivement et pleinement partie de son sens et de son expérience, l'imprédictibilité de la catastrophe de Dupuy se concrétise comme incapacité à préparer à son expérience et comme incapacité de rester vigilant à l'égard de sa possibilité. Justement, la meilleure disposition à l'expérience de l'inédit artistique est l'insouciance et l'oubli de nos habitus réflexifs qui nous font anticiper intellectuellement la forme et le contenu des œuvres d'art. Il fait partie de l'expérience de l'œuvre d'art que l'on soit happé par l'imprévisibilité de sa concrétisation dans le réel qui est en même temps l'imprévisibilité de son [128] apparaître comme symbole qui brille par son autonomie relative dans la sphère symbolique, intensifiant ainsi son caractère inédit, inouï, jamais vu, etc. L'œuvre d'art, en se possible par son entrée dans le réel, ouvre un horizon de sens nouveau qui oriente la découverte d'autres êtres à venir, et qui permet en sus d'espérer à nouveau que l'avenir recèle d'autres sens bienfaiteurs.

Ce qui s'impose avec la catastrophe est la difficulté et l'importance inouïes de surmonter l'aporie que représente son incommensurabilité. Entre nous et la catastrophe s'immisce l'impossibilité de la prévoir, le glissement irrépressible vers l'insouciance et l'oubli. Les vertiges esthétiques éphémères sans mémoire, suscités par les analogies quantitatives sublimes qui suppléent à l'impossibilité d'une teneur sensible pour nous de la magnitude des catastrophes — leur puissance démultipliée ; leur durée infime ou, à l'inverse, leur lenteur immobile ;

les superficies non parcourables qu'elles couvrent ; le silence et la lumière de la mort qui viennent durablement enrober les lieux de vie catastrophés, mais souvent à l'apparence intacte ²⁵⁵ —, toutes les allégories sublimes, sont les matières imaginaires dont se nourrit justement l'oublieuse finitude devant l'incommensurable.

Si donc il y a homologie formelle de l'œuvre d'art bergsonienne et de la catastrophe de Dupuy en tant qu'elles sont toutes deux des concrétisations dans le réel de choses si radicalement nouvelles que ce sont elles-mêmes qui produisent a posteriori leur possibilité, leur parenté s'arrête là. Et c'est une des raisons pour lesquelles la voie prise par Dupuy — il suit H. [129] Jonas là-dessus —, qui consiste à chercher une « image » crédible de la catastrophe incommensurable en mesure de motiver rationnellement la prudence catastrophiste, est étonnante de légèreté ²⁵⁶.

L'élargissement et la reconfiguration de la problématique catastrophiste de Dupuy par la voie phénoménologique

La question qui se pose après cet examen critique du recours à Bergson chez Dupuy est celle-ci : est-ce que la tache aveugle épistémique dans notre rapport aux catastrophes a pris de l'importance philosophique sous de faux prétextes ? En désenchantant le recours

²⁵⁵ Des réfugiés de Tchernobyl devant le caractère « intact » après la catastrophe des objets qui peuplaient leur monde se sentent appelés encore irrésistiblement vers les lieux catastrophés. Ils y reviennent et retrouvent une vie quotidienne qui va les imprégner de la croyance que leur monde est, et reste, le même. La forte probabilité de la mort prématurée qui les attend dans cet environnement radioactif tend à disparaître de l'horizon de leur existence, ce qui n'est évidemment pas une assurance comme tel de ce destin, mais la marque de l'impossibilité que la pure événementialité catastrophique qui ne laisse pas de marque visible forte dans le monde, soit commensurable pour la vie quotidienne (voir aussi sur la question Jean-Pierre Dupuy, *Retour de Tchernobyl. Journal d'un homme en colère*, Paris, Seuil, 2006, pp. 28 sq. ; Frederick Lemarchand, *La vie contaminée. Éléments pour une socio-anthropologie des sociétés épidémiques*. Paris, L'Harmattan, 2002).

²⁵⁶ « Dupuy, 2002, *op. cit.*, p. 197 ; ma critique : Ratté, 2010, *op. cit.*, pp. 240-242.

bergsonien dans l'entreprise de Dupuy pour laquelle il s'agit de trouver une manière de dépasser une aporie épistémologique que poserait la catastrophe à venir, ne sommes-nous pas en train de dissoudre l'idée même d'une difficulté d'un tel ordre posée par quelque catastrophe ? On peut répondre par la négative à ces questions et cela pour trois raisons principales.

Premièrement, Dupuy a fait une analyse perspicace, indépendante de tout bergsonisme et cruciale dans sa réflexion des stratégies de dissuasion nucléaire. Cette analyse lui a permis de conclure que c'est d'une prudence catastrophiste formellement identique à ce qu'il a en vue pour les catastrophes à venir qui est ultimement à l'œuvre au sein de ces stratégies ayant culminé dans celle, toute particulière, de la production d'indices, de part et d'autre, de la possibilité de l'accident involontaire, déclencheur de la catastrophe, en lieu et place de la menace mutuelle de ripostes. Ici, la stratégie consiste à acculer l'adversaire à la prudence qui n'est pas, de toute évidence, simplement préventive, puisqu'elle prend au sérieux le sens d'un destin catastrophique possible dont il faut de part et d'autre s'assurer de la non-réalisation. On aurait là une situation concrète où l'incertitude est devenue l'objet d'un souci continu et indépassable ²⁵⁷. Cette voie de la recherche de [130] Dupuy est indépendante non seulement de la métaphysique de Bergson, mais également de la manière dont Dupuy la comprend.

Deuxièmement, Dupuy expose que le problème de la crédibilité d'une prédiction de catastrophe n'est pas indépendant d'une différenciation des types de prédictions. En portant ainsi attention aux formes de prédictions et au sens typique des prédictions fausses pour chaque forme, Dupuy, encore une fois, touche une question qui sort complètement de la sphère de la théorie bergsonienne. De cette manière, il propose de considérer la différenciation suivante parmi les fausses prédictions : 1) celles qui sont sans incidence défavorable — il nous rappelle que, tous les jours, une multitude de nos prévisions de tous ordres s'avèrent fausses en réalité et cela n'empêche personne de poser, pour le lendemain, d'autres prévisions et hypothèses orientatrices aussi susceptibles d'être falsifiées ou neutralisées. C'est le cas autant dans la vie ordinaire que dans les pratiques scientifiques ; 2) Dupuy nous parle aussi des fausses prédictions pertinentes précisément par

²⁵⁷ À ce sujet, voir Ratté, 2010, *op. cit.*

leur fausseté et, enfin, 3) celles qui sont dangereuses non pas pour être seulement impertinentes, mais du fait même d'avoir été formulées. En l'occurrence, la crédibilité d'une hypothèse de catastrophe à venir n'est pas indépendante de l'examen de certaines prédictions concurrentes qui sont du troisième type, c'est-à-dire fausses précisément « du fait qu'elles sont faites »²⁵⁸ : ce qui est imprévisible et qui, en advenant, pourrait avoir des conséquences catastrophiques, ne doit pas même faire l'objet d'une simulation probabiliste, parce que celle-ci, comme mesure, n'approxime rien du tout et ne peut donner qu'un sentiment de quiétude mal avisé. En revanche, ce qui tient lieu d'hypothèse de catastrophe possible, mais imprévisible, doit être construit d'une manière à rendre possible notre souci catastrophiste de manière telle qu'un doute sur la possibilité qu'il s'agisse d'une hypothèse erronée perde toute pertinence. On passe ici à une autre perspective sur l'avenir qu'il n'est pas avantageux de comprendre de manière homologue à la métaphysique du possible de Bergson, où l'on ne trouve rien [131] pour rendre compte de la valeur d'une prédiction qui doit être fautive en premier lieu.

C'est en fait la logique de la stratégie tardive de la dissuasion nucléaire qui rend le mieux compte de la nouvelle perspective exigée par Dupuy sur l'avenir : la menace d'usage de l'arme nucléaire perdait sa crédibilité à mesure de l'escalade dans l'armement, puisqu'il ne pouvait plus être pensable qu'un des adversaires se décide pour la destruction finalement mutuelle. C'est quand la dissuasion devient « imparfaite »²⁵⁹, c'est-à-dire à partir du moment où l'on fait usage d'une apparente irrationalité pour des motifs stratégiques de part et d'autre — ce qui doit évidemment être mutuellement pris très au sérieux, et donc, comme une manifestation réelle d'irrationalité —, que l'on est happé par le souci intégral pour la possibilité d'un accident irréparable.

Troisièmement, Dupuy a lui-même basé sa recherche sur le dessein d'une description phénoménologique indépendante de la métaphysique bergsonienne. Je parle ici des éléments de cette description préliminaire de l'expérience *ante-* et *postfactum* de la catastrophe — que nous avons déplié dans la section II. Cette voie peut, de toute évidence, être approfondie et mener à une autre manière d'affirmer l'exigence de

²⁵⁸ « Dupuy, 2002, *op.cit.*, pp.166-167.

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 213.

rationalité dans la prudence catastrophiste. Il n'y a pas de problème et de solution qui ne soient, même à leur racine, d'ordre purement métaphysique. Et c'est bien ce dont la phénoménologie témoigne en général. Je propose donc maintenant de retenir ces éléments de description phénoménologique, de les rendre à une perspective phénoménologique « robuste » pour approfondir l'analyse de leur articulation.

Savoir et ne pas croire en d'autres guises

Il est nécessaire de réinscrire l'expérience de la catastrophe décrite phénoménologiquement en termes de rapports paradoxaux de la croyance et de savoir *ante* et *postfactum* dans une conception coordonnatrice d'horizons de sens, c'est-à-dire dans une phénoménologie du monde vécu [132] quotidien. Si l'expérience de la catastrophe est précisément celle de la sortie de la quotidienneté, il faut mieux comprendre phénoménologiquement ce que signifie sortir de la vie quotidienne par la voie de la catastrophe ; il faut comprendre comment nous sommes tirés de la vie quotidienne, mais aussi comprendre ce qu'est le retour au monde vécu quotidien depuis la catastrophe. Et c'est bien le sentier qu'ouvre pour nous la description de l'expérience de la catastrophe par la comparaison des états de croyance et de savoir *ante* et *postfactum* : qu'est-ce que « savoir et ne pas croire » veut dire avant et après la catastrophe ; sont-ils des états paradoxaux équivalents ? Sinon, qu'ont-ils de propre et de commun, et comment cela est-il lié à la structure d'expérience générale de la vie ordinaire ?

J'anticipe que cette voie permettrait, entre autres, de transformer le paradoxe épistémique, si intéressant pour la réflexion de Dupuy, en contradiction qui, comme bien d'autres dans la vie quotidienne, passe inaperçue pour diverses raisons inhérentes à la structure du monde vécu quotidien. Ce chemin de l'analyse est à mon avis essentiel pour assurer la justesse de la critique à adresser à la société pour son inertie devant les catastrophes. Si l'injonction à la rationalité de Dupuy devant les catastrophes à venir est principiellement juste, elle doit se plier à un travail patient pour voir quelle peut en être la portée. Car la vie quotidienne dans laquelle est secrété notre paradoxe montre clairement qu'il n'est pas qu'épistémique, ou alors celui-ci est à comprendre de

manière coordonnée à d'autres dimensions constitutives de la vie quotidienne, une vie exprimant une inertie devant ce problème et bien d'autres, mais dont il faut se garder de traiter comme l'ultime aliénation. J'oserais dire qu'il y a *des* inerties de la vie quotidienne, par exemple, une qui est héritée de la finitude horizontale de la vie quotidienne elle-même, et une autre qui est le produit contingent de ce qui est sédimenté en elle et qui gagne une fonction structurante aliénante. C'est pourquoi un travail phénoménologique de différenciation est exigé ici. Le problème qui nous occupe n'est pas qu'épistémique, au sens d'un paradoxe entre croyance et savoir, il nous expose à la question de la finitude spécifique à la vie quotidienne, et c'est pour cette raison que la rationalité de [133] la théorie du possible bergsonienne promue contre une ancienne métaphysique du possible ne touche pas l'essence du problème. La vie quotidienne n'est pas antirationaliste, mais elle n'est pas que rationnelle au sens de Dupuy autant qu'au sens de Leibniz. Même convertie à la métaphysique bergsonienne, si cela est possible, il resterait quand même à savoir si ce que l'on comprend de celle-ci peut nous inciter à croire ce qui n'a jamais été un objet de croyance, car notre drame est le suivant : est-ce que la forme de croyance qui est exigée, selon Dupuy, pour produire un véritable catastrophisme éclairé peut naître et prendre son élan depuis son constat aporétique ? S'il est essentiel de s'affranchir d'un certain sens commun constitué d'habitus de pensée hérités de conceptions du monde scientifique qui perdent leur pertinence justement parce que partiels, et, en concurrence, dans la vie quotidienne, il est aussi essentiel d'avoir à l'esprit que c'est dans cette vie que tout commence et que s'ouvrent et se tiennent ensemble les possibilités. C'est la compréhension phénoménologique de la finitude caractéristique de ce sens commun originaire qui constitue le critère d'évaluation ultime de la pertinence politique de l'usage du catastrophisme éclairé dans la mobilisation catastrophiste rationnelle.

J'aimerais aborder maintenant, très sommairement, quelques caractéristiques de la vie quotidienne qui indiquent la voie pour cette analyse phénoménologique sérieuse de l'expérience de la catastrophe.

La vie quotidienne est simultanément anticipatrice de contextes et d'événements typifiés et productrice de pratiques qui sont principalement des habitus mis en œuvre dans des contextes où leur exercice est soumis à une volonté indirecte, projective d'une fin qui tend à disparaître dans le présent vivant à titre de motif suscitant le

dynamisme immanent des conduites habituelles. En effet, les tâches toujours plus habituelles, par exemple, tendent à ne trouver leur motif que dans l'effectivité de leur conduite sentie comme pouvoir de la réaliser. La relation motivationnelle du sujet à la conduite tend à être absorbée dans l'effectivité du pouvoir à l'œuvre qui réalise la tâche, parce que cette effectivité fait apparaître, dans [134] le sentir immanent de cette conduite, le pouvoir de la réaliser à nouveau à volonté ²⁶⁰.

Dire cela ne revient pas pourtant à penser qu'il est dans l'essence de la vie habituelle de faire dégénérer l'agir finalisé en automatisme. Pourtant, il faudra voir comment se différencie la genèse des habitus en tant qu'ils sont situés dans diverses formes d'horizons de sens. Notamment, on devra voir en quel sens on peut ou non penser la transposabilité d'un habitus d'un horizon à l'autre. Une phénoménologie de la vie quotidienne pose originairement qu'il s'agit d'une vie constituée d'enchaînements d'habitus et de transitions silencieuses d'un horizon à l'autre. Il s'agit d'une vie qui a tendance à se laisser motiver par ce qui émerge spontanément de la conscience et des contextes, c'est-à-dire des suggestions de sens et des raisons d'agir que l'on ne choisit pas, mais qui nous apparaissent comme si elles nous avaient choisis. Toutefois, il demeure que la volonté oriente de manière générale le cours de la vie quotidienne, mais sans se heurter à la donation contingente des motifs et circonstances devant laquelle nous sommes relativement dociles. En tenant compte de cela, il faudrait justement

²⁶⁰ Cf. Michel Ratté, 2006, *La fondation égologique de la phénoménologie et l'extension de sa portée à la phénoménologie génétique : une relecture critique de E. Husserl dans la perspective de M. Henry*. Thèse. Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières. On lira à profit l'interprétation phénoménologique de la pensée de Maine de Biran offerte par Michel Henry (Michel Henry, *Philosophie et phénoménologie du corps. Essai sur l'ontologie biranienne*, Paris, PUF, 1965). Pour le moment, je ne citerai ici que le cœur de ce dont il s'agit de faire état : « Parce que, constamment donné à soi dans ma chair, chacun [des pouvoirs de ma corporéité originaire] est indéfiniment reproductible, l'accès au monde sensible qu'il ménage est a priori. Les choses du monde ne sont jamais présentes à notre corps dans une expérience qui porterait en elle ce caractère de devoir être unique, toujours, elles s'offrent à nous comme ce qu'on verra deux fois, comme ce solide dont toujours de nouveau on pourra parcourir les formes [...], cette mémoire n'est autre que la possibilité consubstantielle à ma chair de se mouvoir jusqu'à elles. » (Michel Henry, 2000, *Incarnation. Une philosophie de la chair*, Paris, Seuil, pp. 207-208).

reconnaître que la réceptivité à la suggestion du pouvoir habituel de se répéter, alors même que la conduite habituelle se réalise, est contributrice à une forme de régulation immanente de l'agir quotidien. La répétition est la manifestation de la mémoire régulatrice, mais non nécessairement consciente, du quotidien. Certes, donner suite [135] à ce qui émerge spontanément et de manière non nécessaire revient à admettre que la vie quotidienne élabore une interprétation contingente du réel. Donner suite à la réception de son propre pouvoir habituel comme pouvoir de répéter un agir efficace sur le monde c'est, en quelque sorte, maîtriser sa conduite, et ce, dans l'intuition directe de ses effets sur le monde. Ce rapport « immédiat » au monde, particulièrement différent du flux concourant des synthèses interprétatives du sens dans le quotidien, reste inconscient en celui-ci. C'est une particularité exclusive du quotidien que de savoir de manière sûre, par le faire habituel, la teneur absolument réelle d'une partie du réel lui-même qui le concerne, c'est-à-dire sans avoir à poser une objectivité intentionnelle comme médiation vers la réalité à laquelle s'applique le faire. C'est ni plus ni moins le « croire » originaire qui pose l'existence du réel dans nos actes de perception ordinaires qui est non nécessaire quand il y a donation immédiate et absolue de la réalité dans la conduite habituelle elle-même.

Donc, situés dans le monde de la vie quotidienne, nous savons d'une part d'un savoir qui n'est lié intrinsèquement à aucune forme de croyance. Il s'agit du savoir immanent du faire et de l'agir habituels effectifs. D'autre part, un savoir se constitue passivement pour nous comme « évident » à partir de l'expérience sédimentée de la vie quotidienne. Ce savoir ne sait pas cependant qu'il implique toujours une mise sous embargo inextricable de la position même de l'existence de ce qui est présumément « évident ». Ce savoir comprend donc intrinsèquement la possibilité d'être non vrai, mais cela à l'insu de celui qui sait de manière évidente. C'est un savoir qui ne sait pas qu'il n'est toujours possible que parce qu'un système de croyances fait état d'une régularité qui n'a cependant rien de nécessaire. Si bien que son caractère d'évidence a la forme étrange d'un savoir vrai qui se tient par lui-même... jusqu'à nouvel ordre. Se tenant par lui-même, il a la marque de la pérennité, de ce à propos de quoi toute discussion est futile, mais pourtant son infirmation dans le réel ne suscite pas de crise du savoir. N'est-ce pas là une autre forme de la tension entre le savoir et la

croyance, tension qui, bien sûr, reste inconnue au sein du vécu même de la vie quotidienne ? Voilà pourquoi il est essentiel de faire une phénoménologie [136] méticuleuse de ce que peut être un arrachement à l'expérience quotidienne par la catastrophe et un retour à la quotidienneté depuis la catastrophe : le paradoxe épistémique de Dupuy posé par la catastrophe, les états de savoir et de croyance *ante* et *postfactum*, etc., que sont-ils plus précisément si la tension entre croyance et savoir est déjà latente dans la structure de la vie quotidienne ?

*Excursus sociologique II :
savoir et ne pas croire ce que l'on sait et qu'on appelle rumeur*

En outre, au sein d'une strate supérieure de sens, « savoir et ne pas croire ce que l'on sait », peut être une façon d'exprimer un rapport habituel particulier que notre vie quotidienne entretient à l'égard de contenus de savoir ayant des enjeux sociaux et politiques qui sont communiqués idéalement à la totalité de la société par les médias de masse. La communication est la médiation essentielle par laquelle s'assure la légitimité des actions et décisions de nos représentants politiques. Elle est, de ce fait même, le lieu où leur duplicité éventuelle risque de se trahir elle-même. La contrainte politique à la communication offre idéalement au médiateur de celle-ci la possibilité de vérifier la véracité de ses contenus et de comprendre ce qui motive leur transmission. Mais on connaît bien le fait que des rapports de forces multiples (l'autorité de l'État par rapport à la liberté principielle de la presse ; les groupes d'opinions qui sont en lutte entre eux, soit en faveur de l'État ou contre lui, etc.) s'exercent au sein même des médias dans le but d'influer sur l'opinion publique en étant opportunistes à l'égard de la crédibilité que l'on accorde à l'idéal critique du journalisme. Tout cela fait que « savoir et ne pas croire ce que l'on sait » signifie, dans un certain rapport quotidien à l'information médiatique, « être au courant de la rumeur ». Avoir connaissance de la rumeur, c'est forcément aussi avoir à l'égard de son contenu un rapport méfiant. Mais la méfiance à l'égard de la rumeur est trahie par une exigence qu'elle nous impose : la sonder pour la bonne raison qu'elle est possiblement une source de savoir positif à propos de la légitimité de l'état de fait politique et à

propos des faits, des [137] intentions, et des conséquences relatifs au contenu même de la rumeur ²⁶¹.

C'est précisément le mélange de méfiance, à propos de ce qui est communiqué et de la reconnaissance relative de l'importance d'être à l'affût de la duplicité réellement possible de nos représentants politiques, qui fait en sorte que nous ne sommes pas indifférents à la rumeur sous prétexte que son contenu n'est pas sûr. Cet habitus ne date pas d'hier. L'anecdote de Bergson en fait foi — bien que chez lui on ne trouve pas de prise de conscience directe du caractère d'habitus du rapport à l'information comme rapport à la rumeur et à plus forte raison un sens politique possible au rapport même à la rumeur. N'empêche que son témoignage montre bien que cet habitus est en formation.

Nous avons vu combien Bergson témoignait de son expérience « médiatique » de la déclaration de guerre de 1914 et de toute son expérience spéculative qui la précédait depuis 1871, comme d'un rapport habituel délibératif particulier qui enchaînait sur un savoir non seulement incomplet, mais dont la crédibilité est relativement indécidable concernant la possibilité de la guerre. Je rappelle que la fameuse étrangeté de l'expérience de Bergson, qu'il choisit de comparer à l'expérience de William James lors du tremblement de terre de San Francisco, si on la projette dans le rapport de Bergson à la presse, devient bien lipide : la convergence alertée de la presse, qui prend la forme de la représentation de l'opinion publique [138] qui en fait sa chose, donne l'impression que la guerre est inévitable. C'est la place

²⁶¹ Je ne peux rendre justice ici à tout ce que pourrait être une phénoménologie de la rumeur informée par son analyse sociologique interactionniste en tant que « transaction collective » (Tamotsu Shibutani, 1969, *Improvised News. A Sociological Study of Rumor*, New York, Bobbs-Merrill, pp. 9-17). Celui-ci nomme ainsi la circulation de la rumeur « dans laquelle les individus mettent en commun leurs connaissances pour ajuster le sens à donner à un événement. Elle se concrétise sous la forme d'une chaîne informelle et improvisée d'information palliant le mutisme ou la défaillance (exceptionnelle ou notoire) des canaux « officiels » d'information (Philippe Aldrin « Penser la rumeur : une question discutée des sciences sociales », dans *Genèses*, no 50, 2003/1, p. 130). Cette approche s'est perpétuée, raffinée et corrigée chez des auteurs des années 1990 comme Elisabeth Rémy (« Comment saisir la rumeur ? », *Ethnologie française*, vol. 23, n° 4, 1993, pp. 591-602). Voir aussi que Robert Goodman et Aaron Ben Ze'ev (éd.), *Good Gossip*, Lawrence, University Press of Kansas, 1994.

immense qu'ont prise les « nouvelles » et les spéculations sur une telle éventualité qui a rendu, pour les lecteurs, la guerre inévitable. Gela dit, c'est la *rumeur unanime* de la possibilité de la chose elle-même qui impose ce destin à nos esprits, indépendamment des spéculations diverses sur les éléments d'information qui constituent le chaos des petites rumeurs. Ainsi, la guerre pouvant soit avoir lieu ou ne pas avoir lieu ; la guerre étant redoutable même pour ceux qui l'initient ; le simple fait qu'elle devienne le sujet central de l'opinion publique dans les médias, où l'on délibère sans échéance de sa possibilité, tout cela contribue au fait que la chose apparaisse inévitable. En même temps, cette possibilité dépend ultimement d'une décision politique et celle-ci ne peut tout simplement s'accorder avec l'élan de la rumeur qui a mis sa possibilité au centre de l'espace public. L'idéalisme voulant que le pouvoir politique fasse usage de la raison avec les plus hautes exigences de véracité à propos des faits rapportés concernant les rapports de force existants et les relations diplomatiques cherchant à les dépasser dans le sens de la concorde — ce qui est sans doute pour Bergson une raison pour laquelle, depuis 1871, les canons se sont tus —, cet idéalisme donc, contribue à lui faire dire que la guerre, au fil des années, était devenue impossible.

Voilà donc comment la Grande Guerre a pu apparaître à Bergson avec cette étrange impression d'être inévitable et impossible. Les raisons de cet état d'étrangeté sont demeurées une docte ignorance enfermée dans son habitus de lecteur de journaux qui, pourtant, a eu une expérience où a affleuré la possibilité de la prise de conscience de son habitus. En effet, celui-ci, qui consiste à toujours être apprêté à sous-peser les rumeurs, a été brusquement interrompu quand la réalité indisputable a frappé de plein fouet par la une du journal elle-même. Par les moyens de la typographie, elle a imposé le poids des faits et choqué l'habitus insatisfait, depuis des années, d'être disposé à remonter, jusqu'à la vérité, le flux des rumeurs. Bergson, pour sa part, choisit de penser qu'un mécanisme vital de défense, qui consiste en la réduction de la catastrophe à quelque chose de commensurable, incite un instinct animiste de l'intelligence à [139] faire bondir la réalité de la catastrophe de la une du journal vers son bureau. On conviendra que l'animisme est frivole chez un moderne et il est peu crédible qu'il ait permis à Bergson de retrouver dans cet élan également son sang-froid

et la mesure de la catastrophe qui lui permettent de comprendre son devoir de patriotisme ²⁶².

Gela étant dit, cette digression sur la prégnance de l'expérience quotidienne de la soumission à la rumeur publique fait état d'une strate importante de l'expérience ordinaire qui doit être également investiguée en profondeur en regard de l'entreprise de Dupuy, car l'aboutissement de sa recherche dans le projet de mettre en œuvre une « image crédible » de catastrophe à venir, une image qui aurait le pouvoir de mobiliser contre la possibilité de la catastrophe réelle devra emprunter, si cette image ne doit absolument pas pouvoir faire l'objet d'une banalisation par l'enquête sur la probabilité de ce qu'elle annonce, ô ironie, la forme d'une rumeur. Qu'est-ce qu'une prophétie de malheur catastrophiste qui réussit sinon une parole qui envahit l'espace public avec une telle force qu'elle met la société au bord de la panique comme seuil de préparation au souci catastrophiste ? La tentation est grande alors de penser que l'image de catastrophe de Dupuy devrait non seulement être « crédible », mais elle devrait aussi apparaître incomplète de manière à laisser se fomenter le doute que la magnitude de la catastrophe soit encore plus grande que ce qui est dit par la prophétie. Elle devrait, ô ironie, être la matière d'une rumeur. L'urgence de la mise en œuvre d'une phénoménologie du quotidien permettant d'évaluer en quel sens l'incrédulité et l'inertie à l'égard de la catastrophe environnementale peuvent être dépassées est manifeste quand la solution de l'heuristique de la peur consiste à nous faire fréquenter le seuil d'une catastrophe sociale qui, une fois franchi, annulerait tous les efforts de mise en œuvre de la prudence catastrophiste rationnelle. Le stratagème de la prophétie de malheur comprise comme une nécessité pour le catastrophisme de Dupuy est à double tranchant. Et on peut pressentir une affinité souterraine — par le fait que cette prophétie n'aurait pas principalement une [140] valeur de vérité, mais une fonction qui peut être réalisée sous la forme de la rumeur — avec la terreur. J'espère que l'on aura compris cependant que ce n'est pas le catastrophisme comme tel qui fait s'aligner la cause de la prophétie de malheur et la terreur effective, mais le problème pratique, au sens large, de la possibilité d'une représentation politique de la nécessité d'une

²⁶² Bergson, 1959 [1932], *op. cit.*, pp. 1110-1111.

mobilisation générale à propos d'un danger qui nous soumet sans relâche à son oubli.

[141]

Bibliographie

ARDRIN, Philippe, « Penser la rumeur : une question discutée des sciences sociales », dans *Genèses*, no 50, 2003/1, pp. 126-141.

BERGSON, Henri, *Œuvres*, Paris, PUF, 1959.

BLUMENBURG, Hans, *La légitimité des temps modernes*, Paris, Gallimard, 1999 [1966].

BLUMENBURG, Hans, *La lisibilité du monde*, Paris, Cerf, 2007 [1981].

BORRADORI, Giovanna, « Qu'est-ce que le terrorisme ? Entretiens avec deux grands intellectuels sur le "concept" du 11 septembre 2001 [Entretien avec Jürgen Habermas] », *Le Monde diplomatique*, fév. 2004, pp. 16-17.

DUPUY, Jean-Pierre, *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Paris, Seuil, 2002.

DUPUY, Jean-Pierre, *Retour de Tchernobyl. Journal d'un homme en colère*, Paris, Seuil, 2006.

Robert GOODMAN et Aaron BEN ZE'EV (éd.), *Good Gossip*, Lawrence, University Press of Kansas, 1994.

HENRY, Michel, *Incarnation. Une philosophie de la chair*, Paris, Seuil, 2000.

HENRY, Michel, *Philosophie et phénoménologie du corps. Essai sur l'ontologie biranienne*, Paris, PUF, 1965.

JONAS, Hans, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Cerf, 1990 [1979].

LARRERE, Catherine et Raphaël, « Principe de précaution », dans Yves Dupont (dir.), *Dictionnaire des risques*, 2^{ème} édition, Paris, Colin, 2007, pp. 374-376.

LEMARCHAND, Frederick, *La vie contaminée. Éléments pour une socio-anthropologie des sociétés épidémiques*. Paris, L'Harmattan, 2002.

[142]

RATTÉ, Michel, « Réflexions cursives pour l'articulation de la Théorie critique et de la phénoménologie », dans Benoit Coutu (dir.), *Actualité de la théorie critique*, Montréal, Carré rouge, 2010, pp. 228-246.

RATTÉ, Michel, *La fondation égologique de la phénoménologie et l'extension de sa portée à la phénoménologie génétique : une relecture critique de E. Husserl dans la perspective de M. Henry*. Thèse. Trois-Rivières, Université du Québec à Trois-Rivières, 2006.

RÉMY, Elisabeth, « Comment saisir la rumeur ? », *Ethnologie française*, vol. 23, n° 4, 1993, pp. 591-602.

SHIBUTANI, Tamotsu, *Improvised News. A Sociological Study of Rumor*, New York, Bobbs-Merrill, 1969.

[143]

La technoscience et ses enjeux.
*Les transformations théoriques et empiriques
de la science et du risque.*

“Regard sur la modernisation
écologique à l'origine de la *Loi affirmant
le caractère collectif des ressources
en eau et visant à renforcer
leur protection.*”

Par Jérôme CORMIER

[Retour à la table des matières](#)

L'évolution des pratiques scientifiques, l'intensification des usages de l'eau par l'industrie et la croissance démographique dans la modernité, coproduisent une « chose eau », qui constitue un point de jonction entre la régulation des rapports à la nature et la régulation des rapports intersubjectifs et humains. Cet essai vise à contribuer à la réflexion portant sur les pratiques technoscientifiques en jetant un regard historique sur l'évolution des modes de régulation juridiques et institutionnels de l'action humaine dans sa relation avec l'eau. La notion de « modernisation écologique » sera mobilisée pour exprimer cette activité technoscientifique diffuse, simultanément technocratique, technologique et expérientielle, qui « [...] ne produit pas seulement des connaissances nouvelles, ou encore des objets et des procédés nouveaux, mais véritablement un monde nouveau. »²⁶³ L'objectif est donc de reconstituer une trame historique qui s'appuie sur le postulat

²⁶³ Michel Freitag, 2002, *L'oubli de la société*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, p. 375.

d'un procès de modernisation écologique concernant l'eau au Québec. L'évolution de ce procès technoscientifique de modernisation sera reconstruite par l'interprétation d'un corpus documentaire produit par les gouvernements québécois et canadien entre le XIX^e et le XXI^e [144] siècle, qui témoigne des transformations du droit de l'eau au Québec.

L'acception du concept de *modernisation écologique* qui encadre l'argumentaire suppose que les sociétés libérales capitalistes développent les moyens institutionnels pour réformer leur impact sur l'environnement, à travers un processus de modernisation sociopolitique et industriel²⁶⁴. Ainsi, le procès de modernisation écologique s'intègre à l'articulation de la science et de la technique à l'intérieur d'un régime économique capitaliste, lequel secrète des formes spécifiques de rapports à la nature. Cette interprétation de la notion de modernisation écologique s'inspire de la lecture qu'en fait le sociologue Louis Guay²⁶⁵. Ce dernier conçoit ce procès comme un mouvement comportant trois dimensions. Il s'agit d'abord d'un procès de rationalisation du rapport à la nature suivant la prise de conscience des problèmes écologiques engendrés par la modernité. Ensuite, cette rationalisation permet le développement d'instruments institutionnels destinés à organiser et mettre en œuvre des solutions développées par ce premier procès de rationalisation. La prise en charge institutionnelle qui s'en suit devient alors une pratique normale des gouvernements. Finalement, ce double procès de rationalisation et d'institutionnalisation se développe en mobilisant autant les ressorts de la rationalité scientifique que ceux de la connaissance ordinaire²⁶⁶. En partant de ce triple mouvement — technique-scientifique, politique-institutionnel et public-expérientiel — je soutiendrai l'hypothèse de l'émergence d'une conception moderne de l'eau, qui s'appuie sur

²⁶⁴ Frederick H. Buttel, 1999, « Ecological modernization as social theory », *Gegforum*, no. 31, pp. 57-65.

²⁶⁵ Louis Guay, 1999, « La modernisation écologique, rationalité et normativité » dans Brigitte Dumas, Camille Vaillancourt et Jean-Guy Vaillancourt (dir.), *Les sciences sociales et l'environnement*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, pp. 34-49.

²⁶⁶ Louis Guay, 1994, « La dégradation de l'environnement et l'institutionnalisation de sa protection » dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), pp. 81-101 ; Guay, 1999. *op. cit.*

l'articulation de représentations, de valeurs et de pratiques, générant deux structures paradigmatiques concurrentes : un [145] *paradigme hygiéniste* et un *paradigme de la ressource naturelle*. Il s'agira d'abord de voir comment ces paradigmes se construisent au cours du XIX^e siècle par la mobilisation de découvertes scientifiques à l'intérieur de pratiques économiques, politiques et médicales. Ces deux paradigmes permettront de retracer l'apparition d'une conception moderne de l'eau dans le droit québécois, ce qui constitue une première phase de modernisation écologique. Les insuffisances de cette première phase sont ensuite appréhendées, de manière réflexive, par la *Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau* (1970), laquelle témoigne d'une seconde phase de modernisation écologique. Finalement, je tenterai d'interpréter comment la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* (titre abrégé : *Loi sur l'eau*), adoptée en 2009, essaie de résoudre les problèmes posés par la seconde phase de modernisation écologique à l'intérieur d'une rationalité capitaliste. Cette loi témoigne de l'aboutissement de la réflexion sur le statut juridique de l'eau constituant une troisième phase de modernisation écologique.

Les origines de la conception moderne de l'eau

La conception moderne de l'eau débute avec l'établissement de la chimie moderne. En 1774, Joseph Priestley (1733-1804) isole l'oxygène, ce qui conduit à la définition de la composition chimique de l'eau par les travaux de Lavoisier (1743-1794). Ainsi, à la fin du XVIII^e siècle, l'eau est reconnue en tant que composé chimique : le H₂O. La chimie moderne appliquée à l'analyse de l'eau participe alors activement aux pratiques médicales thermalistes. Des chimistes produisent des analyses d'eaux provenant de sources minérales afin d'identifier et mesurer les matières inorganiques qu'on y trouve en solution. Des médecins pratiquant l'« hydrologie médicale » peuvent s'appuyer sur ces analyses pour déterminer les propriétés curatives de ces eaux. Partant de cette nouvelle conception chimique, on peut repérer deux événements clés dans la formation de la conception moderne de l'« eau saine ». D'abord, la publication en 1854 de la seconde édition de *On the mode of communication of cholera* par John

Snow, qui prouve la responsabilité du système de distribution d'eau dans la diffusion d'une maladie. Snow [146] parvient à démontrer que, dans un quartier populaire de Londres, seuls les gens qui ont consommé de l'eau provenant de la pompe de la rue Broadstreet ont été victimes du choléra. Snow retrace ensuite l'origine de la contamination. Celle-ci aurait pour point de départ une brasserie située à proximité de la source d'alimentation en eau de la pompe. Cette entreprise ayant eu à son service un employé atteint du choléra, dont les excréments auraient contaminé le réseau ²⁶⁷. On retira donc la manivelle de la pompe de Broadstreet, ce qui mit fin à l'épidémie. Le second événement correspond à la diffusion de la théorie microbienne de la maladie suite à la démonstration, en 1870, de l'origine microbienne des maladies infectieuses par Pasteur, suivie en 1880 de la découverte du bacille typhique par Eberth, puis celle du bacille de la tuberculose (1882) et du vibron cholérique (1885) par Koch ²⁶⁸. Ces événements engendreront une nouvelle conception de nos rapports à l'eau. On considère désormais l'eau comme une substance chimique pure. Ceci permet de déduire qu'un microbe pathogène identifié dans le composé H₂O constitue la cause d'une maladie donnée, et ainsi d'en retracer l'origine dans une source localisée. Ceci représente un changement dans la façon de juger de la qualité de l'eau. Auparavant, on considérait qu'il y avait plusieurs eaux et que celles-ci possédaient des qualités intrinsèques. Les propriétés de ces eaux étant associées, par exemple, à la localité de la source, au fait qu'elles soient courantes ou stagnantes, à une bénédiction par un saint, voire toutes autres explications folkloriques ²⁶⁹. Désormais unifiée, l'eau est susceptible d'analyses chimiques et bactériologiques afin d'en déterminer l'innocuité ou, mieux, la « pureté ». Dans ces conditions scientifiques et techniques, une intervention politique rationnelle est possible afin de contrôler la salubrité de l'eau et/ou les modalités sécuritaires de son accès et de son utilisation.

²⁶⁷ Christopher Hamlin, 1990, *A Science of Impurity*, Berkley, University of California Press, pp. 127-128.

²⁶⁸ Christopher Hamlin, 2000, « 'Waters' or 'Water' ? — master narratives in water history and their implications for contemporary water policy », *Water Policy*, vol. 2, pp. 313-325 ; Jean-Pierre Goubert, 1986, *La conquête de l'eau. L'avènement de la santé à l'âge industriel*, Paris, Robert Lafont, p. 50.

²⁶⁹ Hamlin, 2000, *op. cit.*

[147]

Cette conception, que l'on peut qualifier *d'hygiéniste*, ne résulte toutefois pas uniquement du développement de la chimie et de l'épidémiologie. En effet, l'insalubrité généralisée des milieux ouvriers a conduit les gouvernements à intervenir en vue de l'assainissement des conditions de vie des populations ouvrières urbaines. Les Britanniques sont pionniers dans cette approche hygiéniste. Sir Edwin Chadwick profite, en effet, de la réforme de la *Poor Law* (1838) pour produire le *Report on the Sanitary Condition of the Labouring Population of Great Britain* (1842). Ce rapport conclut que l'insalubrité cause la maladie, ce qui engendre la pauvreté. La solution pratique la plus économique pour faire face à ce problème est donc de prendre des mesures en faveur de la propreté de l'eau et des pauvres. L'intervention politique en vue de l'amélioration environnementale voyait le jour. Celle-ci émerge à l'intérieur d'une rationalité économique dont l'objectif est d'améliorer la longévité des ouvriers afin d'enrayer les pertes financières engendrées par le décès prématuré de cette précieuse main d'œuvre.

L'eau s'intègre donc à une rationalisation capitaliste, où la conception moderne hygiéniste se couple à une mobilisation de la fonction économique de l'eau. Cette fonction économique de l'eau peut correspondre à la valeur marchande de son utilité médicale, telle l'analyse chimique permettant de découvrir des sources thermales potentiellement lucratives. Toutefois, cet usage ne fait que s'ajouter aux multiples utilisations industrielles de l'eau. En effet, les cours d'eau constituent une puissante source d'énergie, qui participe activement aux premières phases d'industrialisation. L'eau intègre aussi directement la production industrielle comme solvant, pour le nettoyage, le refroidissement, etc. Une perspective économique y décèle donc rapidement une « ressource » naturelle.

Je propose donc l'hypothèse selon laquelle la conception moderne de l'eau reposerait sur deux paradigmes concurrents. D'une part, un paradigme *hygiéniste*, mobilisant l'analyse chimique et bactériologique de l'eau en même temps que la question de l'accessibilité à des fins sanitaires et alimentaires. D'autre part, un paradigme de la *ressource naturelle*, [148] qui invoque le potentiel économique de la ressource. Le procès de modernisation écologique aurait alors pour objectif d'articuler politiquement ces deux paradigmes.

***L'apparition d'une conception moderne
de l'eau dans le droit québécois
- première phase de modernisation écologique***

On constate que l'usage sanitaire de l'eau est juridicisé dès le XVII^e siècle avec, par exemple, l'article 15 du *Règlement du Conseil concernant la police* de Québec, qui ordonne aux boucliers de jeter sang et immondices dans le fleuve²⁷⁰. C'est toutefois à la suite de la *Commission royale d'enquête sur le capital et le travail* (1886-1889) que le Québec adopte de véritables politiques hygiénistes. En 1890, une loi nommée *Loi sur la santé publique* aborde directement la question de la qualité de l'eau d'un point de vue hygiéniste. Cette loi ne produit pas d'organe normatif apte à sanctionner ou émettre des règlements, mais établit un « conseil d'hygiène »²⁷¹. Celui-ci est composé de médecins reconnaissant les conséquences de l'insalubrité de l'eau sur la santé humaine. Ce conseil a pour mandat de donner des avis aux administrateurs quant à l'approvisionnement en eau, mais aussi la diffusion des pratiques et conceptions hygiénistes dans la population, par l'intégration d'un volet science et hygiène dans l'enseignement scolaire. En 1891, le Docteur Séverin Lachapelle publie le *Manuel d'hygiène à l'usage des écoles et des familles*. La huitième leçon porte sur les « Principaux aliments du règne minéral ». Ceux-ci sont en réalité une déclinaison des types d'eaux disponibles, telles que les eaux de pluie, les eaux de puits, les eaux de citernes, les eaux de sources, les eaux des lacs, les eaux des rivières et l'eau de neige ou de glace. Le docteur Lachapelle affirme ailleurs qu'« [u]ne eau potable doit être incolore, sans odeur, ayant une saveur agréable, aérée, tenant en solution, mais en quantité insensible, différents sels, [149] spécialement du carbonate de chaux et du sel de cuisine... »²⁷² Malgré une recommandation de bouillir l'eau « suspecte » et, dans une autre leçon,

²⁷⁰ Henri Brun, 1969, *Histoire du droit québécois de l'eau (1663-1969)*, Québec, Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau, p. 10.

²⁷¹ *Ibid.*, p. 68.

²⁷² Séverin Lachapelle, 1890, *Manuel d'hygiène à l'usage des écoles et des familles rédigé conformément aux instructions du Conseil d'hygiène de la Province de Québec*, Montréal, Cadieux & Derome, p. 68.

celle de se faire vacciner, force est de constater que le paradigme microbien et la conception chimique de l'eau se combinent avec des idées aéristes et hippocratiques de la santé. Néanmoins, en 1901, une *Loi d'hygiène publique* met sur pied une autorité sanitaire ayant le pouvoir de faire des règlements visant à prévenir la pollution des lacs, rivières, cours d'eau, puits, réservoirs et sources quelconques d'approvisionnement d'eau et à en assurer l'assainissement ²⁷³.

Ces interventions publiques visant à administrer le rapport social à l'eau apparaissent comme la toute première étape de modernisation écologique du Québec. Des mesures technologiques pour assurer la « propreté » de l'eau sont mises en œuvre. Il s'agit de mesures environnementales qui se traduisent concrètement par des normes de salubrité de l'eau destinée à la consommation et l'installation d'égouts pour éviter la contamination des sources d'approvisionnement. Ainsi, l'étude sur l'hygiène publique commandée par la *Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces* ²⁷⁴ mentionne qu'on commence « à remplacer le travail négatif d'empêcher la diffusion des maladies par le travail positif de développer des habitudes saines dans la vie quotidienne de l'individu [...] [et] d'examiner le milieu matériel et social du point de vue de leurs mauvais effets sur la santé publique » ²⁷⁵.

Parallèlement à l'évolution de ce paradigme hygiéniste de l'eau, on peut constater le développement d'une conception économique de l'eau comme « ressource », laquelle sera aussi un facteur de transformation institutionnelle.

[150]

À mi-chemin entre les deux paradigmes, *Le Rapport de E.S. de Rottermund, écuyer, chimiste de l'exploration géologique de la province* ²⁷⁶, commandé par le secrétaire provincial (Haut-Canada), en

²⁷³ Brun, *op. cit.*, p. 40.

²⁷⁴ Albert Edward Grauer, 1939, *Hygiène publique : Étude préparée pour la Commission Royale des relations entre le Dominion et les provinces*, Ottawa, Imprimeur du Roi.

²⁷⁵ *Ibid.* p. 2.

²⁷⁶ Edward Sylvestre De Rottermund, 1846, *Le Rapport de E.S. de Rottermund, écuyer, chimiste de l'exploration géologique de la province*, Montréal, Lovell et Gibson.

1846, vise à déterminer le potentiel économique de sources d'eau pouvant être exploitées à des fins médicales. On envisage principalement le tourisme thermal, mais aussi le potentiel complémentaire de la production d'eau minérale embouteillée. Ce rapport est plutôt anecdotique, mais il témoigne d'une représentation nouvelle de l'eau en tant que composé chimique et ressource géologique minérale. Toutefois, jusqu'en 1850, les principales fonctions économiques couvertes juridiquement sont celles de la pêche et du transport, qu'il s'agisse de la navigation ou du flottage du bois. Cependant, à partir du milieu du XIX^e siècle, l'utilisation industrielle de l'eau commence à modifier les rapports socio-économiques entourant l'eau. Ainsi, une loi de 1856 adoptée par la Cour seigneuriale reçoit une réponse cinglante de la part du gouvernement fédéral. Cette loi stipulait que l'usage normal permis aux seigneurs riverains excluait l'usage des cours d'eau pour l'opération de machinerie, à l'exception des moulins banaux destinés à la mouture du grain. La même année, la législature du Canada-uni, qui considère alors l'eau comme « un grand moyen de prospérité pour le pays »²⁷⁷, réagit en adoptant *l'Acte pour autoriser l'utilisation des cours d'eau*, qui précise que « [t]out propriétaire est autorisé à utiliser à exploiter tout cours d'eau qui borde, longe ou traverse sa propriété, en y construisant et établissant des usines, moulins, manufactures et machines de toute espèce, et, pour cette fin, y faire et pratiquer toutes les opérations nécessaires à son fonctionnement, tel qu'écluses, canaux, murs, chaussées, digues et autres travaux semblables »²⁷⁸. Cette loi fédérale reflète une transformation dans la façon d'envisager l'usage économique de l'eau. L'eau constitue désormais une ressource nécessaire à l'exploitation de différentes technologies industrielles. Cet usage productif et industriel mobilise une conception de l'eau en tant que « ressource naturelle ». Le [151] rapport sur *Les ressources naturelles du Québec*²⁷⁹, commandé par le Service de renseignements sur les ressources naturelles du ministère de l'Intérieur, comporte ainsi un chapitre portant sur les « Forces hydrauliques », où l'on qualifie l'eau de « houille blanche ». Cette nouvelle conception de l'eau investit par conséquent le

²⁷⁷ Brun, *op. cit.*, p. 37.

²⁷⁸ *Ibid.*

²⁷⁹ Canada, service de renseignement sur les ressources naturelles, 1926 [1924], *Les ressources naturelles du Québec*. Ottawa, Ministère de l'intérieur.

gouvernement québécois d'une responsabilité de contrôle de l'exploitation de la ressource, envisagée comme un capital. C'est pourquoi, entre 1910 et 1954, la *Commission des eaux courantes* entreprend des études sur la distribution, la gestion et la conservation des ressources hydriques ²⁸⁰. Cette commission vise essentiellement l'émission de licences d'exploitation et la construction de barrages pour augmenter ou régulariser le débit d'eau.

La notion de la *conservation* de la ressource se développe donc indépendamment du paradigme hygiéniste, bien que ces deux conceptions partagent un même idéal de progrès socio-économique. Ainsi, en 1965, le ministère des Richesses naturelles modifie la *Loi des mines* pour réglementer l'utilisation des eaux souterraines. Cette loi interdit à quiconque, sauf le propriétaire du fonds, de prospecter pour capter des eaux souterraines sans avoir obtenu l'autorisation du ministre ²⁸¹. L'année précédente, le Québec se dotait d'une *Régie des eaux*, ayant le devoir de surveiller et de contrôler la qualité des eaux de surface et souterraines et ayant la capacité de faire des règlements relatifs à toute opération donnant naissance à la pollution des eaux. ²⁸².

En effet, à partir des années '60, le problème de la pollution de l'eau par l'industrie est manifeste. On se retrouve avec des problèmes ponctuels de rareté de l'eau potable, malgré les infrastructures de distribution publique. L'eau potable, déterminée par un paradigme hygiéniste, apparaît dès lors, simultanément, sous la forme d'une ressource naturelle [152] limitée. Les conflits d'usages qui surgissent alors relèvent d'instruments institutionnels indépendants, qui produisent une situation d'incohérence juridique. La première phase de modernisation écologique concernant l'eau à atteint sa limite. La réflexivité scientifique sert de moyen pour l'établissement de normes

²⁸⁰ Yves Hébert, 2008, « L'institutionnalisation des savoirs sur la gestion de l'eau : la genèse et les premières années de l'INRS-Eau de 1970 à 2000 » dans Ella Hermon (dir.), *L'eau comme patrimoine. De la Méditerranée à l'Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval pp. 429-440.

²⁸¹ Brun, *op. cit.*

²⁸² *Ibid.* p. 11 et p. 40.

liées à l'utilisation de l'eau, mais l'orientation politique qui devrait rendre cohérentes ces normes est lacunaire ²⁸³.

La Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau — seconde phase de modernisation écologique

L'État est alors aux prises avec des responsabilités conflictuelles face à l'eau et met par conséquent sur pied la *Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau* de 1970, aussi appelée *Commission Legendre*. Selon les termes de la *Commission Legendre*, le fondement du problème réside dans l'opposition des « besoins de l'homme » avec les « besoins de développement économique ». L'eau est alors qualifiée par la terminologie hybride de « ressource vitale » ²⁸⁴. Cette commission est un événement majeur dans le procès de modernisation écologique, puisqu'elle émerge d'une insuffisance de la rationalité libérale à légitimer l'exploitation de cette « ressource vitale », telle que saisie par la rationalité scientifique. En effet, le raisonnement libéral articule les relations au monde matériel et social à travers, d'une part, le droit absolu de propriété sur le fruit de son travail et, d'autre part, la relation contractuelle entre individus libres, égaux et responsables. Dès lors, le cas de l'eau devient problématique, puisque toute activité privée qui fait intervenir la ressource en modifie nécessairement la qualité. Cette altération de l'eau a un effet inévitable sur l'ensemble de la société. Ainsi, toute relation contractuelle privée impliquant l'eau a une conséquence indirectement politique, ce qui produit une brèche dans la cohérence du droit civil reposant sur [153] l'étanchéité des sphères (politique, civile et domestique) ²⁸⁵. C'est d'ailleurs ce qu'affirme d'emblée le rapport Legendre dans le second paragraphe de l'introduction :

²⁸³ Québec, ministère des Richesses naturelles, 1970, *Rapport de la Commission des problèmes juridiques de l'eau*, Québec, Ministère des Richesses naturelles, p. 19.

²⁸⁴ *Ibid.*

²⁸⁵ Dorval Brunelle, 1995, *Droit et Exclusion. Critique de l'ordre libéral*, Montréal, L'Harmattan, p. 18.

la structure du droit actuel, élaborée dans un contexte libéral, selon une approche sectorielle et empirique au gré des utilisations de la ressource, ne nous semble pas suffisamment solide pour absorber les modifications requises par la situation actuelle. Notre analyse a révélé, en effet, la nécessité d'un changement au plan de la conception même du droit de l'eau. Dans le contexte d'un Québec moderne, le problème de l'eau doit être appréhendé globalement selon une préoccupation de conservation du milieu naturel. L'approche traditionnelle, dont le droit actuel est le fruit, ne permettra jamais de trouver une solution juridique satisfaisante, car elle privilégie les usages par rapport à la ressource elle-même. Au mieux, elle conduira à une harmonisation des droits d'utilisation de l'eau dans les situations conflictuelles. Jamais elle ne permettra de faire prévaloir les exigences de la ressource elle-même sur celles des utilisateurs ²⁸⁶.

Le document de la commission comporte trois rapports. Le premier, intitulé *Les principes juridiques de l'administration de l'eau*, porte sur la relation socio-économique de l'eau et ses usages à la lumière des problèmes causés par la pollution. On y conclut à la nécessité d'élaborer un *Code de l'eau* afin de développer « [...] un domaine législatif constitué en dehors du droit public et du droit privé » ²⁸⁷. Le second rapport vise donc à construire une conception de l'eau elle-même, qui permet d'intégrer un statut *sui generis* de l'eau comme sujet de droit. La première partie de ce rapport se consacre à faire connaître le cycle hydrique, ce que les auteurs appellent le « modèle physique du secteur eau » ²⁸⁸. On y reconnaît que « [...] les structures et la dynamique de l'eau sont intimement liées : dans la réalité matérielle et physique, elles se compénètrent au point qu'on ne peut vraiment les séparer. [154] Qu'un chaînon manque et l'équilibre, comme le mouvement de régénération perpétuelle de l'ensemble, s'en trouve compromis. Pourtant, la plupart de nos exploitations actuelles de l'eau, visant chacune sa fin particulière, se traduisent par de tels déséquilibres [...] bien au-delà de la nature de l'objectif visé ». ²⁸⁹ L'enjeu est donc de développer des organes administratifs aptes à appréhender cette nouvelle réalité, c'est-à-dire « [...] concevoir simultanément le phénomène-objet eau, le phénomène-action des usages de l'eau et le

²⁸⁶ Commission Legendre, p. 11.

²⁸⁷ *Ibid.*, p. 73.

²⁸⁸ *Ibid.*, p. 137.

²⁸⁹ *Ibid.*, p. 141.

phénomène-relation des contraintes réciproques existant entre les deux »²⁹⁰. Le troisième rapport sera donc consacré aux recommandations de réformes institutionnelles et normatives qui en découlent. Ces recommandations sont qualifiées de « radicales » par les auteurs. En effet, la prise de conscience de la dimension éminemment politique de l'eau, appréhendée selon une rationalité scientifique (biologique, hydrologique et physique), fait en sorte qu'une réforme du statut juridique de l'eau conduit à des interventions de l'État à tous les niveaux de la société civile. Ainsi, « si l'État veut assumer la responsabilité d'affecter la ressource pour en permettre l'utilisation optimale, il ne suffit plus de reconnaître le caractère de ressource collective en fonction de certaines utilisations privilégiées. C'est l'eau objet de droit et d'administration qui doit être reconnue ressource collective et les différentes utilisations ne seront possibles qu'en conformité avec les exigences de la ressource telles que définies dans la loi »²⁹¹. La radicalité d'une telle posture transparaît dans le vocable « liquider le passé », qui laisse entendre l'éventualité de relativiser le droit de propriété par l'intermédiaire de l'eau : « [n]on seulement la propriété foncière doit être soumise à certaines contraintes destinées à la protection de l'eau, mais il faut bien admettre que la nature physique de l'eau postule que tous les biens-fonds doivent être susceptibles de recevoir l'eau qui s'écoule naturellement des terrains supérieurs »²⁹².

[155]

La commission n'a pas conduit à la constitution d'un *Code de l'eau*. Il est cependant clair qu'on entre alors dans une nouvelle phase de modernisation écologique. Celle-ci exige d'articuler systématiquement l'exploitation économique de la ressource avec les acquis sociaux hérités des politiques hygiénistes qui se sont développées depuis la fin du XIXe siècle, tout en ayant conscience du potentiel politique des instruments et savoirs scientifiques. L'historien Yves Hébert associe la conclusion de la commission, qui condamne l'absence de recherche scientifique sur l'eau au Québec, à la fondation, en décembre 1969, de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), dont les deux

²⁹⁰ *Ibid.*, p. 145.

²⁹¹ *Ibid.*, p. 301.

²⁹² *Ibid.*, p. 309.

premières composantes sont l'INRS-eau et l'INRS-énergie²⁹³. On ajoute ainsi une nouvelle dimension scientifique au processus d'institutionnalisation des rapports sociaux à l'eau. Il faut mentionner que la *Commission Legendre* est à l'origine de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (1972). Cette dernière conduit à la création, en 1978, du ministère de l'Environnement, suivi de près par la mise sur pied du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). L'établissement du BAPE vient compléter cette seconde phase de modernisation écologique, puisqu'il crée une interface reliant le gouvernement et la population. La loi permet aux individus et aux groupes d'intérêts de demander au ministre la tenue d'audiences publiques. Le ministère peut lui aussi déclencher une procédure similaire s'il souhaite obtenir l'avis du public sur une question relative à la qualité de l'environnement. Cette nouvelle réflexivité écologique se détache cependant des enjeux concernant strictement l'eau. Celle-ci se trouve intégrée à une conception environnementale plus large, dont l'eau n'est qu'un élément parmi d'autres. Ainsi, en 1978, le Québec lance un vaste programme d'assainissement des eaux, mais celui-ci reste associé à une gestion municipale des services. Conséquemment, c'est principalement les secteurs domestiques et commerciaux qui sont ciblés²⁹⁴. Malgré la *Commission Legendre*, l'intervention semble rester intégrée au paradigme hygiéniste, les enjeux environnementaux globaux demeurant latents.

[156]

***Vers la Loi affirmant le caractère collectif
des ressources en eau et visant à renforcer leur protection
— la troisième phase de modernisation écologique***

Dotés de nouveaux moyens de signalement, ce n'était qu'une question de temps avant que les problèmes administratifs concernant l'eau resurgissent. Ainsi, c'est dans le cadre des activités du BAPE que s'effectue la *Commission sur la gestion de l'eau*, débouchant sur la

²⁹³ Hébert, *op. cit.*, p. 436.

²⁹⁴ Guay, 2008, *op. cit.*, pp. 90-91.

publication du *Rapport Beauchamp*²⁹⁵, publié en 2000. Cette commission n'a pas la même teneur que celles citées précédemment. Plutôt que de mobiliser des experts pour enquêter sur un problème et proposer des solutions, la *Commission Beauchamp* se présente comme une vaste consultation publique de laquelle on doit dégager des recommandations visant à concilier les points de vue des parties prenantes. Deux ans plus tard, le gouvernement du Québec adopte sa *Politique nationale de l'eau*, qui opérationnalise les conclusions du rapport. Celle-ci postule sept principes-cadres généraux d'orientation :

(1) L'eau fait partie du patrimoine collectif de la société québécoise. (2) La protection, la restauration et la mise en valeur de l'eau requièrent un engagement collectif. (3) Le principe de précaution doit guider l'action de la société québécoise envers sa ressource eau. (4) Chaque citoyen doit pouvoir bénéficier, à un coût abordable, d'un accès à une eau potable de qualité. (5) Les usagers doivent être redevables quant à l'utilisation et la détérioration de l'eau selon une approche utilisateur-payeur et pollueur-payeur. (6) La ressource eau doit être gérée de manière durable et intégrée dans un souci d'efficacité, d'équité et de transparence. (7) L'acquisition et la diffusion de l'information sur l'état de la ressource eau et des pressions qu'elle subit constituent des éléments essentiels à une gestion intégrée de l'eau²⁹⁶.

Ces principes-cadres seront au cœur de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur [157] protection* adoptée en juin 2009 [*Loi sur l'eau*]. Celle-ci apparaît comme l'aboutissement juridique d'un procès de modernisation écologique concernant l'eau, dont la *Commission Legendre* fut le moment réflexif pivot. Cette loi définit des règles de gouvernance de l'eau fondées sur la gestion intégrée selon une échelle hydrographique. L'entité hydrique du bassin versant prime ainsi sur les divisions administratives usuelles. Une conception de la dimension globale de l'environnement se reflète aussi dans les prises de position concernant *l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands*

²⁹⁵ Québec, Commission sur la gestion de l'eau au Québec, 2000, *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, Québec, Bureau d'audience publique sur l'environnement.

²⁹⁶ Québec, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, 2002, *Politique nationale de l'eau*, Québec, Les publications du Québec, p. 7.

Lacs et du fleuve St-Laurent (2007), qui implique plusieurs paliers de gouvernements au Canada, ainsi que des États américains. Toutefois, la loi vise aussi à résoudre les problèmes soulevés par la deuxième phase de modernisation écologique — identifiés comme relevant de l'articulation des besoins de l'homme et ceux de l'industrie — de façon à ce qu'ils s'ajustent à la rationalité libérale. Cette difficile articulation entre le paradigme hygiéniste et celui de la ressource naturelle par la *Loi sur l'eau* nous intéressera désormais. Il semble que la stratégie adoptée est celle de consolider l'eau dans le domaine de l'administration du bien et de la propriété, et c'est à partir de ce point de vue que je tenterai d'interpréter ce dernier moment de modernisation écologique.

Une première difficulté réside dans le statut juridique de l'eau, tel que défini à l'article 913 du Code civil du Québec : celui de « chose commune ». Non seulement la chose commune n'a aucun propriétaire, mais elle n'est pas susceptible d'un droit de propriété. Cette chose n'est pas un bien, elle n'est pas rattachée à un propriétaire et personne ne dispose de droits exclusifs sur elle. Le statut de chose commune est donc éminemment politique, puisqu'en l'absence de droit de propriété, l'exploitation de l'eau peut, à tout moment, être contestée par la volonté populaire ou au nom de la volonté populaire²⁹⁷. Le statut attribué à l'eau dans la *Loi sur l'eau* visera [158] donc à contrôler la portée de la notion de chose commune. La note explicative est explicite : « [c]ette loi a d'abord pour objet de confirmer le statut juridique de l'eau : l'eau de surface ou souterraine constitue une ressource collective qui fait partie du patrimoine commun de la nation québécoise ». On constate une transition de la notion de « chose commune » à celle de « patrimoine commun ». L'eau passe ainsi dans le registre de l'administration des biens. En effet, le patrimoine public ou le bien

²⁹⁷ Le droit civil distingue les catégories *res communes* et *res nullius*. Cette dernière catégorie détermine les choses qui deviennent la propriété de celui qui les maîtrise (par exemple, les animaux sauvages et la faune aquatique sont des *res nullius*). La chose n'est donc pas un bien tant qu'elle n'est pas appropriée, et la chose commune ne peut, en principe, faire l'objet d'appropriation. Voir à ce sujet : Madeleine Cantin Cumyn, 2007, « La notion de chose commune et les conflits d'usages », *Lex Electronica*, vol. 12, n° 2, <http://www.lex-electronica.org/articles/v12-2/cantincumyn.pdf> ; Madeleine Cantin Cumyn, Michelle Cumyn, Claire Skrinda, 1999, *Le statut juridique de l'eau en droit québécois*, Mémoire n° 248 présenté à la Commission sur la gestion de l'eau au Québec.

public est un bien inaliénable d'une nation, dont l'administration vénale est la charge de l'État ²⁹⁸. Ainsi, « l'État, en tant que gardien des intérêts de la nation dans la ressource eau, se doit d'être investi des pouvoirs nécessaires pour en assurer la protection et la gestion [et] doit aussi disposer des fonds nécessaires à la gouvernance de l'eau, notamment par l'établissement de redevances liées à la gestion, à l'utilisation et à l'assainissement de l'eau » ²⁹⁹. La loi s'inscrit donc dans une modalité de conservation et de gestion de la ressource qui opère par l'administration du bien. La régulation d'un éventuel problème politique portant sur les usages qualitatifs acceptables pour la collectivité est transférée vers la gestion d'un problème technique fondé sur l'évaluation pécuniaire, soit une gestion économique de l'eau. Toutefois, en l'absence d'un droit de propriété, la gestion économique de l'eau nécessite la mise en œuvre d'instruments statutaires assurant un droit d'usage assimilable à un droit de propriété d'un point de vue économique ³⁰⁰.

Un second problème se pose alors : celui de produire les modalités d'usage privatif du patrimoine public. La *Loi sur l'eau* va devoir développer un droit réel sur la ressource apte à [159] se substituer à la propriété privée. C'est ce qu'elle définit comme le « prélèvement ». Ainsi, une disposition modificative de la *Loi sur la qualité de l'environnement* stipule à l'article 31.74 : « dans la présente section, "prélèvement d'eau" s'entend de toute action de prendre de l'eau de surface ou de l'eau souterraine par quelque moyen que ce soit » ³⁰¹. L'enjeu devient alors d'attribuer un prix à ce prélèvement sur la « ressource collective eau ». Ce prix est associé à une valeur dite « intrinsèque ». La construction de cette valeur intrinsèque semble être une solution déterminante de modernisation écologique proposée par la *Loi sur l'eau*. Elle s'appuie sur la mise en interaction des besoins de la population et des besoins de l'industrie sur la base d'un partage des

²⁹⁸ Hella Hermon, 2008, « Les savoirs traditionnels et la perception de l'eau comme patrimoine naturel et culturel » dans le *Corpus Agrimensorum Romanorum*, pp. 441-460.

²⁹⁹ *Loi sur l'eau*, L.R.Q 2009, c. C-6.2, quatrième paragraphe du préambule.

³⁰⁰ Hugo Tremblay, 2008, « La gestion économique de l'eau souterraine par le droit de propriété au Québec », *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, vol. 38, p. 497.

³⁰¹ *Loi sur la qualité de l'environnement*, à l'art. 31.74.

droits et responsabilités face à la ressource. Ce partage dépend de deux éléments. D'une part, l'établissement de la valeur de l'eau en fonction du coût d'utilisation, basé sur l'interaction d'un droit individuel d'accès et d'un devoir collectif de protection de la ressource. D'autre part, une mesure quantitative des stocks de ressources permettant d'évaluer la proportion des coûts d'utilisation imputables aux utilisateurs.

La détermination de la valeur de l'eau se constitue de la façon suivante. Le parlement décrète à l'article 2 : « [d]ans les conditions et les limites définies par la loi, chaque personne physique, pour son alimentation et son hygiène, a le droit d'accéder à l'eau potable »³⁰². À ce droit s'ajoutent des devoirs, qui reposent sur quatre principes : le principe *utilisateur-payeur*, le principe de *prévention*, le principe de *réparation* et le principe de *transparence et de participation*. Le principe de *transparence et de participation*, bien qu'il soit crucial à l'application efficace de la loi, ne participe pas directement à la construction de la valeur de l'eau.

Le principe de *prévention* stipule que : « [t]oute personne a le devoir, dans les conditions définies par la loi, de prévenir ou, à défaut, de limiter les atteintes qu'elle est susceptible de causer aux ressources en eau et, ce faisant, de prendre part à leur protection »³⁰³. Ce devoir de prévention est [160] adjoint d'un principe de *réparation*, qui stipule que « [t]oute personne est tenue de réparer, dans les conditions définies par la loi, les dommages qu'elle cause à la ressource eau »³⁰⁴. L'application de ce principe correspond aux conditions définies à l'article 8 : « [l]orsque, par le fait, la faute ou l'acte illégal d'une personne, des dommages sont causés aux ressources eau, notamment par une altération de leurs propriétés physiques, chimiques ou biologiques, de leurs fonctions écologiques ou de leur état quantitatif »³⁰⁵. Néanmoins, comme le reconnaissait le *Rapport Legendre*, toute activité faisant usage de l'eau en affecte nécessairement les propriétés. L'application de ces principes est donc subordonnée à un principe d'utilisation : le principe *utilisateur-payeur*. Celui-ci permet d'établir comment prendre part au devoir de protection de la ressource

³⁰² *Ibid.*, à l'art. 2.

³⁰³ *Ibid.*, à l'art. 5.

³⁰⁴ *Ibid.*, à l'art. 6.

³⁰⁵ *Ibid.*, à l'art. 8.

stipulé plus haut. L'article 4 affirme : « [I]es coûts liés à l'utilisation des ressources en eau, dont les coûts de protection, de restauration, de mise en valeur et de gestion, sont assumés par les utilisateurs dans les conditions définies par la loi et en tenant compte des conséquences environnementales, sociales et économiques ainsi que du principe pollueur-payeur »³⁰⁶. On constate ici que le principe utilisateur-payeur ne parvient à déterminer les coûts d'utilisation qu'en invoquant le principe pollueur-payeur. C'est en effet le principe pollueur-payeur qui substitue aux « conséquences environnementales, sociales et économiques » de la pollution une compensation en argent équivalente aux « coûts de protection, de restauration, de mise en valeur et gestion ». Par conséquent, la mise en place du principe utilisateur-payeur implique que le droit individuel d'accéder à l'eau potable comporte un devoir collectif d'assumer les conséquences environnementales de l'exploitation de la ressource. Autrement dit, la valeur prétendument intrinsèque de la ressource est établie selon le raisonnement suivant : le prix de la consommation substantive de l'eau (utilisateur-payeur) est déterminé par le coût de la consommation productive (pollueur-payeur). Cette articulation assure la convertibilité des besoins de l'homme avec ceux de l'industrie. [161] Une fois la logique de commensurabilité des besoins déterminée, il reste à mettre en place les moyens de mesurer cette consommation unifiée. La réglementation des modalités de mesures du prélèvement correspond ainsi au second élément de construction de la valeur intrinsèque de la ressource.

La *Loi sur l'eau* résout donc le conflit entre les deux paradigmes — paradigme hygiéniste et paradigme de la ressource naturelle — avec une solution technique. Il s'agit d'une gestion de la ressource par la mesure des prélèvements ainsi que de leurs effets sur l'environnement, que l'on met ensuite en relation avec la mesure, cette fois-ci, des coûts engendrés par ce procès d'évaluation. C'est précisément ce que formalise le *Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau* qui stipule à l'article premier que :

le présent règlement a pour objet d'assurer une meilleure connaissance et une meilleure protection de l'environnement en permettant au

³⁰⁶ *Ibid.*, à l'art. 4.

gouvernement, par la déclaration de la quantité des prélèvements d'eau, d'évaluer la répercussion de ces prélèvements sur les ressources en eau et sur les écosystèmes et de lui permettre d'établir les moyens de prévenir les conflits d'usage de cette ressource. Elle vise de plus [...] à prendre davantage conscience (1) de la valeur intrinsèque de cette ressource (2) de la responsabilité de chacun de la préserver en qualité et en quantité suffisante pour répondre aux besoins des générations à venir ³⁰⁷.

Le développement des connaissances correspond ici à un inventaire de la répartition et de la quantité de ressource naturelle sous la responsabilité de l'État. C'est par l'estimation de la proportion prélevée sur cette quantité totale, mise en relation avec la quantité jugée suffisante pour répondre aux besoins des générations à venir, qu'est déterminée la valeur prétendument « intrinsèque » de la ressource. La responsabilité d'effectuer cette mesure est dévolue au « Préleveur » lui-même. Mais qui est ce Préleveur ? En vertu de [162] l'article 3 du *Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau* ³⁰⁸, celui-ci prélève un débit supérieur à 75 000 litres d'eau par jour, lequel n'est pas capté à partir d'un système de distribution, et ce, à des fins autres que « destiné à un usage domestique » ou « destiné à des fins agricoles ou piscicoles ». Par conséquent, ce *préleveur* ne peut être qu'un industriel à qui l'on octroie une autorisation de prélèvement sur le patrimoine collectif en échange de la mesure de son utilisation privative à des fins de création de richesses. C'est donc cette mesure de l'usage privé de la ressource collective qui en détermine la valeur intrinsèque. Et c'est le maintien de cette valeur dans des proportions raisonnables (« coût abordable ») qui détermine la responsabilité incombant à tout citoyen de préserver l'eau.

Puisque la mesure advient suivant la mise en place d'un dispositif de captage, afin de déterminer l'effet (« impact »), il semble que la plus récente phase de modernisation écologique accorde préséance aux besoins de l'industrie sur les besoins de l'homme. Un droit d'usage privatif sur la ressource eau est ainsi octroyé à une minorité

³⁰⁷ Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau, 1972. L.R.Q, c. Q- 2, r. 14 à l'art. 1.

³⁰⁸ *Ibid.*, à l'art. 3. Ce règlement réfère à l'article 31.75 des dispositions modificatives de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, contenu dans la *Loi sur l'eau*.

d'entrepreneurs aptes à mettre en place un système d'approvisionnement privé et à mobiliser le travail intellectuel des ingénieurs et géologues, qui actualisent un paradigme de la ressource naturelle. Pourtant, le devoir de conservation de la ressource apparaît comme une responsabilité générale. Cette responsabilité est toutefois médiatisée par la valeur dite intrinsèque, qui résulte elle-même de l'utilisation privative par prélèvement.

Cette conclusion est cependant sujette à caution, puisqu'elle se limite à la logique de la valeur intrinsèque — correspondant aux trois premiers principes de la loi —, mais néglige l'analyse des nouveaux mécanismes de gouvernance prévus par la loi et fondés par un quatrième *principe de transparence et de participation*. La gestion de la ressource se veut ainsi « intégrée et concertée »³⁰⁹ et se trouve, par conséquent, potentiellement ouverte aux mouvements réflexifs des [163] spécialistes et de la population, lesquels seraient aptes à contrebalancer politiquement les prérogatives économiques. Par ailleurs, la *Loi sur l'eau* introduit la notion d'« État gardien », laquelle suggère le respect de l'obligation fiduciaire. Celle-ci obligerait l'État gardien à agir dans l'intérêt de la collectivité³¹⁰. Ce statut permettrait alors à la population de contraindre l'État « [...] à faire un acte nécessaire ou ne pas faire un acte dommageable pour le patrimoine commun »³¹¹. Néanmoins, la détermination de l'intérêt de la collectivité demeure sujette à l'opposition entre les paradigmes hygiénistes et de la ressource naturelle, alors que l'obligation fiduciaire implique de faire « fructifier » le patrimoine collectif tout en déterminant la part respective des différents bénéficiaires de la collectivité³¹². Cette ouverture politique demeure donc subordonnée à un raisonnement fondé dans la gestion économique de la ressource eau où réintervient nécessairement la notion de valeur intrinsèque.

Conclusion

³⁰⁹ L.R.Q. 2009, C-6.2, art. 13.

³¹⁰ Tremblay, *op. cit.* ; Raphaëlle Groulx-Julien, 2009, « Les notions d'État gardien et d'État fiduciaire dans la *Loi sur l'eau* », *Les Cahiers de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement*.

³¹¹ Tremblay, *op. cit.*, p. 526.

³¹² *Ibid.*

La reconstruction du procès de modernisation écologique, conduisant à la *Loi sur l'eau* ici présentée, conclut à la régulation des rapports à la nature et des rapports intersubjectifs par la médiation de la valeur marchande. L'eau constituée en substance unique par la chimie moderne exige la cohérence dans l'articulation juridique des pratiques qui en font usage. Toutefois, cette eau unifiée rationnellement intervient dans l'expérience humaine sous de multiples formes, qualitativement irréductibles et contingentes. Deux paradigmes ont été identifiés en tant que pôles régulateurs de la relation à la nature. Le premier est qualifié de paradigme hygiéniste, qui articule l'ensemble des pratiques reliées à l'eau sur la base du « besoin » de l'organisme humain pour sa subsistance. Ce paradigme détermine ainsi un ensemble de techniques reliées au maintien de la « santé » ou de la [164] « vitalité » de l'organisme et/ou de son environnement. Le second correspond au paradigme de la ressource naturelle, qui réunit l'ensemble des usages productifs de l'eau. Ces deux pôles de production de la « chose eau » génèrent une contradiction qualifiée, au cours des années '60, d'opposition entre les besoins de l'homme et des besoins de l'industrie. Pour administrer cette contradiction, le Québec s'est graduellement doté d'une politique nationale, puis d'une *Loi sur l'eau*, qui identifie l'eau comme une « ressource vitale collective ». Cette qualification hybride témoigne d'une solution proprement technocratique fondée dans la commensurabilité des usages par la valeur d'échange. La contradiction est ainsi occultée par un ensemble de pratiques proprement technoscientifiques visant la comparaison du volume d'eau exploitable avec la mesure des coûts de captage et la mesure des coûts engendrés par ces opérations d'évaluation. Néanmoins, une dimension sociopolitique demeure fondamentalement liée à l'utilisation du concept de modernisation écologique mobilisée ici. En effet, la *Loi sur l'eau* introduit de nouvelles notions dans le droit québécois — tels l'« État gardien » et le « patrimoine commun » — qui pourraient régénérer la dimension intrinsèquement politique des rapports humains à l'eau. Des mécanismes de gouvernances se mettent ainsi graduellement en place et il serait essentiel d'étudier leur fonctionnement dans les années à venir afin de juger des limites de l'interprétation critique présentée ici.

[165]

Bibliographie

BAGK, William, Edward. R. LANDA et Lisa MEEKS, « Bottled Water, Spas, and Early Years of Water Chemistry », *Ground Water*, vol. 33, no. 4, 1995, pp. 605-614.

BRUN, Henri, *Histoire du droit québécois de l'eau (1663-1969)*, Québec, Commission d'étude des problèmes juridiques de l'eau, 1969.

BRUNELLE, Dorval, *Droit et Exclusion. Critique de l'ordre libéral*, Montréal, L'Harmattan, 1995.

BUTTEL, Frederick H., « Ecological modernization as social theory », *Geoforum*, no. 31, 1999, pp. 57-65.

CANADA, Service de renseignement sur les ressources naturelles, *Les ressources naturelles du Québec*, Ottawa, Ministère de l'intérieur, 1926.

CANTIN CUMYN, Madeleine, « La notion de chose commune et les conflits d'usages », *Lex Electronica*, vol. 12, n° 2, 2007. En ligne : <http://www.lex-electronica.org/articles/vl2-2/cantincumyn.pdf> ;

CANTIN CUMYN, Madeleine, CUMYN, Michelle et SKRINDA, Claire, *Le statut juridique de Peau en droit québécois*, Mémoire No. 248 présenté à la Commission sur la gestion de l'eau au Québec, 1999.

CHADWICK, Edwin, *Report on the Sanitary Condition of the Labouring Population of Great Britain*. Edinburgh, Edinburgh University Press, 1984 [1842].

CODE CIVIL DU QUÉBEC (L.Q., 191, c. 64).

DE ROTTERMUND, Edward Sylvestre, *Le Rapport de E.S. de Rottermund, écuyer, chimiste de l'exploration géologique de la province*, Montréal, Lovell et Gibson, 1846.

FREITAG, Michel, *L'oubli de la société. Pour une théorie critique de la postmodernité*, Saint-Nicolas, Les Presses de l'Université Laval, 2002.

[166]

GOUBERT, Jean-Pierre, *La conquête de l'eau. L'avènement de la santé à l'âge industriel*, Paris, Robert Lafont, 1986.

GRAUER, Albert Edward, *Hygiène publique : Étude préparée pour la Commission Royale des relations entre le Dominion et les provinces*, Ottawa, Imprimeur du Roi, 1939.

GROULX-JULIEN, Raphaëlle, « Les notions d'État gardien et d'État fiduciaire dans la *Loi sur l'eau* », *Les Cahiers de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement*, 2009.

GUAY, Louis, « La modernisation écologique, rationalité et normativité » dans Brigitte Dumas, Camille Vaillancourt et Jean-Guy Vaillancourt (dir.), *Les sciences sociales et l'environnement*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1999, pp. 34-49.

GUAY, Louis, « La dégradation de l'environnement et l'institutionnalisation de sa protection » dans Fernand Dumont, Simon Langlois et Yves Martin (dir.), *Traité des problèmes sociaux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), 1994, pp. 81-101.

HAMLIN, Ghristopher, *A Science of Impurity*, Berkley, University of Galifornia Press, 1990.

HAMLIN, Ghristopher, « 'Waters' or 'Water' ? - master narratives in water history and their implications for contemporary water policy », *Water Policy*, vol. 2, 2000, pp. 313-325.

HÉBERT, Yves, « L'institutionnalisation des savoirs sur la gestion de l'eau : la genèse et les premières années de l'INRS-Eau de 1970 à 2000 » dans Ella Hermon (dir.), *L'eau comme patrimoine. De la Méditerranée à l'Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, pp. 429-440.

HERMON, Hella, « Les savoirs traditionnels et la perception de l'eau comme patrimoine naturel et culturel dans le *Corpus Agrimensorum Romanorum* » dans Ella Hermon (dir.), *L'eau comme patrimoine. De la Méditerranée à l'Amérique du Nord*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2008, pp. 441-460.

[167]

LAGHAPELLE, Séverin, *Manuel d'hygiène à l'usage des écoles et des familles rédigé conformément aux instructions du Conseil*

d'hygiène de la Province de Québec, Montréal, Gadieux & Derome, 1890.

QUÉBEC, Ministère de Richesses naturelles, *Rapport de la Commission des problèmes juridiques de l'eau*, Québec, Ministère de Richesses naturelles, 1970.

QUÉBEC, Commission sur la gestion de l'eau au Québec, *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, Québec, Bureau d'audience publique sur l'environnement, no. 38, 2000.

QUÉBEC, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, *Politique nationale de l'eau*, Québec, Les publications du Québec, 2002.

QUÉBEC, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Loi affirmant le caractère collectif en eau et visant à renforcer leur protection*.

QUÉBEC, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, *Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau*.

TREMBLAY, Hugo, « La gestion économique de l'eau souterraine par le droit de propriété au Québec », *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, vol. 38, 2008, pp. 483-539.

[168]

[169]

La technoscience et ses enjeux.
*Les transformations théoriques et empiriques
de la science et du risque.*

“L'exploitation de la biomasse forestière:
source d'énergie renouvelable
ou processus accélérant la détérioration
de la vie sur Terre au nom
du développement durable ?”

Par Danie ROYER

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

En 2009, le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec (MRNF) a mis sur pied un programme de *valorisation de la biomasse forestière* visant à promouvoir ce procédé afin de diminuer notre dépendance aux énergies de type non renouvelable, comme le pétrole. Cette source d'énergie produite par la transformation de matière organique sert à produire de l'électricité, de la chaleur et même du carburant³¹³. Depuis la sortie du Ministère, quelques entreprises forestières québécoises se sont lancées dans l'aventure, encouragées par l'aide gouvernementale et le créneau écologique dans lequel s'inscrit cette technologie.

³¹³ Telles que le soulignent les informations tirées du site internet du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune du Québec et le plan d'action lancé au même moment (MRNF, 2008).

Parallèlement à la campagne promotionnelle de ce nouveau procédé, une équipe de recherche en biologie de l'UQAM a entrepris une vaste étude visant à évaluer l'impact environnemental de la récolte du bois mort après la coupe forestière. Timothy Work, professeur au département de sciences biologiques de l'UQAM, dirige ce laboratoire en [170] entomologie visant à étudier « la conservation de la biodiversité dans le paysage forestier sous aménagement »³¹⁴. Son équipe se rend donc dans une région au nord de l'Abitibi afin de suivre l'évolution des travaux de la compagnie Cyclofor, qui se spécialise dans la « récupération et la valorisation de la biomasse et la fibre de bois »³¹⁵. L'équipe de biologistes effectue des prélèvements d'insectes, avant et après prélèvements des retailles de bois laissées après la coupe forestière, agissant à titre de bio-indicateurs. Le nombre et la diversité d'insectes permettent donc d'évaluer l'impact de l'extraction du bois mort afin de déterminer le seuil de la perte de biodiversité sur le territoire. Même si la compagnie en question n'a encore aucune idée de l'impact sur l'équilibre biologique de ce nouveau procédé de récupération du bois mort, on peut lire sur leur site web ces quelques sous-titres évocateurs suivant le nom de la compagnie : « Cyclofor : Simplement plus. La solution écologique. Un concept d'avant-garde complet utilisant une technologie unique ». À l'annonce du programme gouvernemental de *valorisation de la biomasse forestière*, Timothy Work et plusieurs de ses collègues étudiant l'écologie forestière au Québec ont fait part de leurs inquiétudes devant l'empressement soudain envers cette nouvelle technologie qui n'a pourtant pas fait ses preuves sur le plan environnemental. Il semble donc légitime de se questionner sur les intentions réelles derrière ces avancées technologiques. Répondent-elles vraiment à la demande en énergie verte ou servent-elles plutôt à diversifier l'offre forestière au nom du développement économique ?

Nous nous proposons donc de faire l'examen sommaire des logiques dans les rapports entre société, nature et économie, avec l'exemple d'une nouvelle technologie prometteuse sur le plan énergétique. En premier lieu, nous verrons comment est abordée la question de l'exploitation de nouvelles sources d'énergie renouvelable issues de la biomasse

³¹⁴ Comme il est expliqué dans la biographie en ligne sur le site de l'université (www.bio.uqam.ca/professeurs/work_t.html).

³¹⁵ Tiré du site Internet de l'entreprise (www.cyclofor.com/fr/).

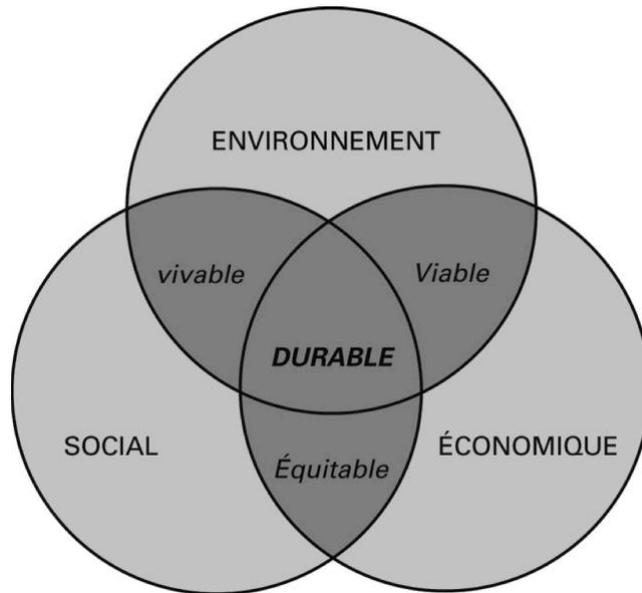
forestière au nom d'un avenir post-carbone. En deuxième lieu, nous tenterons de comprendre le lien entre l'utilisation actuelle [171] de la technique et la logique économique qui menace l'avenir du monde naturel. En troisième lieu, nous ferons l'analyse des limites de la transformation de la biomasse forestière en soulevant quelques réflexions philosophiques au sujet de la technique. En dernier lieu, nous conclurons avec une critique écologiste et quelques propositions.

Développement durable et énergie verte

Alors que les institutions publiques et privées parlent désormais d'une même voix de « développement durable », la prise en compte simultanée du « social », de l'« économique » et de l'« environnemental » semble aller de soi dans les discours en ce sens. Toutefois, il nous semble aujourd'hui important de réévaluer cette stratégie en revisitant ces différents concepts afin de guider chacune de nos actions prochaines. Quels sont les liens entre ces trois dimensions ? Comment le désencastrement de la sphère économique, comme le conçoit schématiquement le développement durable, interfère-t-il sur notre rapport à l'environnement (Figure 1) ?

Bien que certains écolos - surtout issus de la France - appellent à la « décroissance » économique et à une vision non-anthropocentrique du monde, ces voix demeurent pratiquement sans écho parmi la population. Au début des années 70, le Club de Rome réunissait des représentants de quelque cinquante-trois pays et faisait écho à la révolte populaire de 1968 contre l'ordre social. Ce groupe s'exclama à travers un rapport préconisant la fin de la croissance infinie dans un monde dévoilant de plus en plus ses limites - tant sociales qu'environnementales. Les gouvernements ne prirent toutefois pas leurs avertissements au sérieux, jugeant qu'aucune menace tangible ne valait le coup de faire quoique ce soit en ce sens. Par la suite, le concept de développement durable fit son apparition en 1987 avec la sortie du rapport Brundtland, favorisant la communion des sphères économiques, sociales et environnementales dans le développement des activités humaines.

[172]

Figure 1.Le schéma classique des trois piliers du développement durable ³¹⁶

Aujourd'hui, le développement durable s'apprête à toutes les sauces et contribue à apporter la touche éthique nécessaire à considérer comme valables et durables à peu près toutes les activités économiques. Le capitalisme n'a jamais été aussi « vert » qu'aujourd'hui. Le discours environnementaliste est sur toutes les lèvres et pourtant, la détérioration de l'environnement continue sa progression à une vitesse alarmante. En février 2009, le plan d'action lancé par le MRNF faisait la promotion d'une source d'énergie alternative et dite neutre en émissions carboniques. Claude Béchard, alors responsable de ce ministère, souligna lors du dévoilement du projet que :

³¹⁶ Dans Anne Jégou, 2007, « Les géographes français face au développement durable », *L'information géographique*, 3/71, p. 9.

[173]

la transformation de la biomasse forestière permettra au Québec de produire une énergie verte, créatrice d'emplois. De plus, elle facilitera la réalisation de nouvelles stratégies d'aménagement forestier et favorisera la réhabilitation des forêts feuillues. Le plan que nous présentons aujourd'hui vient réaffirmer la place du Québec en tant que leader en matière de développement durable. ³¹⁷

Cette énergie produite par la biomasse est dite « verte » seulement parce qu'elle comporte de moindres conséquences dans les émissions produites que l'énergie de sources fossiles. Évidemment, le processus d'exploitation du pétrole - surtout celui des sables bitumineux - et les émissions produites par leur combustion sont nettement plus polluants que l'énergie extraite et produite par la biomasse. Aussi, cette nouvelle source d'énergie est dite « renouvelable », car elle est issue de matière vivante, donc qui se régénère. En d'autres mots, l'énergie issue de la biomasse est dite « verte » seulement parce qu'elle a : (1) moins d'impact environnemental dans sa production ; (2) évacue moins de gaz à effet de serre lors de sa consommation ; et (3) est de source renouvelable. Ces trois avantages ne sont valables seulement s'ils se trouvent en comparaison à l'énergie de type fossile. D'ailleurs, est-ce que tout ce qui est vivant est nécessairement renouvelable, donc exploitable sans danger ? Si cette nouvelle source n'a l'avantage que de remplacer une des sources d'énergie les plus polluantes de la planète, il semblerait que la considération de l'impact de son exploitation ait été obnubilée par son caractère novateur et ses capacités de cadrer dans le plan de développement durable de notre gouvernement.

Dans une perspective de *développement durable*, la technologie permettant l'exploitation de la biomasse contribue effectivement à unir les trois dimensions de ce concept, soit : (1) en produisant une énergie verte (*dimension environnementale*) ; (2) en contribuant à la création d'emplois (habituellement comprise dans la *dimension sociale*) ; (3) en exploitant une ressource permettant la prospérité de l'industrie

³¹⁷ Claude Béchard, 2009, « La biomasse, une source d'énergie propre et renouvelable » dans *Le Bulletin des agriculteurs*.

forestière et [174] en contribuant ainsi à la création de richesses pour le pays (*dimension économique*).

Le ministre Béchard expose plus précisément les intentions du projet en soulignant que l'exploitation de la biomasse forestière « favorisera le maintien d'une industrie innovante, créatrice de richesse et d'emplois durables. Il s'agit là d'un pas de plus dans le développement d'une vision nouvelle de l'utilisation de la forêt »³¹⁸. Voilà la forêt réduite à une ressource à des fins humaines. Aucune mention de la protection de la forêt entendue comme voûte de la biodiversité dans ce plan. Au contraire, il y est soutenu que la technique de récolte du bois mort permettrait d'accélérer la croissance de futures plantations, afin que ces nouvelles ressources puissent à leur tour être exploitées... et ainsi de suite. Au Québec, alors que moins de 15% de la forêt boréale serait encore intacte³¹⁹, la cynique artificialisation de nos forêts continue de progresser. Sans remettre en question nos besoins et notre demande énergétique *à la source*, ce nouveau plan d'action provincial traduit la volonté de maintenir un système d'exploitation des ressources à des fins économiques. Alors que notre gouvernement pilote la société Hydro-Québec dans une logique productiviste, il est à se demander quel poids détiennent le « social » et l'« environnemental » dans cette perspective de développement durable.

L'éthique du progrès au service de l'économie capitaliste

Si la sociologie s'est inscrite dans le projet de la critique de la modernité, notamment avec Durkheim et Weber, ainsi que du capitalisme, avec Marx, les nouvelles questions éthiques et morales sur lesquelles se penche aujourd'hui cette discipline nécessitent de s'appuyer sur certains principes philosophiques et culturels ayant conduit nos sociétés devant le colossal défi environnemental actuel.

³¹⁸ *Ibid.*

³¹⁹ Selon des données - qui commencent d'ailleurs à prendre de l'âge - de nombreux groupes environnementaux (Canopée, Greenpeace, Initiative Boréale Canadienne, Fondation David Suzuki, etc.).

[175]

Empreintes de bonne volonté, les personnes derrière la technologie de l'exploitation de la biomasse forestière se disent assurément écologistes, ayant foi en l'apport des sciences et de la technique dans l'élaboration de la solution pour sortir nos sociétés de l'impasse écologique actuelle. C'est d'ailleurs ce même « développement » qui, selon plusieurs penseurs contemporains ³²⁰, semble être la cause de la perte d'équilibre environnemental de la planète. Selon ces critiques, il semble plutôt impératif d'évacuer la logique productiviste centrale à notre économie capitaliste, afin de diminuer le stress que nous faisons subir à l'environnement de la planète. Afin de mieux comprendre ces inquiétudes envers l'exploitation de ces nouvelles sources énergétiques, nous nous devons de retourner aux fondements mêmes des logiques philosophiques actuelles, celles-là mêmes qui mènent aujourd'hui aux dérapages sans précédent sur les plans économique et écologique.

Le Siècle des Lumières a permis aux sociétés contemporaines de se soustraire de certaines déterminations culturelles, afin de se tourner vers un paradigme valorisant la rationalité et l'autonomie individuelle, notamment propulsées par l'idéalisation des sciences. Selon Anne Salmon, chercheuse associée au Laboratoire d'analyse socio-anthropologique du risque de l'Université de Gaen en France, la référence à Dieu fit place à la nouvelle croyance envers le Progrès, suivant la « loi du développement » nécessaire à amener les sociétés vers cet idéal de liberté ³²¹. L'agir humain, dans le contexte religieux chrétien, et particulièrement dans la branche protestante, dicté par l'idée du Bien, est maintenant propulsé par l'idéalisation du « toujours plus » en tant que référence sur le plan de la valorisation sociale. En d'autres termes, l'éthique autrefois « protestante » ayant permis le déploiement du capitalisme [176] s'est aujourd'hui transformée en « éthique

³²⁰ En France, le Réseau des Objecteurs de Croissance pour l'Après-développement (ROCADe) participe à la promotion de ces idées. Son principal contributeur est Serge Latouche, notamment inspiré des travaux de François Partant, Ivan Illich, Jacques Ellul, Gunther Anders et autres précurseurs de la critique du développement (www.apres-developpement.org/).

³²¹ Anne Salmon, 2002, *Éthique et ordre économique : une entreprise de séduction*, Paris, CNRS, p. 123.

progressiste »³²². Toutefois, le Progrès laisse présager une ambiguïté quant à la finalité et aux objectifs concrets de son projet. Hannah Arendt en faisait d'ailleurs état dans son ouvrage *Du mensonge à la violence* :

non seulement la notion du progrès peut permettre d'expliquer le passé sans rupture dans le déroulement continu du temps, mais elle sert à guider l'action en direction de l'avenir. [...] Le progrès permet de répondre à cette troublante question : que faire à présent ? La réponse, à son plus simple niveau, est : améliorons, élargissons ce que nous possédons déjà, et ainsi de suite.³²³

Sur le plan économique, le libéralisme réussit à répondre à ce besoin de rationalisation de l'activité humaine. Le projet émancipateur du *progrès* de la science et de la technique, amené par la *raison*, a mené le développement d'un système économique perçu comme pouvant mener l'humanité vers le bonheur et le bien-être universels³²⁴. L'idée de valorisation du « toujours plus » est d'ailleurs le projet central du capitalisme, c'est-à-dire l'accumulation de capital. Les sociétés contemporaines poursuivent aujourd'hui l'objectif absurde de « la croissance pour la croissance », perçu comme étant un gage de succès³²⁵. Le taux de croissance économique incarne l'indicateur par excellence du *progrès* social. Certains, comme le dénonce ironiquement le *Mouvement des étudiants pour une réforme de l'enseignement de l'économie*³²⁶ en France, compareront cette logique à une sorte d'« autisme économique ». Notez le sarcasme : l'autisme est un *trouble envahissant du développement*.

Ainsi, la *raison* et le *progrès* hérités des Lumières ont mis la table à la course actuelle de la production et de l'exploitation de la nature pour des fins purement économiques, non totalement garants d'une meilleure qualité de vie pour tous les habitants de la planète. Aujourd'hui, certains diront, comme Ivan Illich et Martin Heidegger, que [177] les moyens deviennent une fin en soi, notamment par les avancées de la technique,

³²² *Ibid.*, p. 9.

³²³ Hannah Arendt, citée dans Salmon, *op. cit.*, p. 127.

³²⁴ Salmon, *op. cit.*, p. 110.

³²⁵ *Ibid.*, p. 155.

³²⁶ À ce sujet, voir le site internet du groupe (www.autisme-economie.org/)

et contribuent ainsi à la perversion de la nature jusqu'à sa menace d'autodestruction. Le projet économique capitaliste est également structuré par sa propre valorisation, l'accumulation de moyens « économiques » devenant ainsi une fin en soi.

En ce qui concerne notre rapport à la nature, une analyse plus philosophique de l'éthicien Michel Dion de l'Université de Sherbrooke fera le parallèle entre les positions particulières que prennent les différentes sociétés selon leur héritage religieux. Par exemple, le taoïsme et le bouddhisme préconisent une approche plus contemplative et communale avec la nature. Selon Michel Dion, les sociétés occidentales, plutôt influencées par le christianisme, ont une vision anthropocentrique qui contribue à placer l'humain en despote sur la nature. Ce positionnement inciterait également, à divers degrés, l'être humain à s'approprier et dominer les éléments de la nature et de les instrumentaliser pour ses propres besoins. Dion rapporte également que les philosophies occidentalistes de Francis Bacon et René Descartes ont notamment contribué à propager l'idée du « devoir des êtres humains de parfaire la Nature à travers le développement de la science et de la technologie »³²⁷. Cette représentation de la nature pourrait expliquer en partie la résistance de nos sociétés devant le changement de paradigme profond préconisé par les écologistes, afin de percevoir la nature comme quelque chose que l'humain ne *peut* et ne *doit* dominer. Ce diagnostic vient toutefois restreindre la liberté de l'être humain, cette même liberté pourtant réclamée de toute part depuis le passage de la société traditionnelle à la société moderne. Pourtant, la dégradation alarmante de la biodiversité naturelle et les changements climatiques appellent à une importante diminution des impacts de l'activité humaine sur l'environnement. En somme, voilà le paradoxe auquel les sociétés contemporaines sont aujourd'hui confrontées devant la valorisation du « toujours plus » et la nécessité de prendre [178] en compte les limites qu'impose la nature sur les activités humaines.

³²⁷ Michel Dion, 2001, *L'éthique environnementale contemporaine : ses représentations du soi, du monde et de Dieu*, Québec, GGC Éditions, p. 10.

Les dangers de l'artificialisation de la nature

Certains philosophes contemporains se sont penchés sur les questions de la nature et de la technique. En 1958, Heidegger nous mettait déjà en garde contre la « conception instrumentale et anthropologique de la technique »³²⁸, dans son texte intitulé *La question de la technique*. Ce dernier considère « le dévoilement » de la nature, c'est-à-dire l'action d'extraire et d'accumuler l'énergie de la nature, comme danger potentiel pour l'être humain. En effet, la Terre, comme ensemble de biodiversité, maintient son équilibre écosystémique grâce aux différents éléments biologiques qui la composent. Par analogie, cette diversité agit au même titre qu'un système immunitaire dans le corps humain. La dégradation de la biodiversité pourrait donc avoir des conséquences importantes sur l'ensemble de l'équilibre biologique de la planète. La nouvelle technique de prélèvement de bois mort pour produire de la biomasse a nécessairement un impact sur cette diversité, car elle l'affaiblit en pigeant dans sa matière de régénération naturelle. Bien que les équipes de recherche scientifique en biologie s'évertuent d'établir le seuil à ne pas franchir afin de préserver l'équilibre nécessaire, nous devons prendre conscience des limites de cette science. L'écologie comme science de l'environnement ou de *l'habitat*, selon la définition de la Grèce antique, tente d'évaluer cette vulnérabilité, mais constitue une science plutôt incertaine de par la nature aléatoire du domaine du vivant. Devant le risque écotecnologique, Hans Jonas nous invite à repenser l'agir humain en intégrant la dimension de l'avenir dans l'éthique traditionnellement perçue comme guide moral du « ici et maintenant ». Dans *Le principe responsabilité*, Jonas faisait d'ailleurs l'état de la « vulnérabilité critique de la nature, une vulnérabilité qui n'avait jamais été pressentie avant qu'elle ne [179] soit manifestée à travers les dommages déjà causés »³²⁹. Devant les conséquences des activités humaines technicisées, celui-ci appelle à l'autolimitation de notre pouvoir :

³²⁸ Martin Heidegger, 1958, « La question de la technique » dans *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, p. 10.

³²⁹ Hans Jonas, 1995, *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Flammarion, p. 31.

le gouffre entre la force du savoir prévisionnel et le pouvoir du faire engendre un nouveau problème éthique. Reconnaître l'ignorance devient ainsi l'autre versant de l'obligation de savoir et cette reconnaissance devient ainsi une partie de l'éthique qui doit enseigner le contrôle de soi toujours plus nécessaire de notre pouvoir excessif [...] Cela voudrait dire chercher non seulement le bien humain, mais également le bien des choses extrahumaines, c'est-à-dire étendre la reconnaissance de « fins en soi » au-delà de la sphère de l'homme et intégrer cette sollicitude dans le concept du bien humain. 330

En d'autres termes, le philosophe recommande le rejet d'un anthropocentrisme inconséquent, sans nécessairement prôner un écocentrisme. L'humain devrait plutôt délaissé son rôle de domination sur la nature en tentant de vivre *avec* elle et non *contre* elle, comme le permet la technologie moderne.

Cette critique envers la technique d'extraction d'énergie par la biomasse n'est pas originale, car elle s'inspire de plusieurs idées issues des réflexions au sujet de l'écologie politique depuis les années 70, comme Ernest F. Shumacher, Murray Bookchin, Ivan Illich, Paul Ariès, François Partant et Serge Latouche. Plus près de nous, Michel Freitag a notamment inspiré une pensée critique envers l'autoréférentialité du développement économique, central au système capitaliste. Il ne s'agit donc pas ici de proposer une perspective d'analyse nouvelle, mais de démontrer la nécessité de réaffirmer une position qui va à l'encontre du productivisme et de l'économicisme de nos sociétés. Pour cela, la rupture avec le capitalisme devient nécessaire, car l'exploitation et le développement infini proposés par ce système vont ontologiquement à l'encontre des limites écologiques de la planète. Les craintes des écologistes de la première vague se sont aujourd'hui concrétisées sans que nos [180] gouvernements et nos institutions n'aient entrepris le changement de cap nécessaire. L'idéal du progrès persiste malgré tout. Devant la lente chute vers le néant dans laquelle sont entraînées nos sociétés actuellement, le progrès devient le pilote automatique qui ne mène nulle part... En ce sens, les solutions techniques aux problèmes environnementaux sont, à quelques égards près, aussi inefficaces que d'administrer un quelconque médicament antidouleur à une personne

atteinte d'un cancer : le soulagement à court terme ne supprime pas le problème. En guise de solution, certains se tourneront vers le projet de la décroissance économique. En fait, comme le précise Serge Latouche, la décroissance ne vise pas nécessairement à proposer d'inverser universellement la croissance. Il conviendrait plutôt de parler d'ac-croissance, c'est-à-dire de mettre de côté l'objectif « suicidaire » de la croissance infinie impliquant une production et une consommation toujours plus grande. En laissant tomber notre foi aveugle envers le progrès, tomberont ensuite nos besoins énergétiques toujours croissants.

Bien que nous concevions qu'il soit nécessaire de remplacer les sources actuelles d'énergie, tels le charbon et le pétrole, il est maintenant impératif de regarder du côté de sources d'énergie ayant le moins d'impact possible sur l'environnement, comme le solaire ou l'éolien, plutôt que de se contenter de ce qui est soi-disant renouvelable de par sa nature. Rappelons-nous, comme le conseille Jonas, que personne ne peut prédire ce que l'écologie terrestre nous réserve. Aucun prophète ne détient cette vérité. Le principe de responsabilité de Jonas pourrait se résumer par le vieil adage suggérant que, dans le doute, il vaudrait mieux s'abstenir. D'ailleurs, le besoin d'exploiter de nouvelles sources d'énergie à outrance serait moins pressant si nous diminuions plutôt la demande énergétique à la base.

Le changement de paradigme à proposer, afin de contrer le productivisme sans fin de nos sociétés, devra nécessairement prendre place dans les luttes actuelles. La gauche politique semble dans un cul-de-sac sur le plan environnemental si elle ne réclame que le transfert des moyens de production des mains de l'élite capitaliste aux mains du [181] prolétariat, comme le réclame certains néo-marxistes. Encore serait-il vain de laisser les populations des pays non-occidentaux espérer un développement économique sans fin et reproduire ainsi le cercle vicieux de la surproduction, de la surconsommation et du surtravail propre au capitalisme avancé. Lorsque nous regardons les arguments émis pour se tourner vers l'exploitation de la biomasse forestière, notons la valorisation de cette ressource par la commercialisation des résidus de bois n'étant pas commercialisables auparavant. La loi de l'offre et de la demande s'est frayée un chemin jusqu'au cœur même de nos forêts. Le danger guette aujourd'hui celles-ci avec l'idée de pouvoir enfin couper les forêts jugées non

commercialisables sous forme de planches de « 2 par 4 », mais désormais attrayantes sur le plan énergétique. Dans la logique actuelle, il est devenu la norme, comme le sous-tend particulièrement le rapport Stern, de parler en terme de rentabilité et d'investissement futur lorsqu'il s'agit de faire valoir la nécessité d'établir des nouvelles aires protégées. Cependant, il vaudrait peut-être mieux de faire l'économie de nos forêts au lieu de faire valoir ses attraits purement économiques. Cette perversion constitue justement la menace de notre monde.

Faire l'économie de la nature

En cette période de crises perpétuelles, tant économiques qu'écologiques, comment est-il possible de sensibiliser la population mondiale à la valeur en soi de la nature, alors que de grandes forces idéologiques se démènent à tout économiciser ? La sensibilisation citoyenne sera vaine si nous n'opérons pas une véritable révolution morale et culturelle, afin que les populations occidentales prennent en compte la *nature en soi* de l'environnement, insaisissable, fragile, mais puissante à la fois. Heureusement, quelques personnalités québécoises actives sur les plans environnemental et social ont commencé à remettre en doute la capacité du capitalisme d'arriver à résoudre la menace écologique planétaire. Comme l'expose une lettre ouverte parue dans le journal *Le Devoir* en l'occasion de la 40^e célébration annuelle du Jour de la Terre, le collectif d'auteurs dénonce le greenwashing corporatif et gouvernemental, tout en soulignant l'incohérence des intérêts [182] économiques venant contrecarrer les volontés de diminuer notre impact sur l'environnement. « Nos leaders économiques et politiques mènent l'humanité tout droit vers un cul-de-sac écologique et économique », soutiennent-ils en cœur afin de réclamer des actions conséquentes. Il semble donc nécessaire de refonder l'économie sur de nouvelles bases, encore jamais établies jusqu'ici, en prenant réellement compte de l'environnement pour ce qu'il représente. Cela exigera des sociétés de reconstituer nos milieux de vie en conséquence en soutenant une économie de proximité avant tout. Dans un prolongement de l'idéal marxiste de réappropriation des moyens de production, nous soutenons que la voie vers une plus grande justice environnementale et sociale

contribuant à l'autonomie des collectivités passe également par une réappropriation du territoire.

Conclusion

Pour conclure, nous voulons souligner l'importance du réencastrement de l'économie au sein de la société, afin qu'elle soit au service de celle-ci, et non le contraire. De plus, l'environnement devra être entendu comme l'espace physique dans lequel se meut la société. En fait, c'est que cette dimension constitue le cadre de l'existence, la maison, l'habitat dans lequel doit vivre l'humain. Le terme « économie » en Grec ancien, *Oikos nomos*, signifie littéralement « maison » et « règles ». L'économie contemporaine étant devenue loi pour elle-même, il importe aujourd'hui qu'elle réintègre son cadre. Oublions donc les sphères distinctes du développement durable et prenons conscience de la nature transcendante de l'environnement. Enfin, sauvons la maison en préservant sa biodiversité, pour ainsi sauver l'humanité de l'extinction qui la menace.

Alors, l'exploitation de la biomasse forestière : *simplement plus* ³³¹ ? Ou manifestement moins ?

[183]

Bibliographie

BOOKGHIN, Murray, *Une société à refaire : vers une écologie de la liberté*, Montréal, Ecosociété, 1993.

COLLECTIF, « Cul-de-sac écologique et économique » dans *Le Devoir*, 2010. En ligne, www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-lenvironnement/287417/jour-de-la-terre-cul-de-sac-ecologique-et-economique

³³¹ Comme l'affiche l'entreprise Cyclofor, qui se spécialise dans la transformation de la biomasse forestière.

DION, Michel, *L'éthique environnementale contemporaine : ses représentations du soi, du monde et de Dieu*, Québec, GGC Éditions, 2001.

FREITAG, Michel, et Patrick ERNST, *L'impasse de la globalisation : une histoire sociologique et philosophique du capitalisme*, Montréal, Ecosociété, 2008.

HEIDEGGER, Martin, « La question de la technique » dans *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, 1958, pp. 9-48.

JÉGOU, Anne, « Les géographes français face au développement durable » *L'information géographique*, 3/71, 2007, pp. 6-18. En ligne : www.cairn.info/revue-1-information-geographique-2007-3-page-6.htm

JONAS, Hans, *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Flammarion, 1995.

LATOUCHE, Serge, *Décoloniser l'imaginaire. La pensée créative contre l'économie de l'absurde*, Paris, Parangon, 2003.

LATOUCHE, Serge, *Petit traité de la décroissance sereine*, Paris, Mille et une nuits, 2007.

MRNF, *Vers la valorisation de la biomasse forestière : un plan d'action*, Québec, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers (Ministère des Ressources naturelles et de la Faune). En ligne : www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-transformation-strategie-energie.jsp

[184]

PINEAULT, Éric, « Logiques d'expansion de la crise financière : en "V", en "U" ou en "L" ? » *Revue Options politiques*, Février 2009, pp. 62-66. En ligne : www.irpp.org/po/archive/feb09/pineault.pdf

SALMON, Anne, *Ethique et ordre économique : une entreprise de séduction*, Paris, CNRS, 2002.

STERN, Nicholas, « Stern Review on the Economics of Glimate Change », *The National Archives*, London, UK government, 2006. En ligne, <http://web.archive.nationalarchives.gov.uk/> + [/http://www.hm-treasury.gov.uk/sternreview_index.htm](http://www.hm-treasury.gov.uk/sternreview_index.htm)